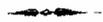


I

N^o 7.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1843.



SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1845,

Déposée par M. le Ministre des Finances.



BRUXELLES.

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N^o 16.

1843.

11

SITUATION GÉNÉRALE
DU TRÉSOR PUBLIC AU 1^{er} SEPTEMBRE 1843,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

MESSIEURS,

Je viens vous présenter la situation du Trésor Public au 1^{er} septembre 1843.

L'exposé que j'ai l'honneur de vous faire se divise en trois parties :

La première comprend les tableaux généraux de tous les recouvrements opérés sur les divers revenus et produits de l'État, et de toutes les dépenses faites sur les crédits accordés par les Chambres, pour les exercices 1841, 1842 et 1843, qui sont en cours d'exécution.

La seconde renferme les états de développement, par nature de produits, qui ne sont compris dans les premiers tableaux que sous un point de vue général.

La troisième offre par Département d'administration générale, les états de développement de toutes les dépenses effectuées, appuyés d'états de la situation des Budgets généraux des dépenses, par chapitres et articles, tels qu'ils ont été votés par les Chambres.

Les exercices antérieurs à 1841 ne sont renseignés dans la présente situation que dans le but d'offrir un résultat général à partir de notre émancipation politique. L'excédant de dépenses de ces exercices réunis, d'après les arrêts que la Cour des Comptes a portés sur la plupart d'entre eux, sera constaté à des Budgets à indiquer ultérieurement, lors du vote de la loi qui règlera définitivement ces exercices.

Voici, en résumé, les résultats que présente la situation du Trésor Public sur les exercices réglés, ou non réglés, au 1^{er} septembre 1843.

RECETTES.

Les recettes sur les trois exercices en cours d'exécution de 1841 à 1843, se résument ainsi qu'il suit :

Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1841, SAVOIR :

Pendant l'année 1841	fr.	97,593,999	88
— 1842		3,337,712	18
— 1843 jusqu'au 31 août		36,897	56

Le total des recouvrements faits sur cet exercice, est de ⁽¹⁾ fr. 100,988,609 62

Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1842, SAVOIR :

Pendant l'année 1842	fr.	100,589,772	86
— 1843 jusqu'au 31 août		2,692,646	47
		<u>103,282,419</u>	<u>33</u>

Et sur les revenus et produits extraordinaires :

Pendant l'année 1842	fr.	8,493,750	»
— 1843 jusq. 31 août.		16,025,000	»
		<u>24,518,750</u>	<u>»</u>

Le total des recouvrements faits sur cet exercice est de ⁽²⁾ fr. 127,801,169 33

Il a été recouvré sur les revenus et produits ordinaires de l'exercice 1843, SAVOIR :

Pendant l'année 1843 jusqu'au 31 août ⁽³⁾	fr.	64,202,291	85
--	-----	------------	----

En conséquence, les recouvrements opérés au 1^{er} septembre 1843, sur les produits et revenus tant ordinaires qu'extraordinaires des exercices en cours d'exécution de 1841, 1842 et 1843, s'élèvent à 292,992,070 80

Il reste encore à recouvrer sur ces exercices ⁽⁴⁾, SAVOIR :

Sur l'exercice 1841	fr.	294,982	46
— 1842		6,271,036	91
— 1843		41,299,143	15

Ensemble. fr. 47,865,162 52

De sorte que les recouvrements faits et à faire sur ces trois exercices, présentent un total de fr. 340,857,233 32

(1) Voir l'ÉTAT N° 1 et l'État comparatif LITT. A.

(2) Voir l'ÉTAT N° 1 et l'État comparatif LITT. B.

(3) Voir l'ÉTAT N° 1 et l'État comparatif LITT. C.

(4) Voir l'ÉTAT N° 1 et les États comparatifs LITT. A, B et C.

D'après les Budgets des Voies et Moyens de ces trois exercices adoptés par les Chambres, les recettes étaient évaluées, SAVOIR :

Pour l'exercice 1841 (*loi du 30 décembre 1840, n° 1072*).

En revenus ordinaires, à	fr. 101,464,464	»
— extraordinaires	»	»
	-----	101,464,464

Pour l'exercice 1842 (*loi du 30 décembre 1841, n° 1169*).

En revenus ordinaires, à	fr. 105,900,612	»
— extraordinaires à	29,800,000	»
	-----	135,700,612

Pour l'exercice 1843 (*loi du 29 décembre 1842, n° 1100*).

En revenus ordinaires, à	fr. 109,680,053	»
— extraordinaires	»	»
	-----	109,680,053

L'évaluation des revenus des trois exercices en cours d'exécution de 1841, 1842 et 1843, se monte ainsi à fr. 346,845,129 »

Mais, comme nous venons de l'expliquer, les recouvrements faits et à faire, n'étant que de fr. 340,857,253 32

Les recouvrements seront inférieurs aux évaluations de ⁽¹⁾ fr. 5,987,895 68

DÉPENSES.

Les dépenses sur les trois exercices en cours d'exécution de 1841 à 1843, se résument comme suit :

Il a été payé sur les dépenses votées pour l'exercice 1841 ⁽²⁾, SAVOIR :

Pendant l'année 1841.	fr. 80,998,722	95
— 1842.	26,733,278	55
— 1843 jusqu'au 31 août	2,133,919	01
	-----	109,865,920 31

Il a été dépensé sur les crédits votés pour l'exercice 1842 ⁽³⁾, SAVOIR :

Pendant l'année 1842.	fr. 72,828,809	15
— 1843 jusqu'au 31 août	52,133,056	55
	-----	104,961,865 68

A REPORTER. fr. 214,827,785 99

(1) Voir l'ÉTAT N° 1.

(2) Voir l'ÉTAT N° 1 et l'ÉTAT LITT. D.

(3) Voir l'ÉTAT N° 1 et l'ÉTAT LITT. E.

REPORT. fr. 214,827,785 99

Il a été payé sur les dépenses votées pour l'exercice 1843 ⁽¹⁾, SAVOIR :

Pendant l'année 1843 jusqu'au 31 août. 40,208,607 »

Les paiements effectués jusqu'au 31 août 1843 sur les trois exercices en cours d'exécution de 1841, 1842 et 1843, s'élèvent par conséquent à 255,036,392 99

Il reste à payer sur ces trois exercices ⁽²⁾, SAVOIR :

Sur l'exercice 1841	fr.	7,545,561 41	
— 1842		52,812,181 05	
— 1843		66,208,624 75	
			106,564,167 19

En conséquence, le montant total des Budgets des dépenses des trois exercices en cours d'exécution de 1841, 1842 et 1843, est de. . . 561,600,560 18

Mais ce montant doit être augmenté du crédit qui reste à demander pour le Département de la Guerre, pour compléter les dépenses concernant l'exercice 1843, et qui s'élève à 5,000,000 »

Ce qui porte le total des Budgets des dépenses des trois exercices à . fr. 564,600,560 18

On espère toutefois pouvoir réaliser sur les crédits votés pour ces trois exercices, une économie de 5,500,000 francs, qui se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1841	fr.	1,500,000 »	
— 1842		1,000,000 »	
— 1843		1,000,000 »	
			5,500,000 »

Les dépenses générales à charge de ces trois exercices présenteraient ainsi un total effectif de. fr. 561,100,560 18

Les recettes étant présumées devoir s'élever pour ces trois exercices à . 540,857,255 32

L'insuffisance de ressources sur les trois exercices en cours d'exécution de 1841 à 1843, serait en conséquence de fr. 20,245,326 86

Mais, pour bien apprécier la situation réelle du Trésor à l'époque du 1^{er} septembre 1843, il convient d'une part d'ajouter à cette insuffisance celle que présentent les exercices clos de 1837 et 1839, et qui s'élèvent, SAVOIR :

Pour l'exercice 1837 à	fr.	1,428,744 60	
— 1839		9,101,596 13	
			10,530,340 73
A REPORTER	fr.	10,530,340 73	20,245,326 86

(1) Voir l'ÉTAT N° 1 et l'ÉTAT LITT. F.

(2) Voir l'ÉTAT N° 1 et les États de situation des Budgets LITT. D, E et F.

REPORT. fr. 10,530,540 75 20,243,326 86

Et d'autre part d'en retrancher l'excédant de ressources
qu'offre l'exercice 1838 fr. 579,248 22

Ce qui fait ressortir une insuffisance de (1) . . fr. 9,951,092 51

Cette insuffisance est transférée à l'exercice 1843 par l'art. 6 des projets de loi destinés à régler définitivement tous les exercices antérieurs à 1840, lesquels seront soumis incessamment à l'approbation des Chambres Législatives.

En conséquence, il y a à ajouter au déficit que présentent les exercices
1841 à 1843 fr. 9,951,092 51

Le découvert serait donc de 30,194,419 37

Mais par contre l'exercice 1840, clôturé le 1^{er} janvier 1843, nous a légué
un excédant de ressources de (2) 5,461,537 47

Ce qui porte le total du découvert sur tous les exercices, à partir du 1^{er}
octobre 1830 jusqu'au 1^{er} janvier 1844, à (3) 26,732,881 90

Après avoir exposé ainsi dans son ensemble la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1843, il m'a paru utile de vous la présenter par exercice, afin de vous permettre de mieux l'apprécier.

EXERCICE 1841.

Les crédits accordés par le Budget primitif pour les dépenses à faire sur
cet exercice, s'élevaient à une somme de fr. 103,791,842 58

Le Budget des Voies et Moyens ne montait qu'à 101,464,464 »

Il y avait donc une insuffisance de ressources lors du premier vote du
Budget général de cet exercice, de. fr. 2,327,378 58

Mais plusieurs modifications ont été apportées à ces prévisions, en ce qui concerne les crédits alloués.

Les crédits accordés aux Départements s'élevaient, comme nous venons
de le dire, à fr. 103,791,842 58

De nouveaux crédits accordés successivement sont venus augmenter ce
chiffre, SAVOIR :

Pour le service de la Dette Publique.

1^o D'un crédit voté par la loi du 8 déc. 1841, n^o 1081, destiné à faire face
au paiement du complément des intérêts et de l'amortissement, pour

A REPORTER. fr. 103,791,842 58

(1) Voir l'ÉTAT N^o 2.

(2) Idem.

(3) Idem.

REPORT fr. 103,791,842 58

les échéances de l'année 1841, de l'emprunt de 86,940,000 francs contracté en vertu de la loi du 26 juin 1840, n° 264 . fr.	1,916,400 »	
2° D'un crédit accordé par la loi du 26 décembre 1841, n° 1166, destiné à pourvoir jusqu'au 31 décembre 1841, au paiement des intérêts et de l'amortissement des emprunts et des rentes à charge de la Dette Publique, sans distinction des époques d'exigibilité. fr.	8,810,363 06	10,726,763 06

Pour le service du Département de la Justice.

1° D'un crédit supplémentaire alloué par la loi du 30 décembre 1841, à l'art. 3 du chap. II du Budget de ce Département de. fr.	2,500 »	
2° D'un crédit supplémentaire accordé par la loi du 10 février 1843, n° 40, à l'art. 1 ^{er} du chap. IV de . . .	80,000 »	82,500 »

Pour le service du Département de l'Intérieur.

1° Par la loi du 11 août 1841, n° 158, d'un crédit supplémentaire à l'article unique du chapitre IX de fr.	12,000 »	
2° Par la loi du 25 février 1842, n° 34, d'un crédit supplémentaire pour encouragements divers au commerce et à l'industrie, et frais d'exposition (article 1 ^{er} , chap. XIV) de	20,000 »	
3° Par la loi du 25 février 1842, n° 34, d'un crédit supplémentaire (<i>frais de voyage</i>) de	956 61	
4° Par la loi du 28 février 1842, n° 43, d'un crédit pour parfaire, avec la somme disponible sur l'article 2 du chap. XIX, le prix d'acquisition du navire la <i>British Queen</i> , de	1,520,000 »	
5° Par la loi du 10 février 1843, n° 39, d'un crédit supplémentaire (<i>fonds d'agriculture</i>) de.	117,000 »	
Ensemble. fr.		1,669,956 61

Pour le service du Département des Affaires Étrangères.

Par la loi du 23 février 1842, n° 35, d'un crédit supplémentaire pour faire face aux dépenses résultant du traité de paix avec les Pays-Bas de.		66,571 59
---	--	-----------

Pour le service du Département des Travaux Publics.

1° Par la loi du 24 mars 1841, n° 96, d'un crédit supplémentaire pour l'acquittement des dépenses de l'exercice 1840 et années antérieures		
--	--	--

A REPORTER. fr. 116,337,633 84

REPORT	fr. 116,337,633 84
de	fr. 159,020 27
2° Par la loi du 25 février 1842, n° 34, d'un crédit supplémentaire (<i>frais des jurys d'examen pour les grades académiques</i>) (à la disposition du Département de l'Intérieur) de	20,000 »
3° Par la loi du 25 février 1842, n° 34, d'un crédit supplémentaire (<i>beaux-arts</i>) (à la disposition du Département de l'Intérieur) de	53,100 »
4° Par la loi du 3 mars 1842, n° 42, d'un crédit supplémentaire (<i>dépenses du chemin de fer</i>) de	817,000 »
Ensemble.	fr. 4,049,120 27

Pour le service du Département des Finances.

Par la loi du 9 juillet 1842, n° 66, d'un crédit supplémentaire destiné à satisfaire aux condamnations que l'État doit garantir aux communes de Petit-Rechain et Dison, par suite de jugements et arrêts qui ont acquis force de chose jugée, de	22,527 61
De manière que le total des crédits législatifs mis à la disposition des Ministres, pour les dépenses ordinaires du Budget de l'exercice 1841, est en définitive de.	fr. 117,409,281 72
Les prévisions des recettes ayant été fixées par la loi du 30 décembre 1840, n° 1072, à	101,464,464 »
Il résulte de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations des revenus et fixé les dépenses du Budget de l'exercice 1841, que l'insuffisance des ressources, au lieu d'être de fr. 2,327,378 58 c, s'élève à	15,944,817 72
Il est toutefois à présumer que d'une part, les recettes sur cet exercice resteront au-dessous des évaluations de	fr. 180,871 92
Et que d'autre part, les économies probables sur les crédits alloués seront de	1,500,000 »
Il y aurait donc ainsi à retrancher	1,519,128 08
Ce qui réduirait l'insuffisance des ressources sur cet exercice à ⁽¹⁾	14,625,689 64

EXERCICE 1842.

Les crédits accordés aux divers Départements par le Budget primitif, pour les dépenses à faire sur cet exercice, s'élevaient à une somme de	fr. 105,566,962 81
Le Budget des Voies et Moyens a été fixé par la loi du 30 décembre 1841, n° 1169, à	105,900,612 »
En conséquence un excédant de ressources de	fr. 335,649 19

(1) Voir les ÉTATS N° 1 et LITR. A et D.

Mais plusieurs modifications ont été apportées à ces prévisions, notamment en ce qui concerne les dépenses.

Les crédits accordés aux Ministres s'élevaient, comme nous venons de le dire, à fr. 103,566,962 81

Des crédits supplémentaires accordés successivement sont venus modifier ce chiffre, savoir :

Pour le service de la Dette Publique.

1° Par la loi du 28 février 1842, n° 43, d'un crédit pour couvrir les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> , de fr.	150,000 »	
2° Par la loi du 28 mars 1843, d'un crédit applicable au paiement des intérêts arriérés des années 1834 à 1835, d'un capital de 8,000 florins des Pays-Bas, inscrit au grand-livre auxiliaire de la dette active au profit de l'administration des pauvres de Waterland-Kerkje en Zélande, de.	2,116 40	
Ensemble. fr.		152,116 40

Pour le service de la Chambre des Représentants.

1° Par la loi du 23 septembre 1842, n° 811, d'un crédit destiné à couvrir les dépenses de la Chambre fr.	100,000 »	
2° Par la loi du 4 avril 1843, d'un crédit destiné au même objet	9,100 »	
Ensemble. fr.		109,100 »

Pour le service du Département de la Justice.

Par la loi du 10 février 1843, n° 40, d'un crédit destiné aux dépenses du <i>Moniteur</i> , de fr.		11,000 »
--	--	----------

Pour le service du Département de l'Intérieur.

1° Par la loi du 28 fév. 1842, n° 43, d'un crédit pour subvenir aux dépenses et frais d'exploitation du navire la <i>British Queen</i> . fr.	250,000 »	
2° Par la loi du 1 ^{er} mai 1842, n° 250, d'un crédit pour faire face aux dépenses qu'occasionnera l'exécution de la loi concernant la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution, de . . .	50,000 »	
3° Par la loi du 10 février 1843, d'un crédit pour frais de jurys d'examen et confection de médailles de la vaccine, de	64,018 53	
Ensemble. fr.		364,018 53
A REPORTER. fr.		406,203,197 74

Pour le service du Département des Travaux Publics.

1° Par la loi du 19 juin 1842, n° 413, d'un crédit destiné à régulariser les émoluments attribués aux employés des postes, de fr.	100,000	»
2° Par la loi du 26 juin 1842, n° 479, d'un crédit applicable au service de la Meuse, de	110,000	»
3° Par la loi du 23 septembre 1842, n° 812, d'un crédit pour acquitter des dépenses de 1841 et années antérieures, de	209,629	73
	<hr/>	
Ensemble. fr.	419,629	73

Pour le service du Département de la Marine.

Par la loi du 12 avril 1843, n° 189, d'un crédit pour solder les dépenses occasionnées par l'exploitation du service transatlantique à vapeur, de	91,000	»
---	--------	---

Pour le service du Département de la Guerre.

1° Par la loi du 24 juin 1842, d'un crédit applicable au paiement des créances dues en vertu de jugements définitifs ou de transactions passées pour mettre fin à des procédures commencées, de fr.	297,963	79
2° Par la loi du 8 octobre 1842, n° 829, d'un crédit en faveur des anciens employés de l'ambulance, de	10,000	»
3° Par la loi du 27 décembre 1842, n° 1115, d'un crédit applicable au paiement des dépenses de 1830 à 1835 qui restaient à liquider, de	48,009	97
4° Par la loi du 27 mars 1843, n° 147, d'un crédit applicable au paiement des dépenses des années 1830 à 1838 qui restent à liquider, de	209,545	36
	<hr/>	
	565,519	12

Pour le service du Département des Finances.

1° Par la loi du 9 juillet 1842, n° 617, d'un crédit supplémentaire destiné à faire face aux condamnations en garantie, envers les villes et communes de Herve, Petit-Rechain et Dison, pour remboursement de capitaux et paiement d'arrérages empruntés pour construction de chaussées reprises par les ci-devant états provinciaux, de . fr.	84,941	90
2° Par la loi du 8 février 1843, n° 31, d'un crédit supplémentaire pour pourvoir au paiement des bordereaux de collocations délivrés les 28 juillet et 25 août 1842 par le greffier du tribunal de première instance à Dinant, de	409,738	14
	<hr/>	
A REPORTER. fr.	494,680	04 107,279,146 59

REPORT fr.	494,680 04	107,279,146 59
3° Par la loi du 28 mars 1843, n° 143, d'un crédit supplémentaire destiné à payer : 1° les dommages-intérêts et intérêts judiciaires au sieur De Gruyter ; 2° le prix d'une transaction avec le sieur Lyon, de . . .	250,220 08	
		<u>744,900 12</u>
De sorte que les crédits accordés pour cet exercice sont de fr.	108,024,046 71	
Mais il y a à retrancher du chiffre du Budget des remboursements, restitutions et non-valeurs, par suite de la suppression en vertu de la loi du 19 juin 1842, n° 413, de la moitié du port des journaux attribuée aux employés des postes, une somme de	50,000 »	
		<u>107,974,046 71</u>
Ce qui porte le total des crédits mis à la disposition des Ministres pour les dépenses ordinaires du Budget de cet exercice, à	107,974,046 71	
Les prévisions des ressources ayant été fixées, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à	105,900,612 »	
		<u>2,073,434 71</u>
Il résulte de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations des ressources et les autorisations de dépenses du Budget de l'exercice 1842, qu'au lieu d'un excédant de ressources de fr. 333,649 19 c ^s , il y a au contraire une insuffisance de	1,628,405 76	
Mais les recouvrements sur cet exercice étant présumés devoir rester au-dessous des évaluations de	1,000,000 »	
Et par contre les économies présumées sur les crédits votés étant de	1,000,000 »	
		<u>628,405 76</u>
Il y aurait à ajouter		628,405 76
		<u>2,701,840 47</u>
Ce qui accuse une insuffisance de ressources sur l'exercice 1842 de ⁽¹⁾ fr.		<u>2,701,840 47</u>

Indépendamment des moyens ordinaires créés pour les dépenses du Budget de l'exercice 1842, le Gouvernement a été autorisé, par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, à ouvrir un emprunt en une ou plusieurs fois jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 fr.

D'après l'art. 2 de cette loi les fonds empruntés doivent être affectés comme suit :

1° A l'achèvement du chemin de fer jusqu'à concurrence de 24,000,000 de francs répartis de la manière suivante :

Pour les lignes décrétées. fr.	17,000,000 »
Pour les bâtiments et clôtures de stations	3,500,000 »
Pour le matériel de locomotion.	3,500,000 »
2° A la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg jusqu'à concurrence de	2,000,000 »
3° Au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers jusqu'à concurrence de	1,500,000 »
	<u>27,500,000 »</u>
A REPORTER. fr.	27,500,000 »

(1) Voir les états N° 1 et Litt. B et E.

REPORT. fr.	27,500,000 »
4 ^o Au creusement d'un canal à petite dimension du Rupel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétés intéressées, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par la loi, préalablement à toute exécution, une somme de	1,750,000 »
TOTAL (1). fr.	<u>29,250,000 »</u>

L'emprunt créé aux termes de la loi précitée, s'élève à une somme nominale de fr. 28,621,718 38 c^s, soit (au change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling) 1,155,782 l. 9 s. et 6^d. sterling de capital nominal, portant intérêt à 5 p. % l'an.

Ce capital nominal a été négocié aux maisons de Rothschild, frères à Paris, et N. M. Rothschild et fils à Londres, et a produit une somme effective de 29,250,000 francs.

En conséquence, pour obtenir la situation exacte du Budget de l'exercice 1842, il faut ajouter aux ressources ordinaires qui s'élèvent à fr.	104,272,206 24
le produit effectif de l'emprunt ci	29,250,000 »
Ensemble. fr.	<u>133,522,206 24</u>

En outre, il a été ouvert au Gouvernement, par la loi du 26 juin 1842, n^o 478, pour les premiers travaux du canal de Zelzaete (*section de Damme à la mer*), un crédit de 550,000 francs à couvrir, soit provisoirement par émission de bons du Trésor, soit définitivement par la création d'obligations à charge de l'État en 5 ou 5 p. %, dotées du même amortissement que les emprunts déjà émis, à négocier à la bourse au cours du jour et au fur et à mesure des besoins, ci.

Ce qui porte le total des ressources à. fr.	134,072,206 24
D'un autre côté, aux dépenses ordinaires, s'élevant à fr.	106,974,046 71
il y a à ajouter les dépenses extraordinaires auxquelles les ressources précitées sont applicables, ci	29,800,000 »
	<u>136,774,046 71</u>

L'exercice 1842 présente par conséquent un découvert égal à celui ci-dessus établi de fr.

2,701,840 47

EXERCICE 1843.

Les crédits accordés aux divers Départements par le Budget primitif, pour les dépenses à faire sur l'exercice 1843, s'élèvent à une somme de. fr.	106,085,372 01
Le Budget des Voies et Moyens a été fixé par la loi du 29 décembre 1842, n ^o 1100, à	109,680,053 »
Il y avait par conséquent un excédant de ressources, lors du premier vote du Budget général de cet exercice, de. fr.	<u>3,594,680 99</u>

(1) Voir l'ÉTAT LITT. E.

Mais plusieurs modifications ont été apportées à ces prévisions.

Les crédits accordés aux Ministres s'élèvent, comme nous venons de le dire, à fr. 106,085,572 01

De nouveaux crédits accordés successivement, sont venus modifier ce chiffre, SAVOIR :

Pour le service de la Marine.

1° Par la loi du 12 avril 1843, n° 178, d'un crédit pour subvenir aux dépenses résultant de la construction de quatre bateaux pilotes destinés au service de la station des bouches de l'Escaut, de. fr.	435,000 »	
2° Par la loi du 12 avril 1843, n° 188, d'un crédit pour frais d'entretien du navire à vapeur <i>British Queen</i> , pendant l'année 1843, de.	50,000 »	
3° Par la loi du 12 avril 1843, n° 790, d'un crédit pour frais de la police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842, de fr.	50,000 »	
		195,000 »

Pour le service du Département de la Guerre.

D'un crédit alloué par la loi du 14 avril 1843, n° 174, applicable au paiement de créances arriérées, de fr. 96,859 74

Pour le service du Département des Finances.

D'un crédit supplémentaire alloué par la loi du 15 avril 1843, n° 177, aux fins d'assurer le service de surveillance des fabriques de sucre de 40,000 »

Ce qui porte le total des crédits législatifs, mis à la disposition des Ministres pour les dépenses du Budget de cet exercice, à fr. 106,417,251 75

Mais ces crédits devant être augmentés de celui qui reste à demander par le Département de la Guerre pour compléter les dépenses des deux derniers mois de l'année 1843, et qui s'élève à 5,000,000 »

Le montant total des crédits alloués pour les dépenses de l'exercice 1843, s'élèveront alors à. 109,417,251 75

Les prévisions de recettes ayant été fixées à. fr. 109,680,055 »

il s'ensuit que de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations des ressources, et les autorisations de dépenses du Budget de l'exercice 1843, au lieu d'un excédant de ressources de fr. 5,594,680 99 c^s, il n'y a réellement qu'un excédant de fr. 262,821 25

Mais les recouvrements sur cet exercice étant présumés devoir rester au-dessous des évaluations de fr. 4,178,618 »

Et les économies probables sur les crédits votés étant par contre de. 4,000,000 »

il y aurait à retrancher fr. 5,178,618 »

Il en résulte une insuffisance de ressources sur l'exercice 1843 de (1) . fr. 2,915,796 75

(1) Voir les états N° 1 et Litt. C et F.

En résumé :

L'exercice 1841 se présente avec un découvert de fr.	14,625,689 64
— 1842 —	2,701,840 47
— 1843 —	2,913,796 75

Ce qui fait ressortir une insuffisance de ressources sur les trois exercices en cours d'exécution de 1841, 1842 et 1843, de fr. 20,245,326 86

En y ajoutant celle qui résulte de la clôture des exercices antérieurs de 1830 à 1840 inclus, dont le détail précède, et qui se trouve plus amplement développée dans le tableau n° 2 ci-annexé, et qui monte à 6,489,555 04

le résultat sera le même que celui présenté pour l'ensemble des Budgets, c'est-à-dire un découvert de fr. 26,732,881 90

Nous venons de dire que l'insuffisance de ressources sur tous les exercices de 1830 à 1843 inclus, est de fr. 26,732,881 90

Mais il est essentiel d'y ajouter :

Le montant des créances arriérées qui restent à payer sur les exercices antérieurs à 1844, et qui concernent divers Départements. (Voir le détail dans la comparaison entre la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1842 et celle au 1^{er} septembre 1843).

Ces créances s'élèvent :

Pour le Département des Affaires Étrangères . . . fr.	150,000 »
— — de l'Intérieur	255,000 »
— — de la Justice	280,452 »
— — des Travaux Publics	5,571,890 »
— — de la Guerre	498,477 46
— — des Finances	2,166,912 16
— la Dette Publique	1,484,678 51
— les non-valeurs et remboursements	224,622 14
Ensemble. fr.	10,652,052 27

Lorsqu'on soumettra aux Chambres les projets de loi pour l'obtention de ces crédits, des états spéciaux, par catégories et par exercices, seront fournis avec tous les détails qu'ils comportent.

En conséquence le total de l'insuffisance de ressources sur tous les exercices, à partir du 1^{er} octobre 1830 jusqu'au 1^{er} janvier 1844, est de. fr. 37,364,914 17

Pour faire face à cette insuffisance, le Gouvernement a été autorisé par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1842, n° 1100, fixant les Voies et Moyens de l'exercice 1843, à renouveler et maintenir en circulation des bons du Trésor jusqu'à concurrence d'une somme de 21,500,000 francs.

L'insuffisance sur tous les exercices antérieurs à 1844, étant comme nous venons de l'établir, de fr. 37,364,914 17

Et celle sur les exercices antérieurs à 1843 n'étant (voir la situation du Trésor à l'époque du 1^{er} septembre 1842) que de 21,492,685 45

Le découvert du Trésor s'est donc aggravé pendant l'année 1843 de . fr. 15,872,228 72

Ce résultat provient spécialement de la situation de l'exercice 1843, qui nous met en présence d'un découvert probable de fr. 2,915,796 75 c^s, de la clôture de l'exercice 1840, qui, au lieu de nous offrir un excédant de ressources de fr. 5,416,995 71 c^s, ne présente plus qu'un excédant de fr. 3,461,537 47 c^s, et des crédits complémentaires nécessaires pour acquitter les dépenses arriérées s'élevant à fr. 10,652,032 27 c^s, d'où ressort une différence en faveur de la situation précédente d'environ 15,500,000 francs. L'état de comparaison dont nous faisons suivre cet exposé, fera connaître plus amplement et dans tout son ensemble, les détails et les causes de ces différences.

Le montant des bons du Trésor à émettre pendant l'année 1844, pour couvrir l'insuffisance de ressources de fr. 37,364,914 17 c^s, devrait en conséquence s'élever à une somme ronde de 37,000,000 de francs ; mais l'exécution du traité entre la Belgique et les Pays-Bas du 5 novembre 1842, qui sert de complément à celui de Londres du 19 avril 1839, devant faire rentrer dans les caisses de l'État diverses valeurs résultant de transactions conclues et de décomptes arrêtés entre les deux pays, la réalisation de ces valeurs nous permettra de combler une notable partie du découvert du Trésor et de restreindre ainsi l'émission de ces bons.

Les sommes et valeurs dont le Trésor pourra être mis en possession par suite de divers décomptes faits en exécution du traité du 5 novembre, se résument ainsi qu'il suit :

1 ^o Le montant de l'encaisse du caissier général de l'État qui, au 1 ^{er} octobre 1830 se trouvait dans les mains de ce caissier et chez ses agents dans les provinces. (<i>Article 56 du traité.</i>)		
Cet encaisse s'élevait au 1 ^{er} octobre 1830, à . . . fr.	12,989,618	82
Il en a été distrait, en vertu de la loi du 25 mai 1838, comme appartenant aux provinces, une somme de .	1,347,947	11
	<hr/>	
Il restait ainsi un effectif de fr.	11,641,671	71
Mais comme l'encaisse avait été appliqué en obligations à l'intérêt de 5 p. %, le bénéfice qui est résulté de la réalisation des obligations nécessaires pour remettre aux provinces les fonds qui leur appartenaient, ainsi que celui obtenu de la conversion du restant de ces obligations à 5 p. % en obligations de 4 p. %, ci.	530,613	29
	<hr/>	
De sorte que l'encaisse s'élève réellement à une somme de 12,172,285 francs, représentée par 15,438 obligations de l'emprunt de 50 millions à l'intérêt de 4 p. %.	12,172,285	»
2 ^o Le montant du solde en caisse existant à la banque d'Anvers le 1 ^{er} novembre 1830, au compte courant ouvert le 6 octobre 1830. (<i>Article 56 du traité.</i>) fr.		33,150 68
3 ^o Le montant du solde résultant de l'opération de la participation de la société générale pour favoriser l'industrie nationale à l'emprunt de 50,000,000 de florins à 5 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 27 mai 1830 et l'arrêté royal du 1 ^{er} juin suivant. (<i>Article 57, § 3, et 59, § 4, du traité.</i>)		
En certificats de rentes remboursables (<i>Domein los-renten</i>) fl. 207,300 en francs .	458,730	16
	<hr/>	
A REPORTER. fr.	12,611,015	16
		<hr/>
		33,150 68

REPORT	fr. 12,611,015 16	33,150 68
Intérêts échus et à échoir sur ces certificats, jusqu'au 1 ^{er} janvier 1844, à 5 p. 0/0, fl. 154,736 66 c ^s		285,156 95
En numéraire, fl. 15,682 75 c ^s		33,191 »
4 ^o Le montant des certificats de rentes remboursables (<i>domein los-renten</i>), versé depuis le 31 décembre 1838, en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement. (<i>Article 59, § 3, du traité.</i>) En certificats de rentes remboursables (<i>domein los-renten</i>) fl. 157,900 »	334,179 89	
Intérêts échus et à échoir sur ces certifi- cats jusqu'au 1 ^{er} janvier 1844	56,752 50	77,782 06
5 ^o Le montant des intérêts bonifiés par le Gouverne- ment Néerlandais sur les cautionnements de compta- bles belges, versés antérieurement au 1 ^{er} octobre 1830. (<i>Article 69, § 1, du traité.</i>)		2,081,615 20
6 ^o Le montant des intérêts bonifiés par le Gouverne- ment Néerlandais sur le fonds de consignations et dépôts judiciaires, versés comme tels, avant le 1 ^{er} oc- tobre 1830. (<i>Article 69, § 2, du traité</i>), ci		411,836 29
7 ^o Le montant de la restitution faite par le trésor néerlandais, du fonds de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du Département des re- cettes. (<i>Article 63 du traité.</i>) En capital, inscription à 2 $\frac{1}{2}$ p. 0/0. fl. 445,000 »		
Au taux de 54 p. 0/0	240,500 ou	508,571 42
En numéraire.	153,343 75	324,537 71
8 ^o Le montant de la restitution faite par le trésor néer- landais du fonds de pensions des employés civils et des officiers de la Marine coloniale aux Indes orien- tales. (<i>Article 63 du traité.</i>) Capital et intérêts fl. 14,442 75		30,566 66
9 ^o Le montant de la restitution faite par le trésor néer- landais, des avances effectuées par le trésor belge pour le paiement des pensions et gratifications ac- cordées sur le fonds dit de Waterloo. (<i>Article 8 de la convention du 19 juillet 1843</i>), fl. 80,000 ou francs		169,512 17
10 ^o Le montant de la réalisation à faire au trésor belge par les provinces de Liège et de Limbourg de la somme à payer au Gouvernement Néerlandais, pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt con- tracté pour la construction du <i>Zuid Willems vaart</i> . (<i>Article 62 du traité</i>), fl. 285,000.		603,174 60
11 ^o Le montant de la restitution à faire par le trésor néerlandais pour les pensions payées par le trésor belge à des néerlandais ou luxembourgeois domici- liés en Belgique. (<i>Article 68, § 1^{er}, du traité</i>), ci		161,701 13
A REPORTER. fr.	13,453,766 47	4,212,024 45

REPORT. fr. 13,453,766 47 4,212,024 45

12° Le montant du versement fait et de celui à faire le 1^{er} janvier 1844 par la société générale pour favoriser l'industrie nationale en vertu de la convention conclue avec elle le 4 novembre 1842.

En numéraire. fl.	{	2,500,000 »	
		2,484,000 »	
		<hr/>	
		4,984,000 »	10,548,148 15

L'ensemble des diverses valeurs peut être évalué,

SAVOIR :

En valeurs négociables	13,453,766 47	
En valeurs à toucher en numéraire		14,760,172 60
	<hr/>	<hr/>

Par contre, le Trésor aura à pourvoir à des dépenses résultant de diverses clauses du même traité, et qui doivent être défalquées des ressources précitées.

Ces dépenses se résument comme suit :

1° Le paiement à faire par la Belgique pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen. (<i>Article 20, § 6, et article 23 du traité.</i>) Deux semestres, 25,000 fl. ou fr.		32,910 05
2° Le paiement à faire à la Néerlande pour rachat de la part de la Belgique dans l'emprunt contracté pour la construction du <i>Zuid Willems vaart.</i> (<i>Article 62 du traité</i>), 285,000 florins ou		603,174 60
3° Le paiement à faire à la Néerlande pour rachat de la part de la Belgique dans la charge des pensions accordées à des étrangers qui ne sont domiciliés ni en Belgique ni dans les Pays-Bas. (<i>Article 68, § 7, du traité.</i>)		
Année échue le 19 avril 1840. . . . fl.	40,000 »	
— le 19 avril 1841.	36,000 »	
— le 19 avril 1842.	32,000 »	
— le 19 avril 1843.	28,000 »	
Et trois semestres échus le 31 déc. 1843.	16,800 »	
	<hr/>	
	152,800 ou	325,386 24

4° Le paiement à faire en restitution des pensions servies par le trésor néerlandais à des belges domiciliés dans les provinces septentrionales de l'ancien royaume

A REPORTER. fr.	979,470 89
-------------------------	------------

REPORT.	fr.	979,470	89
des Pays-Bas (<i>art. 68, § 2 du traité</i>) fl. 129,929		50	
cents	fr.	274,982	64
TOTAL des sommes à payer.		fr.	1,254,453 55
Si l'on retranche cette somme du total des valeurs réalisables au profit du trésor, ci.	fr.	13,453,766 47	14,760,172 60

Il reste, comme ressources extraordinaires que nous croyons devoir appliquer à l'exercice pendant lequel le traité du 5 novembre 1842 a reçu sa pleine exécution, et qui est celui de 1843,

SAVOIR :

En valeurs négociables	fr.	13,453,766 47
Et en valeurs en numéraire		13,503,719 07
Ensemble.		fr. 26,959,485 54

Le découvert du trésor (lorsque les exercices antérieurs à 1844 seront arrivés au terme de clôture) s'élèvera, comme nous l'avons expliqué, à	fr.	57,364,914 17
Il y a lieu d'en retrancher		26,959,485 54
De manière que l'insuffisance de nos ressources serait réduit à une somme de	fr.	10,405,428 63

La somme jusqu'à concurrence de laquelle les bons du trésor pourraient être émis pendant l'année 1844, ne devrait ainsi s'élever qu'à une somme ronde de 10,400,000 francs; mais nous avons fait remarquer que la somme effective à provenir de l'encaisse du caissier général de l'État se trouvait appliquée en obligations de l'emprunt de 30 millions de francs à l'intérêt de 4 p. %, dont la réalisation ne peut se faire que lentement; d'autres valeurs encore ne sont pas réalisables immédiatement; elles s'élèvent ensemble à fr. 13,453,766 47 c^s.

Il y aurait donc à augmenter provisoirement cette émission d'une somme de francs 13,453,766 47 c^s, ce qui porterait les bons du trésor à émettre à un total de 23,800,000 fr.

Mais afin d'en diminuer la circulation autant qu'il était en mon pouvoir, et de réduire aussi l'encaisse du trésor, alors trop considérable, j'ai cru devoir, au mois de juin dernier, tout en réduisant le taux d'intérêt des bons du trésor à 3 p. % à un an, et à 2 p. % à six mois de date, faire emploi des sommes portées aux Budgets de la Dette Publique des exercices 1841 et 1842, et d'une partie de celle qui figure à celui de l'exercice 1843, pour l'amortissement de l'emprunt contracté en 1840, amortissement qui, par suite d'une clause des contrats, ne s'est pas opéré; avec ces valeurs, j'ai acquis, au taux de 96 p. %, du dépôt qui représente l'encaisse du caissier général, 2264 obligations en 4 p. % ou un capital de 2,264,000 (valeur effective 2,173,500 francs).

Ces obligations devant profiter au fonds de l'amortissement de l'emprunt contracté en 1840, il y a lieu dès lors à les retrancher du dépôt qui forme l'encaisse du caissier général, et d'en diminuer également la somme pour laquelle l'émission des bons du trésor devra être autorisée.

En retranchant donc les 2,264,000 francs des 23,800,000 francs, le montant total des bons à émettre restera fixé à une somme ronde de 21,500,000 francs.

En résumé, il résulte, Messieurs, de l'exposé qui précède :

Que l'exercice en cours d'exécution de 1841, qui, d'après le premier vote du Budget présentait une insuffisance de ressources de fr. 2,527,578 58 c ^s , présentera ainsi au terme de clôture un découvert de . . . fr.	14,625,689 64
Que l'exercice en cours d'exécution de 1842, qui, d'après le premier vote du Budget, présentait un excédant de ressources de fr. 533,649 49 c ^s , offrira, lors de sa clôture, au lieu de cet excédant, une insuffisance de . . .	2,701,840 47
Que l'exercice en cours d'exécution de 1843 qui, d'après le premier vote du Budget, présentait un excédant de ressources de fr. 5,594,680 99 c ^s , nous offrira également une insuffisance de fr.	2,915,796 75
Que la clôture de tous les exercices antérieurs à 1841, c'est-à-dire de 1830 à 1840 inclus, nous met en présence d'un découvert de	6,489,555 04
Que les créances arriérées qui restent à payer sur les exercices antérieurs à 1844, et pour lesquelles des crédits sont à demander aux Chambres, s'élèvent à fr.	10,652,052 27
Ce qui présente au 1 ^{er} janvier 1844 une insuffisance de ressources de. fr.	37,364,914 17

Que cette insuffisance sera couverte jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 26,959,485 54 c^s, par les diverses valeurs que l'exécution du traité du 5 novembre 1842 et la convention conclue à Utrecht, le 19 juillet 1843, ont mises à notre disposition.

Que le surplus de cette insuffisance pourra provisoirement être couvert par une émission de bons du trésor jusqu'à concurrence d'une somme de 10,400,000 francs.

Que cependant cette émission doit être fixée par la loi à un chiffre rond de 21,500,000 francs, attendu qu'une notable partie des valeurs mises à notre disposition ne pourra s'écouler que lentement, et la réalisation n'en être complétée que dans un temps plus ou moins long.

Enfin, Messieurs, il faut bien le reconnaître, la situation de nos finances n'est pas de nature à devoir nous inspirer de l'inquiétude, un découvert de *dix millions quatre cent mille francs*, c'est à peu de choses près le montant des créances arriérées pour lesquelles des crédits restent à demander. En améliorant légèrement nos ressources financières et en créant quelques voies et moyens nouveaux pour l'exercice 1844, nous espérons combler assez promptement ce faible découvert.

Il faut aussi considérer que, dans ce découvert de dix millions quatre-cent mille francs, se trouve compris un crédit à demander à la Législature, destiné à acquitter une créance de 4,416,000 francs due à la société générale pour le rachat du canal de la Sambre canalisée, en vertu de la convention du 5 août 1835, passée entre le Ministre de l'Intérieur et ladite société, et 700,000 francs destinés à la continuation des travaux de construction du canal de Zelzacte à la mer.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

COMPARAISON

*Entre la situation du Trésor au 1^{er} septembre 1842 et celle
au 1^{er} septembre 1843.*

La situation du trésor au 1 ^{er} septembre 1842 présentait une insuffisance de ressources de fr.	21,492,685 45
La situation au 1 ^{er} septembre 1843 accuse une insuffisance de.	37,564,914 47
Le découvert s'est donc accru de fr.	15,872,228 72

Cet accroissement s'explique de la manière suivante :

Exercice clos de 1840.

Au 1 ^{er} septembre 1842, on présumait que l'exercice 1840 aurait offert, lors de sa clôture, un excédant de ressources de fr.	5,416,993 71
Au 1 ^{er} septembre 1843, d'après les résultats du compte définitif de cet exercice, on ne constate qu'un excédant de ressources de	3,461,537 47
Différence en moins de fr.	1,955,456 24

Cette diminution de boni qu'a éprouvée l'exercice 1840, bien que l'économie de 1,500,000 francs que l'on espérait faire sur les allocations ait été dépassée de fr. 1,243,966 42^c, provient de ce que plus de deux millions de recettes portées comme prévisions au Budget de cet exercice, du chef de recouvrements d'avances faites par le trésor pour les fonds de cautionnements et de consignations retenus en Hollande, en ont été distraites pour être comprises au Budget de 1843, comme ayant été perçues dans le cours de ce dernier exercice.

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1841.

Au 1 ^{er} septembre 1843, on avait fixé les revenus probables de l'exercice 1841, à fr.	101,743,667 57
Au 1 ^{er} septembre 1843, les revenus probables du même exercice ne sont plus portés qu'à	101,283,592 08
Différence en moins de. fr.	460,075 49

Cette diminution résulte de modifications que l'on a reconnu nécessaire d'apporter aux diverses estimations de revenus de l'exercice 1841, et dont la vérification peut se faire en rapprochant l'état comparatif entre les évaluations de revenus et les recettes effectives joint, à l'appui de la situation actuelle, de pareil état annexé à la situation précédente.

Budget des dépenses de l'exercice 1841.

Au 1^{er} septembre 1842, les dépenses votées pour l'exercice 1841, s'élevaient à fr. 417,212,281 72
 Sur lesquelles on présumait faire une économie de . . . 1,500,000 »
 Restait. fr. 415,712,281 72

Au 1^{er} septembre 1843, les dépenses votées pour le même exercice, s'élèvent à. 417,409,281 72
 sur lesquelles on présume faire une économie comme ci-dessus de. fr. 1,500,000 »
 Reste. fr. 415,909,281 72
 Différence en plus. fr. 197,000 »

Cette augmentation se compose de deux crédits supplémentaires alloués comme suit :

Au Département de la Justice par la loi du 10 février 1843, n° 40	fr.	80,000	»
— l'Intérieur — n° 39		117,000	»
Somme égale.	fr.	197,000	»

Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1842.

Au 1^{er} septembre 1842, les revenus probables de l'exercice 1842 étaient fixés à fr. 403,119,896 »
 Au 1^{er} septembre 1843, ils sont portés à 404,272,206 24
 Différence en plus. fr. 1,152,310 24

Cette augmentation provient de changements faits à quelques évaluations de revenus, et que l'on pourra reconnaître en faisant la même comparaison que celle dont nous avons parlé plus haut relativement à l'exercice 1841.

Budget des dépenses de l'exercice 1842.

Au 1^{er} septembre 1842, les dépenses votées pour l'exercice 1842 montaient à fr. 407,109,868 50
 sur lesquelles on présumait une économie de 1,000,000 »
 Restait. fr. 406,109,868 50
 A REPORTER. fr. 406,109,868 50

REPORT. fr. 106,109,868 50

Au 1^{er} septembre 1843, les dépenses votées pour ledit exercice s'élèvent

à fr. 107,974,046 71

et l'économie présumée à 1,000,000 »

Reste. fr. 106,974,046 71

Différence en plus. fr. 864,178 21

Cette augmentation résulte de nouveaux crédits alloués, SAvoir :

A la Dette Publique, par la loi du 28 mars 1843, n° 144 fr. 2,116 40

Aux dotations, Chambre des Représentants, par la loi du 23 septembre
1842, n° 811 100,000 »Aux dotations, Chambre des Représentants, par la loi du 4 avril 1843,
n° 155 9,100 »

Au Département de la Justice, par la loi du 10 février 1843, n° 40 . fr. 11,000 »

— de l'Intérieur — — n° 39 64,018 55

— des Travaux Publics 23 sept. 1842, n° 812 209,629 75

— de la Marine — 12 avril 1843, n° 180 91,000 »

— de la Guerre — 8 oct. 1842, n° 829 10,000 »

— — — 27 déc. » n° 1115 48,009 97

— — — 27 mars 1843, n° 147 209,345 56

— des Finances — 8 févr. » n° 51. 409,758 14

— — — 28 mars » n° 145 250,220 08

Ensemble. fr. 1,414,178 21

Il faut en retrancher le crédit ouvert par la loi du 26 juin 1842, n° 478,

pour la construction du canal de Zelzaete, lequel crédit avait été com-

pris précédemment dans les dépenses ordinaires du Budget des Travaux

Publics, et se trouve porté dans la situation actuelle parmi les dépenses

spéciales du même Département (*voir l'État de situation du Budget gé-**néral des dépenses de l'exercice 1842, pag. 38 et 39*), ci.

550,000 »

Reste somme égale. fr. 864,178 21

Budget spécial du Département des Travaux Publics de l'exercice 1842.

Dans le montant des revenus probables et des dépenses à l'époque du 1^{er} septembre 1843, indiqué ci-dessus pour l'exercice 1842, ne se trouvent pas comprises les ressources extraordinaires ni les dépenses spéciales appartenant au même exercice.

Ces ressources extraordinaires et ces dépenses spéciales s'élèvent à une somme égale de 29,800,000 francs, et n'ont conséquemment influé en rien sur l'augmentation d'insuffisance qui résulte de la comparaison entre la situation actuelle et la situation précédente.

Crédits à demander pour des créances arriérées concernant des exercices antérieurs à 1844.

Ces créances arriérées, pour lesquelles il y a des crédits à demander et qui n'étaient pas

comprises dans la situation du trésor au 1^{er} septembre 1842, forment la majeure partie de l'excédant d'insuffisance résultant de la situation au 1^{er} septembre 1843. Elles s'élèvent à la somme totale de fr. 10,632,032 27 c^s, et s'appliquent aux services ci-après :

Dette Publique.

Exercice 1839. Intérêts des bons du trésor . . . fr.	28,581 95	
— 1840. — . . .	461,982 56	
— 1843. Intérêts des mois de novembre et de décembre de l'emprunt contracté en vertu de la loi du 29 septembre 1842.	258,514 32	
— » Dotation de l'amortissement dudit emprunt pour ces deux mois. . . .	47,702 86	
— » Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt pour les mêmes mois. . . .	7,500 »	
— » Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68, du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1843, 12,000 florins	25,396 82	
Divers exercices. Traitements d'attente, traitements supplémentaires et pensions supplémentaires, etc. fr.	675,000 »	4,484,678 51

Département de la Justice.

Exercice 1842. Frais de justice fr.	84,000 »	
— Fournitures à des établissements publics situés en Belgique, faites antérieurement au 1 ^{er} octobre 1850 .	6,500 »	
— Indemnités réclamées par des magistrats concernant les années 1829 et 1850, pour le service extraordinaire de cassation, droits d'assistance et présidence des assises.	121,780 »	
— Pensions réclamées par d'anciens magistrats démissionnés en 1850 et non remplacés fr.	68,172 »	
		280,452 »

Département des Affaires Étrangères.

Exercice 1843. Dépenses résultant du traité de paix avec les Pays-Bas. fr.	150,000 »	
--	-----------	--

Département de l'Intérieur.

Exercice 1843 et années antérieures. Agriculture (*indemnités pour bes-*

A REPORTER.		4,915,150 51
---------------------	--	--------------

REPORT. fr. 1,915,130 51

tiaux abattus) et instruction publique (*frais de jurys d'examen pour les grades académiques*). 255,000 »

Département des Travaux Publics.

Exercice 1840 et années antérieures. Diverses créances arriérées, telles que indemnités, débours et honoraires à des avocats, etc.	6,451 37	
— 1841. Frais d'exploitation du chemin de fer.	127,994 46	
— 1842. Rivières et canaux, ports et côtes, frais d'exploitation du chemin de fer.	271,444 17	
— » Canal de Zelzaete.	700,000 »	
— 1843. Canaux et bâtiments civils	50,000 »	
— » Sambre canalisée	4,416,000 »	
		5,571,890 »

Département de la Guerre.

Exercices antérieurs au 1 ^{er} octobre 1830. Diverses réclamations faisant l'objet d'un projet de loi présenté à la Législature le 24 janvier 1843	158,672 55	
Exercice 1830. Diverses réclamations pour dommages-intérêts, pertes de matériaux, journées de travail, fournitures, etc.	21,540 50	
— 1831. Diverses réclamations pour indemnité, fournitures et transports militaires.	1,849 75	
— 1832. Diverses réclamations pour dégâts commis et fournitures	201,734 05	
— 1834. Diverses réclamations pour travaux à citadelle d'Anvers	4,762 41	
— 1837. Diverses réclamations pour indemnité du chef de dégâts commis	50,000 »	
— 1839. Diverses réclamations pour indemnité du chef d'occupation de terrain, etc.	4,809 91	
— 1841. Diverses réclamations pour travaux au fort Léopold à Diest	75,308 29	
		498,477 46

Département des Finances.

Exercice 1842. Frais de tournées fr.	622 50	
— 1843. Dépenses résultant de l'exécution de l'art. 64 du traité du 5 nov. 1842	50,000 »	
		50,622 50

A REPORTER. fr. 8,291,120 27

REPORT. fr. 8,291,120 27

Exercice antérieur au 1^{er} octobre 1830. Traitements,
pensions, intérêts de cautionnements,
frais de voyage, etc. 15,000 »

Trésor public.

Exercice 1838. Provision et frais de ports de lettres au
caissier général. 219,916 52
— 1839. Provision et frais de ports de lettres au
caissier général. 235,746 25
— 1840. Provision et frais de ports de lettres au
caissier général. 310,224 96

780,887 73

Enregistrement, domaines et forêts.

Exercice 1838 et antérieurs. Remises
des receveurs, trai-
tements, frais d'em-
ballage et de trans-
port, par suite de la
mise à exécution de
la nouvelle loi sur le
timbre, frais de
poursuites et d'in-
stances, restitutions
de frais avancés pour
découvertes doma-
niales, restitutions et
attribution d'amendes
forestières . . . 308,530 84
— 1839. Remises des greffiers,
frais d'emballage et
de transport, frais de
poursuites et d'in-
stances et restitu-
tions 516,798 80
Exercice 1840. Traitement des em-
ployés supérieurs, re-
mises des greffiers,
frais d'emballage et
de transport, frais de
poursuites et d'in-
stances, traitement
des employés en dis-
ponibilité, restitu-
tions et attribution
d'amendes forestières. 76,623 81

A REPORTER. fr. 901,953 45 780,887 73 8,291,120 27

REPORT. . . . fr. 901,955 45 780,887 75 8,291,120 27

Exercice 1841. Traitement des employés supérieurs remises des greffiers, frais de poursuites et d'instances, traitement des employés en disponibilité, restitutions diverses .	86,589 70	
— 1843. Montant des condamnations en garantie envers les communes de Petit-Rechain et Dison, du chef de remboursement de capitaux, etc. . .	42,554 25	1,031,097 58

Contributions directes, cadastre, douanes et accises.

Exerc. anté. au 1 ^{er} octobre 1830, indemnités dues aux anciens agents du cadastre hollandais p ^r solde des trav. d'arpentage et d'expertise exécutés en Belgique.	77,026 44	
Exercices antérieurs à 1838, frais de pesage et de contre-vérification de sel . .	2,507 52	
Exercice 1838. Remises des receveurs, non-valeurs et frais de procédure . . .	45,627 08	
— 1839. Remises des receveurs, non-val., remboursement du péage sur l'Escaut et sur le canal de Terneuzen, frais de route et de séjour	97,649 65	
— 1840. Remises des receveurs, traitement des employés en disponibilité et non-valeurs .	45,114 62	
— 1841. Remises des receveurs, traitement des employés en disponibilité et non-valeurs .	58,579 46	
	<hr/>	504,304 75
		<hr/>
		2,116,289 86
A REPORTER. fr.		10,407,410 15

REPORT. fr. 10,407,410 43

Non-valeurs et remboursements.

Exercice 1842. Remboursement du péage sur l'Escaut	fr.	64,622 14
— 1843. — — — —		160,000 »
TOTAL	fr.	<u>10,632,032 27</u>

Budget des recettes et dépenses de l'exercice 1843.

Les résultats présumés de ce Budget, lesquels se présentent avec un déficit, viennent compléter l'insuffisance que fait ressortir la situation au 1^{er} septembre 1843; ces résultats sont les suivants :

Revenus probables.	fr.	105,501,435 »
Dépenses votées primitivement	fr.	106,085,372 01
— postérieurement au Budget.		331,839 74
Restant à allouer pour compléter les crédits nécessaires au Département de la Guerre, pour l'exercice		5,000,000 »
TOTAL.	fr.	<u>109,417,231 75</u>
Économie présumée.		1,000,000 »
Reste.	fr.	<u>108,417,231 75</u>
Insuffisance de ressources de l'exercice 1843	fr.	<u>2,915,796 75</u>

Les évaluations primitives au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1843 s'élevaient à 109,680,053 francs, ce qui promettait un excédant de ressources plutôt qu'une insuffisance; mais on a dû les restreindre à la somme de 105,501,435 francs, indiquée ci-dessus comme revenus probables, à cause des différences qu'on peut prévoir entre les recettes réelles et les évaluations, et notamment une diminution de 1,400,000 francs sur les droits d'accises sur l'eau-de-vie indigène, de 2,200,000 francs sur les droits de succession et de 1,000,000 de francs sur le produit du chemin de fer, ensemble 4,000,000 francs.

Les détails que l'on vient de donner pour expliquer l'accroissement d'insuffisance que présente la situation actuelle comparée à la situation précédente, se résument comme suit :

Différences en faveur de la situation au 1^{er} septembre 1842.

Diminution de ressources de l'exercice 1840	fr.	1,955,456 24
— des revenus probables de l'exercice 1841.		460,075 49
Augmentation des dépenses du même exercice.		197,000 »
— — de l'exercice 1842		864,178 21
Crédits à demander pour des créances arriérées		10,632,032 27
Insuffisance de ressources de l'exercice 1843, d'après les crédits déjà accordés		2,915,796 75
TOTAL.	fr.	<u>17,024,538 96</u>

Différence en faveur de la situation au 1^{er} septembre 1843 :

Augmentation des revenus probables de l'exercice 1842		1,152,310 24
En conséquence, la situation du trésor, au 1 ^{er} septembre 1842, se présentait plus favorablement que la situation actuelle ainsi qu'on le fait remarquer ci-dessus, de	fr.	<u>15,872,228 72</u>

1

PREMIÈRE PARTIE.

SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1843.

ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTE DES		
ÉTATS A L'APPUI.	EXERCICES.	ÉVALUATION des REVENUS.
Litt. A . . .	1841.	101,404,464 »
— B . . .	1842.	105,900,612 »
	— Ressources extraordinaires	20,800,000 »
— C . . .	1843.	109,680,053 »
		546,845,129 »

du Trésor au 1^{er} septembre 1843.

REVENUS.

REVENUS EFFECTIFS.						DIFFÉRENCE	
VERSEMENTS FAITS				RESTE à RECOURER.	MONTANT GÉNÉRAL des Revenus probables.	EN MOINS de L'ÉVALUATION.	EN PLUS de L'ÉVALUATION.
EN 1841.	EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.				
97,595,990 88	5,537,712 18	56,897 56	100,088,600 62	294,982 46	101,285,592 08	180,871 92	»
»	100,580,772 86	2,692,646 47	105,282,419 55	989,786 91	104,272,206 24	1,628,405 76	»
»	8,495,750 »	16,025,000 »	24,518,750 »	5,281,250 »	29,800,000 »	»	»
»	»	64,202,291 85	64,202,291 85	41,299,145 15	105,501,435 »	4,178,018 »	»
97,595,990 88	112,441,235 04	82,956,855 88	292,992,070 80	47,865,162 52	540,857,235 52	5,987,895 68	»
En moins des prévisions. fr.						5,987,895 68	

Suite de l'ÉTAT GÉNÉRAL de la situation

COMPTE DES				
ÉTATS A L'APPUI.	EXERCICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF.	AUGMENTATIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.	DIMINUTIONS faites PAR DES LOIS SPÉCIALES.
Litt. D.	1841	103,791,842 58	15,617,459 14	»
— E.	1842	105,566,962 81	2,407,085 90	»
	— Budget spécial (Travaux publics)	29,250,000 »	550,000 »	.
— F.	1843	106,085,572 01	331,859 74	»
		544,694,177 40	16,906,382 78	»

RÉSUMÉ

Les Budgets généraux des dépenses pour les exercices en cours d'exécution de 1841, 1842 et 1843, s'élèvent à
Il reste à allouer sur l'exercice 1843 un crédit au Département de la Guerre de . . .

Il est à présumer qu'on pourra, lors de la clôture de ces exercices, retrancher de cette

1^o Une économie probable sur les crédits alloués aux Ministres pour l'exercice 1841 de
2^o — — — — — 1842 de
3^o — — — — — 1843 de

Les recouvrements faits et à faire sur les Budgets des Voies et Moyens pour les mêmes exercices, s'élèvent à . . .

Il y a en conséquence, une insuffisance de ressources sur les trois exercices en cours

Mais les Budgets pour les exercices clos se présentant suivant les comptes définitifs qui en

D'une part : avec une insuffisance de ressources à l'exercice 1837 de
— — — — — 1839 de

D'autre part : avec un excédant de ressources à l'exercice 1838 de
— — — — — 1840 de

D'où il résulte encore

Les exercices clos de 1830 à 1840 inclus nous offrent ainsi

Auquel il faut ajouter :

Les crédits à demander pour acquitter les créances

du Trésor au 1^{er} septembre 1843.

DÉPENSES.

RESTE.	DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR SUR LE VISA DE LA COUR DES COMPTES,				RESTE DISPONIBLE SUR LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1843.	Observations.
	EN 1841.	EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.		
117,409,281 72	80,998,722 95	26,755,278 35	2,155,919 01	109,865,920 31	7,543,561 41	
107,974,046 71	»	72,827,809 13	21,522,206 04	94,150,015 17	13,824,031 54	
29,800,000 »	»	1,000 »	10,810,850 51	10,811,850 51	18,988,149 49	
106,417,251 75	»	»	40,208,007 »	40,208,007 »	66,208,624 75	
561,600,560 18	80,998,722 95	99,562,087 48	74,475,582 56	255,056,592 99	106,564,167 19	

ÉTAT.

.....	fr. 561,600,560 18	
.....	3,000,000 »	
	ENSEMBLE.	fr. 564,600,560 18
somme, savoir :		
.....	fr. 1,500,000 »	} 5,500,000 »
.....	1,000,000 »	
.....	1,000,000 »	
	RESTE ainsi.	fr. 561,100,560 18
.....	340,857,255 52	
d'exécution de	fr. 20,245,526 86	
ont été rendus :		
.....	fr. 1,428,744 60	
.....	9,101,596 13	
	10,530,340 75	
.....	fr. 579,248 22	
.....	5,461,537 47	
	4,040,785 69	
une insuffisance de ressources de	6,489,555 04	
une insuffisance de ressources de	fr. 26,732,881 90	
arriérées s'élevant à	10,652,052 27	
L'insuffisance de ressources est en conséquence de	fr. 37,564,914 17	

*COMPARAISON des résultats des Budgets des recettes et dépenses, tels qu'ils ont
comptes rendus pour le dernier trimestre 1830*

EXERCICES.	BUDGETS VOTÉS PRIMITIVEMENT.		MODIFICATIONS apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		BUDGETS fixés DÉFINITIVEMENT PAR DES LOIS.		FAITS Par suite de l'exécu conformément aux
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recettes. A OU D.	Augmentation OU DIMINUTION de dépenses. A OU D.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.
1830, 4 ^e trimestre.	27,093,101 52	28,580,523 42	»	»	27,093,101 52	28,580,523 42	27,101,575 99
1831.	109,825,575 94	115,806,850 65	»	»	109,825,575 04	115,806,850 65	115,225,815 03
1832.	141,633,804 95	203,972,286 68	»	D 2,050,544 13	141,633,804 95	201,941,742 55	152,404,505 97
1833.	86,037,982 »	97,696,835 53	»	D 3,547,000 »	86,037,982 »	94,149,835 53	88,058,515 92
1834.	94,279,578 »	93,272,610 32	»	A 5,601,590 11	94,279,578 »	98,874,000 43	96,701,537 76
1835.	92,380,640 90	86,569,593 77	D 2,452,972 68	A 3,189,740 51	89,927,668 22	89,559,534 28	89,855,654 73
							954,058 05
							267,552 02
1836.	99,931,314 74	99,932,501 19	»	A 1,667,450 59	99,931,314 74	101,599,931 78	102,586,654 16
							45,998 23
1837.	99,159,452 99	101,048,402 16	»	A 4,177,701 55	99,159,452 99	105,226,105 69	101,657,527 97
							57,922 27
1838.	120,252,525 36	120,725,085 80	»	A 1,849,906 98	120,252,525 36	122,374,992 78	125,465,079 51
							44,835 30
1839.	120,095,531 »	120,899,007 53	»	A 7,795,917 90	120,095,531 »	128,693,015 45	115,788,816 92
							48,612 05
				A 24,280,107 62			
				D 5,577,544 13			
Résultats des exercices 1830 à 1839.	990,689,507 20	1,068,303,766 87	D 2,452,972 68	A 18,702,563 49	988,236,534 52	1,087,006,330 36	1,012,322,000 78
1840.	172,615,569 »	164,111,837 25	»	A 6,434,034 64	172,615,569 »	170,545,891 89	171,218,748 59
							44,715 95
							171,263,462 54
1841.	101,464,464 »	103,791,842 58	»	A 13,617,459 14	101,464,464 »	117,409,381 72	101,285,592 08
1842.	135,650,612 »	134,816,962 81	A 50,000 »	A 2,957,085 90	135,700,612 »	137,774,946 71	134,072,206 24
1843.	109,650,053 »	109,085,572 01	A 30,000 »	A 531,859 74	109,680,053 »	* 109,417,231 75	103,501,435 »
Résultats des exercices en cours d'exécution.	346,765,129 »	347,694,177 40	A 80,000 »	A 16,906,382 78	346,845,129 »	364,600,360 18	340,857,235 32

RÉCAPITU							
Exercices clos de 1830 à 1839	990,689,507 20	1,068,303,766 87	D 2,452,972 68	A 18,702,563 49	988,236,534 52	1,087,006,330 36	1,012,322,000 78
Exercice de 1840. . .	172,615,569 »	164,111,837 25	»	6,434,034 64	172,615,569 »	170,545,891 89	171,263,462 54
Exerc. en cours d'exé- cution de 1841 à 1843.	346,765,129 »	347,694,177 40	A 80,000 »	16,906,382 78	346,845,129 »	364,600,360 18	340,857,235 32
	1,510,070,205 20	1,580,109,801 52	D 2,572,972 68	A 42,042,980 91	1,507,697,232 52	1,622,152,782 43	1,524,342,696 64
A DIMINUER les allocations au Budget de la Dette Publique de 1832 pour l'exécution des art. 13 et 14 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être consi- dérées comme non avenues					114,435,549 91	57,546,540 74	
RESTE EXCÉDANT DE DÉPENSES, d'après le vote des Chambres législatives. . . . fr.						76,909,209 17	

été votés, avec les résultats de l'exécution de ces Budgets, conformément aux
et les années 1831 à 1843 inclusivement.

RÉALISÉS tion des Budgets, et comptes rendus.	DIFFÉRENCES ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS.				EXCÉDANTS présentés PAR LES COMPTES RENDUS.		Observations.
	RECETTE		DÉPENSE		En RECETTE.	En DÉPENSE.	
	EN PLUS DU BUDGET.	EN MOINS DU BUDGET.	EN PLUS DU BUDGET.	EN MOINS DU BUDGET.			
28,580,525 42	8,474 67	"	"	"	"	1,478,947 45	Résultats du compte définitif.
112,413,965 51	3,400,250 09	"	"	3,592,867 14	811,851 52	"	Idem.
158,500,918 95	10,850,701 02	"	"	45,440,825 60	"	6,056,412 98	Idem.
91,904,974 04	2,020,331 92	"	"	2,244,860 59	"	3,846,661 02	Idem.
96,515,600 96	2,421,759 76	"	"	2,360,599 47	187,756 80	"	Idem.
87,104,004 96	"	74,015 49	"	2,455,529 52	2,749,649 77	"	Idem.
"	954,038 05	"	"	"	954,038 05	"	Recouv. faits sur les ex. clos de 1830 et ant. 1831 et 1832.
"	267,532 92	"	"	"	267,532 92	"	Dép. annul. sur les ex. clos de 1830 et ant. 1831 et 1832 à const. en rec. Résultats du compte définitif.
99,528,487 96	2,635,519 42	"	"	2,071,465 82	3,038,146 20	"	Dépenses annulées sur l'ex. clos de 1833, à constater en recette. Résultats du compte définitif.
"	45,998 23	"	"	"	45,998 23	"	Dépenses annulées sur l'ex. clos de 1834, à constater en recette. Résultats du compte définitif.
103,331,731 64	2,497,874 98	"	"	1,894,572 06	"	1,074,403 67	Dépenses annulées sur l'ex. clos de 1835, à constater en recette. Résultat du compte définitif.
"	57,922 27	"	"	"	57,922 27	"	Dépenses annulées sur l'ex. clos de 1836, à constater en recette. Résultat du compte définitif.
120,198,378 44	3,212,354 15	"	"	2,376,614 54	3,266,701 07	"	Dépenses annulées sur l'ex. clos de 1837, à constater en recette.
"	44,855 30	"	"	"	44,855 30	"	
124,196,508 51	"	4,506,714 08	"	4,496,506 94	"	8,407,691 59	
"	48,612 05	"	"	"	48,612 05	"	
1,022,273,093 29	28,466,193 83	4,580,727 57	"	64,735,237 07	11,495,024 18	21,444,116 69	
						9,951,092 51	
167,801,925 07	"	1,552,106 40	"	2,745,966 82	3,416,825 52		Résultats du compte définitif.
					44,715 95		Dépenses annulées sur l'ex. clos de 1837, à constater en recette.
					3,461,537 47		
115,909,281 72	"	180,871 92	"	1,500,000 "	"	14,625,689 64	Rés. présumés du compte définitif.
136,774,046 71	"	1,628,405 76	"	1,000,000 "	"	2,701,840 47	Résultats présumés du 2 ^e compte provisoire.
108,417,231 73	"	4,278,618 "	"	1,000,000 "	"	2,915,796 75	Résultats présumés du 1 ^{er} compte provisoire.
361,100,560 18	"	6,087,895 68	"	3,500,000 "	"	20,245,526 86	* Dans la somme présentée ici pour le Budget des dépenses de l'exer- cice 1843, se trouve comprise celle de 3,000,000 de francs qui reste à allouer pour compléter les crédits nécessaires au Département de la Guerre pendant ledit exercice.
						20,245,526 86	
LATION.							
1,022,273,093 29	28,466,193 83	4,580,727 57	"	64,735,237 07	"	9,951,092 51	
167,801,925 07	"	1,552,106 40	"	2,745,966 82	3,461,537 47	"	
361,100,560 18	"	6,087,895 68	"	3,500,000 "	"	20,245,526 86	
1,551,175,578 54	28,466,193 83	11,820,720 71	"	70,977,205 89	3,461,537 47	30,194,419 37	
	16,645,464 12		70,977,205 89				
EXCÉDANT DE DÉPENSES OU insuffisance de ressources résultant de l'exécution des Budgets.						26,752,881 90	

DEUXIÈME PARTIE.

Etat Comparatif

ENTRE

L'ÉVALUATION DES REVENUS DU ROYAUME

ET LES RECETTES EFFECTIVES.

EXERCICES 1844 A 1843.

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.			
IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.					
Foncier		17,749,827 »			
Personnel		8,268,102 »			
Patentes		2,842,400 »			
Redevances sur les mines		215,085 »			
DOUANES	} Droits d'entrée	8,020,000 »			
		} — de sortie	480,000 »		
			} — de transit	74,000 »	
				} — de tonnage	552,000 »
	Timbres	55,000 »			
Droits de consommation sur les boissons distillés		955,000 »			
ACCISES.	} Sel	5,788,000 »			
		} Vins étrangers	2,211,000 »		
			} Eau-de-vie étrangère	218,000 »	
				} — indigène	2,551,000 »
			} Bières et vinaigres		6,859,000 »
					} Sucres
GARANTIE	} Timbres sur les quittances	1,569,000 »			
		} — — permis de circulation	17,150 »		
RECETTES DIVERSES.	} Droits de marque des matières d'or et d'argent	166,000 »			
		} Droits d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	140,000 »		
	Recettes extraordinaires et accidentelles	9,000 »			
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.					
DROITS ADDITIONNELS ET AMENDES Y RELATIVES	} Enregistrement	10,899,000 »			
		} Greffe	252,000 »		
			} Hypothèques	1,008,000 »	
				} Successions	4,284,000 »
					} Timbres (y compris les passeports et port d'armes)
	Amendes	212,000 »			
RECETTES DIVERSES.	} Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement	150,000 »			
		} Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	150,000 »		
TRÉSOR PUBLIC.					
Produits des examens		47,000 »			
— des brevets d'invention		25,000 »			
— des diplômes des artistes vétérinaires		2,000 »			
A REPORTER.		77,790,964 »			

pour l'exercice 1841, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1841.	EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
16,671,179 05	964,037 21	"	17,635,217 14	"	17,635,217 14	"	114,600 86
7,625,954 79	875,642 16	"	8,501,596 95	"	8,501,596 95	255,494 95	"
2,518,178 60	557,914 50	"	2,876,093 10	"	2,876,093 10	55,695 10	"
159,151 79	13,266 34	"	172,418 15	"	172,418 15	"	45,566 87
8,904,548 81	58,466 75	"	8,963,015 56	"	8,963,015 56	337,015 56	"
509,346 47	885 80	"	510,232 27	"	510,232 27	21,232 27	"
105,151 70	55 51	"	105,187 21	"	105,187 21	29,187 21	"
566,815 92	"	"	566,815 92	"	566,815 92	54,815 92	"
56,465 55	105 38	"	56,570 93	"	56,570 93	1,570 93	"
958,852 "	52 50	"	958,864 50	"	958,864 50	3,864 50	"
5,794,914 25	150 06	"	5,795,044 29	"	5,795,044 29	7,044 29	"
2,451,760 46	2,054 45	"	2,455,814 89	"	2,455,814 89	242,814 89	"
254,451 68	75 70	"	254,507 38	"	254,507 38	56,507 38	"
5,109,879 50	9,165 98	"	5,119,045 48	"	5,119,045 48	568,045 48	"
6,481,055 69	2,545 58	"	6,485,599 07	"	6,485,599 07	"	555,400 95
709,867 50	"	"	709,867 50	"	709,867 50	"	96,652 50
1,548,048 22	509 27	"	1,548,557 49	"	1,548,557 49	"	20,442 51
16,128 05	4 02	"	16,132 07	"	16,132 07	"	1,017 95
157,214 04	"	"	157,214 04	"	157,214 04	"	8,785 96
16,608 82	441 54	"	17,050 16	"	17,050 16	"	122,949 84
8,159 97	2,717 60	"	10,877 57	"	10,877 57	1,877 57	"
10,557,075 94	15 31	"	10,557,087 25	"	10,557,087 25	"	341,912 75
274,255 58	"	"	274,255 58	"	274,255 58	22,255 58	"
1,458,240 24	14,414 90	"	1,452,655 14	"	1,452,655 14	444,655 14	"
6,298,855 72	2,160 85	"	6,300,996 57	"	6,300,996 57	2,016,996 57	"
2,754,856 68	9,188 15	"	2,764,024 81	"	2,764,024 81	"	515,975 19
127,075 44	1,255 19	"	128,506 65	"	128,506 65	"	85,695 37
79,552 58	"	"	79,552 58	"	79,552 58	"	50,447 62
174,200 49	2,065 20	"	176,265 69	"	176,265 69	26,265 69	"
16,600 "	25,425 "	"	42,025 "	4,975	47,000 "	"	"
18,087 85	15,675 19	"	32,565 02	"	52,565 02	7,565 02	"
"	2,025 "	"	2,025 "	"	2,025 "	25 "	"
77,941,025 82	2,558,228 70	"	80,209,254 52	4,975	80,504,229 52	4,068,700 85	1,555,435 33

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
	REPORT.	77,790,964 »
PÉAGES.		
DOMAINES	Produit des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation	695,000 »
	— de la Sambre canalisée.	400,000 »
	— du canal de Charleroy.	1,200,000 »
	— des droits de bacs et passages d'eau.	80,000 »
	— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,400,000 »
POSTES	Taxe des lettres et affranchissement	2,700,000 »
	Ports des journaux.	75,000 »
	Droit de 5 p. % sur les articles d'argent	40,000 »
	Remboursements d'offices étrangers.	50,000 »
	Service rural.	155,000 »
	Articles d'argent non réclamés et vente de vieux papiers	»
CAPITAUX ET REVENUS.		
TRAVAUX PUBLICS	Chemin de fer	7,000,000 »
	Rachat et transfert de rentes.	72,000 »
	Capitaux du fonds de l'industrie.	500,000 »
	— de créances ordinaires et d'avances pour bâtiments d'écoles	45,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FO- RÊTS	Prix de vente d'objets mobiliers, et transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	800,000 »
	Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, ensuite de la loi du 28 décembre 1835.	2,240,000 »
	Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable	550,000 »
	Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre.	500,000 »
	Intérêts de créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles	150,000 »
	Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,500 »
	— volontaires.	500 »
TRÉSOR PUBLIC.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	50,000 »
	Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse	557,000 »
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	500,000 »
	Abonnement au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>	55,000 »
	Produit des haras.	15,000 »
	— des établissements modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.	7,000 »
	— de l'école vétérinaire et d'agriculture	80,000 »
— du droit de pilotage	250,000 »	
— de la fabrication de pièces de 5 et 2 centimes.	500,000 »	
	A REPORTER.	98,995,964 »

pour l'exercice 1841, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1841.	EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
77,941,025 82	2,538,228 70	"	80,209,254 52	4,975 "	80,504,229 52	4,068,700 85	1,555,455 35
765,959 08	292 50	"	766,251 58	"	766,251 58	75,251 58	"
414,920 98	"	"	414,920 98	"	414,920 98	14,920 98	"
1,520,814 22	"	"	1,520,814 22	"	1,520,814 22	120,814 22	"
106,526 12	"	"	106,526 12	"	106,526 12	26,526 12	"
2,270,464 42	65,059 18	"	2,555,503 60	"	2,555,503 60	"	66,496 40
2,863,536 18	"	"	2,863,536 18	"	2,863,536 18	163,536 18	"
78,250 09	"	"	78,250 09	"	78,250 09	5,250 09	"
25,500 21	"	"	25,500 21	"	25,500 21	"	14,499 79
"	59,882 61	"	59,882 61	"	59,882 61	20,882 61	"
"	"	"	"	"	"	"	155,000 "
"	1,897 72	"	1,897 72	"	1,897 72	1,897 72	"
6,225,625 56	708 10	"	6,226,333 66	"	6,226,333 66	"	773,666 54
45,216 31	"	"	45,216 31	"	45,216 31	"	28,783 69
114,015 37	"	"	114,015 37	"	114,015 37	"	185,984 65
17,612 36	9,656 40	"	27,268 76	"	27,268 76	"	17,751 24
590,966 84	2,159 04	"	595,125 88	"	595,125 88	"	406,874 12
1,415,078 57	184 87	"	1,415,263 44	"	1,415,263 44	"	826,736 56
590,087 57	998 49	"	591,086 06	"	591,086 06	"	158,013 94
506,659 55	3,877 99	"	510,517 54	"	510,517 54	10,517 54	"
74,118 64	6,841 42	"	80,960 06	"	80,960 06	"	69,059 94
1,955 47	51 14	"	1,986 61	"	1,986 61	"	513 59
2,185 10	"	"	2,185 10	"	2,185 10	1,683 10	"
"	41,290 64	24 "	41,514 64	"	41,514 64	11,514 64	"
537,520 "	"	"	537,520 "	"	537,520 "	520 "	"
543,886 97	"	"	543,886 97	"	543,886 97	43,886 97	"
27,070 "	22,680 "	"	50,650 "	2,550 "	53,000 "	"	"
"	"	"	"	15,000 "	15,000 "	"	"
"	"	"	"	7,000 "	7,000 "	"	"
"	"	"	"	80,000 "	80,000 "	"	"
57,821 25	85,250 92	"	143,032 17	"	143,032 17	"	106,947 85
169,954 64	333,279 28	"	503,233 92	"	503,233 92	3,233 92	"
96,103,420 32	2,900,209 "	24 "	99,003,752 32	109,525 "	99,203,077 32	4,573,736 52	4,566,625 20

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.	
REPORT.		98,995,964 »	
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions.		1,000 »	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.		57,500 »	
Recouvrements des reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.		40,000 »	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.			
Avances faites par le Ministère	des Finances.	2 p. % sur les paiements faits pour le compte de saisies réelles.	1,000 »
		Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière	12,000 »
	de la Justice .	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	140,000 »
		Frais de perception faite pour le compte de tiers.	50,000 »
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	135,000 »
	de l'Intérieur.	Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de rem- placement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	16,000 »
		Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique	1,000 »
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières pre- mières.		1,320,000 »	
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre, aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien.		200,000 »	
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences, par le Département de la Guerre, pour la construction d'écuries destinées à la cavalerie		25,000 »	
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Trésor, pour l'habillement des équipages de la marine.		50,000 »	
Recettes accidentelles		150,000 »	
Versement des sommes allouées au Budget des communes et des provinces, pour le transport des dépêches		60,000 »	
Intérêts exigibles en 1841 des fonds prêtés à la Banque de Belgique.		200,000 »	
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.		50,000 »	
Remboursements des frais de perception des revenus provinciaux (loi du 25 mai 1858, n° 185)		»	
		101,464,464 »	
A DÉDUIRE : pour diminution de recette.		»	
		101,464,464 »	

pour l'exercice 1841, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

REVENUS EFFECTIFS				RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE	
EN 1841.	EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION	EN MOINS DE L'ÉVALUATION
96,103,429 52	2,090,299 "	24 "	99,093,752 52	109,525 "	99,205,077 52	4,573,736 52	4,566,625 20
66 14	"	"	66 14	"	66 14	"	953 86
53,790 41	5,255 72	"	57,046 13	"	57,046 13	"	20,455 87
62,747 75	6 22	"	62,753 97	"	62,753 97	22,753 97	"
124 72	"	"	124 72	"	124 72	"	875 28
8,992 30	10 73	"	9,003 05	"	9,003 05	"	2,096 95
155,071 49	"	"	155,071 49	"	155,071 49	"	4,928 51
4,581 84	7 27	"	4,589 11	"	4,589 11	"	25,410 89
141,120 11	11 01	"	141,132 02	"	141,132 02	6,132 02	"
7,617 85	"	"	7,617 85	"	7,617 85	"	8,582 15
504 06	2 12	"	506 18	"	506 18	"	495 82
451,946 08	272,054 81	"	704,000 89	105,480 87	809,481 76	"	310,518 24
511,179 75	7,062 84	"	518,242 57	"	518,242 57	118,242 57	"
"	20,530 68	15,987 88	36,518 56	"	36,518 56	11,518 56	"
"	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"	"
244,647 34	"	"	244,647 34	"	244,647 34	94,647 34	"
5,850 71	32,234 28	4,000 "	40,134 99	19,865 01	60,000 "	"	"
210,046 58	"	"	210,046 58	"	210,046 58	10,046 58	"
22,200 "	11,155 54	"	33,355 54	"	33,355 54	5,355 54	"
"	21,055 24	16,885 68	37,958 92	10,511 58	48,250 50	48,250 50	"
97,721,916 23	5,557,712 18	36,897 56	101,116,525 97	294,982 46	101,411,508 43	4,888,661 20	4,941,616 77
127,916 55	"	"	127,916 55	"	127,916 55	127,916 55	"
97,595,999 88	5,557,712 18	36,897 56	100,988,609 62	294,982 46	101,285,592 08	4,760,744 85	4,941,616 77
						180,871 92	

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		17,749,827 »
Personnel		8,500,000 »
Patentes		2,900,000 »
Redevances sur les mines		215,985 »
Douanes		10,598,000 »
Droits de consommation sur les boissons distillées		1,000,000 »
ACCISES	Sel	5,900,000 »
	Vins étrangers	2,500,000 »
	Eau-de-vie étrangère	250,000 »
	— indigène	5,784,000 »
	Bières et vinaigres	6,840,000 »
	Sucres	912,000 »
	Timbres sur les quittances	1,400,000 »
— permis de circulation	17,500 »	
Droits de marque des matières d'or et d'argent		170,000 »
Droits d'entrepôts y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers		150,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles		10,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		
Enregistrement		11,500,000 »
Greffe		500,000 »
Hypothèques		1,500,000 »
Successions		5,770,000 »
Timbre		2,900,000 »
Amendes		200,000 »
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement		105,000 »
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.		150,000 »
TRÉSOR PUBLIC.		
Produit des examens		47,000 »
— des brevets d'invention		55,000 »
— des diplômes des artistes vétérinaires		2,000 »
A-REPORTER		85,004,112 »

pour l'exercice 1842, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
16,770,524 80	842,450 30	17,612,955 30	156,871 61	17,749,827 0	"	"	
7,750,165 14	527,881 71	8,258,046 85	241,955 15	8,500,000 0	"	"	
2,500,445 50	297,009 75	2,887,455 25	12,546 77	2,900,000 0	"	"	
168,118 15	9,464 27	177,582 42	2,417 58	180,000 0	"	55,985 0	
11,175,914 05	296,895 08	11,470,807 15	"	11,470,807 15	872,807 15	"	
964,546 25	42 50	964,588 75	"	964,588 75	"	55,611 25	
5,846,907 44	51 89	5,846,959 53	"	5,846,959 53	"	55,060 67	
2,515,682 14	2,147 95	2,515,850 07	"	2,515,850 07	15,850 07	"	
245,252 41	481 0	245,713 41	"	245,713 41	"	4,286 59	
5,497,525 27	1 65	5,497,526 92	"	5,497,526 92	"	286,475 08	
6,475,068 87	16 57	6,475,085 24	"	6,475,085 24	"	566,914 76	
741,405 51	"	741,405 51	"	741,405 51	"	170,594 69	
1,541,112 44	222 50	1,541,554 74	"	1,541,554 74	"	58,605 26	
12,474 41	2 66	12,477 07	"	12,477 07	"	4,822 95	
147,522 77	"	147,522 77	"	147,522 77	"	22,677 25	
80,605 51	58,045 59	118,650 70	51,549 50	150,000 0	"	"	
15,047 65	702 60	15,750 25	"	15,750 25	5,750 25	"	
10,951,461 88	"	10,951,461 88	"	10,951,461 88	"	568,538 12	
291,610 92	"	291,610 92	"	291,610 92	"	8,589 08	
1,814,056 76	"	1,814,056 76	"	1,814,056 76	514,056 76	"	
5,975,709 81	"	5,975,709 81	"	5,975,709 81	205,709 81	"	
2,814,897 74	"	2,814,897 74	"	2,814,897 74	"	85,102 26	
168,815 77	"	168,815 77	"	168,815 77	"	31,184 25	
71,989 56	"	71,989 56	"	71,989 56	"	51,010 44	
149,186 47	"	149,186 47	"	149,186 47	"	815 55	
16,545 0	25,905 0	42,450 0	4,550 0	47,000 0	"	"	
11,855 97	51,592 80	45,228 77	"	45,228 77	8,228 77	"	
1,250 0	"	1,250 0	750 0	2,000 0	"	"	
80,559,255 79	2,072,671 47	82,451,927 26	450,458 41	82,862,565 67	1,622,582 79	1,764,129 12	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	83,004,112 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produit des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	800,000 »
— de la Sambre canalisée	500,000 »
— du canal de Charleroy.	1,200,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau.	110,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,300,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Postes	5,280,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS. Chemin de fer.	7,700,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachats et transferts de rentes	50,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	215,000 »
— de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles	22,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	400,000 »
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1855.	1,500,000 »
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, ventes d'herbes, etc.	550,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre.	520,000 »
Intérêts de créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles	60,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,500 »
— volontaires	500 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	50,000 »
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier.	537,000 »
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	700,000 »
Abonnements au <i>Moniteur</i>	15,000 »
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000 »
— du droit de pilotage	250,000 »
Abonnements au <i>Journal officiel</i>	58,000 »
A REPORTER.	103,642,112 »

pour l'exercice 1842, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOUVRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
80,550,255 70	2,072,671 47	82,451,927 26	450,458 41	82,802,565 67	1,622,582 79	1,764,129 12	
808,525 46	"	808,525 46	"	808,525 46	8,525 46	"	
437,184 05	"	437,184 05	"	437,184 05	"	62,815 95	
1,546,061 85	"	1,546,061 85	"	1,546,061 85	146,061 85	"	
97,077 61	"	97,077 61	"	97,077 61	"	12,922 30	
2,117,491 30	"	2,117,491 30	"	2,117,491 30	"	182,508 70	
3,102,341 02	"	3,102,341 02	55,000 "	3,137,341 02	"	142,658 08	
7,458,774 29	"	7,458,774 29	"	7,458,774 29	"	241,225 71	
60,867 68	"	60,867 68	"	60,867 68	10,867 68	"	
98,861 56	"	98,861 56	"	98,861 56	"	116,158 44	
187,203 07	"	187,203 07	"	187,203 07	165,203 07	"	
344,170 22	"	344,170 22	"	344,170 22	"	55,829 78	
410,595 93	"	410,595 93	"	410,595 93	"	1,089,604 07	
490,845 25	"	490,845 25	"	490,845 25	"	59,154 75	
340,457 31	"	340,457 31	"	340,457 31	20,457 31	"	
49,769 60	"	49,769 60	"	49,769 60	"	10,250 40	
2,890 50	"	2,890 50	"	2,890 50	590 50	"	
77 "	"	77 "	"	77 "	"	425 "	
"	43,506 09	43,506 09	"	43,506 09	13,506 09	"	
537,520 "	"	537,520 "	"	537,520 "	520 "	"	
754,060 91	"	754,060 91	"	754,060 91	54,060 91	"	
"	"	"	13,000 "	13,000 "	"	"	
"	"	"	60,000 "	60,000 "	"	"	
63,821 91	147,980 15	211,802 06	38,197 94	250,000 "	"	"	
23,805 "	13,815 "	37,710 "	290 "	38,000 "	"	"	
99,091,547 11	2,277,972 71	101,369,519 82	576,926 35	101,946,446 17	2,041,975 46	5,757,641 29	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	105,642,112 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	73,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »
Restitutions pour permis de construction d'usines	»
2 p. % sur les paiements faits pour le compte de saisies réelles	500 »
Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière.	15,000 »
Recouvrements sur les communes, les hospices, etc., pour frais de régie de leurs bois	140,000 »
Frais de perceptions faites pour le compte de liers	23,000 »
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, etc.	140,000 »
Id. d'entretien, de transport de mendiants, d'entretien de mineurs, etc.	10,000 »
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	1,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouv. d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	1,050,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement, etc.	500,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie.	15,000 »
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Trésor pour l'habillement des équipages de la Marine.	25,000 »
Recettes accidentelles.	150,000 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	25,000 »
Versements des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces, pour le transport des dépêches.	60,000 »
Banque de Belgique, intérêts exigibles en 1842	200,000 »
Remboursements des frais de perception des revenus provinciaux.	»
	105,900,612 »

pour l'exercice 1842, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

REVENUS EFFECTIFS			RESTE à RECOURIR.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
99,091,547 11	2,277,972 71	101,569,519 82	576,026 58	101,946,446 17	2,041,973 46	3,757,641 29	
18 85	"	18 85	981 17	1,000 "	"	"	
54,144 85	2,404 58	56,549 23	56,450 77	75,000 "	"	"	
54,742 54	"	54,742 54	"	54,742 54	4,742 54	"	
1,475 "	"	1,475 "	"	1,475 "	1,475 "	"	
8 72	"	8 72	"	8 72	"	491 28	
11,102 86	"	11,102 86	"	11,102 86	"	3,897 14	
158,259 97	"	158,259 97	"	158,259 97	"	1,760 03	
4,891 67	"	4,891 67	"	4,891 67	"	18,108 55	
150,266 44	"	150,266 44	"	150,266 44	10,266 44	"	
20,160 22	"	20,160 22	"	20,160 22	10,160 22	"	
559 "	"	559 "	"	559 "	"	661 "	
508,735 16	559,137 16	847,892 52	182,107 68	1,050,000 "	"	"	
510,167 94	"	510,167 94	"	510,167 94	10,167 94	"	
"	16,585 52	16,585 52	"	16,585 52	1,585 52	"	
"	"	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
255,565 47	"	255,565 47	"	255,565 47	105,565 47	"	
9,566 66	14,200 "	25,766 66	1,255 34	25,000 "	"	"	
800 42	17,465 05	18,265 47	41,756 55	60,000 "	"	"	
"	"	"	100,000 "	100,000 "	"	100,000 "	
"	24,865 85	24,865 85	25,551 07	50,214 92	50,214 92	"	
100,589,772 86	2,692,646 47	105,282,419 55	989,786 91	104,272,206 24	2,234,155 31	3,862,559 07	
					1,628,405 76		

*ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		17,749,827 »
Personnel		8,500,492 »
Patentes		2,876,077 »
Redevances sur les mines		215,085 »
Douanes		10,054,172 »
Droits de consommation sur les boissons distillés.		960,000 »
ACCISES		
Sel		4,000,000 »
Vins étrangers		1,850,000 »
Eau-de-vie étrangère		240,000 »
— indigène		4,800,000 »
Bières et vinaigres		6,411,000 »
Sucres		640,000 »
Timbres sur les quittances		1,500,000 »
— — permis de circulation		14,000 »
Droits de garantie des matières d'or et d'argent.		150,000 »
— d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers		150,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles.		12,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.		
Enregistrement		11,000,000 »
Greffe		280,000 »
Hypothèques		1,800,000 »
Successions		6,500,000 »
Timbre.		3,000,000 »
Amendes		150,000 »
Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.		75,500 »
Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.		170,000 »
Produit des examens		47,000 »
— des brevets d'invention.		35,000 »
— des diplômes des artistes vétérinaires		2,000 »
A REPORTER.		83,563,055 »

pour l'exercice 1843, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

VERSEMENTS faits pendant les 8 premiers mois de l'année 1843.	RESTE A RECOURVER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
10,084,015 67	7,065,815 35	17,749,827 »	»	»	
5,017,871 06	5,582,128 94	8,000,000 »	90,508 »	»	
1,507,084 »	1,285,916 »	2,795,000 »	»	85,077 »	
10,224 78	168,965 22	179,188 »	»	36,797 »	
6,996,070 77	4,255,929 25	11,250,000 »	595,828 »	»	
954,192 75	25,807 25	960,000 »	»	»	
2,327,105 49	1,622,894 51	3,950,000 »	»	50,000 »	
1,549,456 16	500,545 84	1,850,000 »	»	»	
164,678 86	85,521 14	250,000 »	10,000 »	»	
2,557,448 47	1,042,551 53	5,400,000 »	»	1,400,000 »	
4,520,120 25	1,859,879 75	6,580,000 »	»	51,000 »	
528,988 64	401,011 56	950,000 »	290,000 »	»	
874,741 13	425,258 87	1,500,000 »	»	»	
5,011 47	5,988 55	9,000 »	»	5,000 »	
96,941 10	53,058 90	150,000 »	»	»	
295,695 40	60,504 60	(¹ 556,000 »	206,000 »	»	*) Dans cette somme se trouve comprise celle de f. 283,220 69 c. représentant des droits de magasin perçus et restant à recouvrer à l'entrepôt d'Avvers, antérieurement à 1842.
8,595 62	5,604 38	12,000 »	»	»	
7,149,828 70	5,550,171 50	10,700,000 »	»	500,000 »	
210,876 11	89,125 89	500,000 »	20,000 »	»	
1,269,192 85	650,807 15	1,900,000 »	100,000 »	»	
2,228,316 05	2,071,685 95	4,500,000 »	»	2,200,000 »	
1,882,472 58	1,017,527 42	2,900,000 »	»	100,000 »	
103,865 86	46,156 14	150,000 »	»	»	
46,080 52	29,419 68	75,500 »	»	»	
91,565 16	78,454 84	170,000 »	»	»	
25 »	46,975 »	47,000 »	»	»	
»	55,000 »	55,000 »	»	»	
1,200 »	800 »	2,000 »	»	»	
50,061,460 25	50,617,054 75	80,678,515 »	1,521,556 »	4,205,874 »	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.	ÉVALUATION des REVENUS.
REPORT.	83,565,053 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Produit des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	802,000 »
— de la Sambre canalisée.	450,000 »
— du canal de Charleroy	1,340,000 »
— des droits de bacs et passages d'eau.	110,000 »
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^{me} classe	2,300,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,220,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Produit du chemin de fer.	10,000,000 »
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.	
Rachats et transferts de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées d'après l'état n° 14, annexé au Budget des Voies et Moyens	1,250,000 »
Capitaux du fonds de l'industrie	120,000 »
— de créances ordinaires	50,000 »
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages et intérêts, successions en déshérence, épaves	330,000 »
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, en suite de la loi du 28 décembre 1835 et de la loi du 30 juin 1840	1,000,000 »
Prix à provenir de la vente de petites parties de biens domaniaux d'après l'état n° 15, annexé au Budget des Voies et Moyens	500,000 »
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, ventes d'herbes, extraction de terre et de sable	400,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre.	400,000 »
Intérêts des créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires	50,000 »
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	2,500 »
Restitutions volontaires	500 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin Officiel</i>	51,000 »
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	50,000 »
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse	537,000 »
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	700,000 »
Produit de l'école vétérinaire et d'agriculture.	60,000 »
A REPORTER.	107,246,053 »

pour l'exercice 1843, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

VERSEMENTS faits pendant les 8 premiers mois de l'année 1843.	RESTE A RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
50,061,460 25	50,617,054 75	80,678,515 »	1,521,556 »	4,205,874 »	
427,789 57	274,210 45	702,000 »	»	100,000 »	
547,244 81	102,755 19	450,000 »	»	»	
818,511 12	521,488 88	1,540,000 »	»	»	
70,100 74	59,890 26	110,000 »	»	»	
1,350,647 26	749,352 74	2,100,000 »	»	200,000 »	
2,096,550 95	1,125,669 05	3,220,000 »	»	»	
5,464,742 68	5,535,257 52	9,000,000 »	»	1,000,000 »	
351,221 46	898,778 54	1,250,000 »	»	»	
54,765 59	45,234 41	80,000 »	»	40,000 »	
46,464 79	25,535 21	70,000 »	40,000 »	»	
227,562 47	102,437 53	550,000 »	»	»	
705,657 17	294,542 85	1,000,000 »	»	»	
368,991 01	131,008 99	500,000 »	»	»	
228,895 82	171,104 18	400,000 »	»	»	
194,648 55	205,351 45	400,000 »	»	»	
24,187 27	25,812 75	50,000 »	»	»	
1,112 60	1,587 40	2,500 »	»	»	
787 49	112 51	900 »	400 »	»	
15 »	50,985 »	51,000 »	»	»	
»	50,000 »	50,000 »	»	»	
557,520 »	»	557,520 »	520 »	»	
454,435 25	265,564 75	700,000 »	»	»	
»	60,000 »	60,000 »	»	»	
65,793,091 85	59,269,345 15	105,062,435 »	1,562,256 »	5,545,874 »	

*Suite de l'ÉTAT COMPARATIF entre l'évaluation des revenus du Royaume,
effectués au 1^{er}*

DÉNOMINATION DES REVENUS.		ÉVALUATION des REVENUS.	
REPORT.		107,246,053 »	
TRÉSOR PUBLIC. (Suite.)			
Produit du droit de pilotage.		250,000 »	
— des notes des commissariats maritimes. (Loi du 12 avril 1843, n° 190.)		50,000 »	
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.		1,000 »	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.		80,000 »	
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET FORÊTS.			
Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes		50,000 »	
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger		25,000 »	
Avances faites par le Ministère	des Finances.	Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière	15,000 »
		Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois	140,000 »
		Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	4,000 »
	de la Justice.	— — — — — des provinces	10,000 »
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	150,000 »
	de l'Intérieur.	Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.	15,000 »
		Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	1,000 »
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire		28,000 »	
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières		1,000,000 »	
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien		200,000 »	
Recouvrement d'une partie des avances faites par le Trésor, pour l'habillement des équipages de la Marine.		50,000 »	
Recettes accidentelles.		150,000 »	
Versement des sommes allouées aux Budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches.		60,000 »	
Banque de Belgique. — Intérêts exigibles en 1843		60,000 »	
Chemin de fer Rhénan. — Intérêts exigibles en 1843.		100,000 »	
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences, par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie		15,000 »	
		109,680,053 »	

pour l'exercice 1843, et les recettes effectives, contenant les recouvrements
septembre 1843.

VERSEMENTS faits pendant les 8 premiers mois de l'année 1843.	RESTE A RECOURRER.	REVENUS PROBABLES.	DIFFÉRENCE		Observations.
			EN PLUS DE L'ÉVALUATION.	EN MOINS DE L'ÉVALUATION.	
63,793,091 85	39,269,345 15	105,062,435 »	1,562,256 »	5,545,874 »	
25,278 44	224,721 56	250,000 »	»	»	
»	30,000 »	30,000 »	»	»	
191 18	1808 82	1,000 »	»	»	
43,547 47	36,452 53	30,000 »	»	»	
21,156 67	28,843 33	30,000 »	»	»	
»	25,000 »	25,000 »	»	»	
7,766 11	7,235 89	15,000 »	»	»	
98,106 19	41,893 81	140,000 »	»	»	
2,951 84	1,048 16	4,000 »	»	»	
5,793 37	4,206 43	10,000 »	»	»	
95,852 94	54,147 06	150,000 »	»	»	
18,156 55	1,843 45	20,000 »	5,000 »	»	
85 91	914 09	1,000 »	»	»	
21,000 »	7,000 »	28,000 »	»	»	
755 19	999,244 81	1,000,000 »	»	»	
»	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	30,000 »	30,000 »	»	»	
63,554 74	86,465 26	150,000 »	»	»	
»	60,000 »	60,000 »	»	»	
»	60,000 »	60,000 »	»	»	
»	100,000 »	100,000 »	»	»	
5,023 20	9,976 80	15,000 »	»	»	
64,202,291 85	41,299,143 15	105,501,435 »	1,367,256 »	5,545,874 »	
En moins des prévisions. fr.			4,178,618 »		

28

29

TROISIÈME PARTIE.

ÉTAT

DE

LA SITUATION DES BUDGETS GÉNÉRAUX

DES DÉPENSES.

EXERCICES 1841 A 1843.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.	
		EN 1841.	EN 1842.	EN 1845.	TOTAL.		
Dettes publiques	40,564,611 05	26,742,955 15	10,844,228 61	446,691 55	58,055,855 09	2,530,757 94	
Dotations.	Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	»	»	2,751,522 75	»
	Sénat	22,000 »	18,000 »	808 55	»	18,808 55	5,191 45
	Chambre des représentants.	397,350 »	500,650 00	20,058 15	»	520,689 05	76,660 97
	Cour des Comptes	125,286 20	115,556 20	6,850 »	2,900 »	125,286 20	»
Département de la Justice	11,145,007 »	7,745,867 75	2,235,802 25	65,148 08	10,064,818 06	1,078,188 94	
— des Affaires Étrang.	1,142,071 59	967,271 62	108,545 58	7,225 37	1,082,858 57	59,255 02	
— de l'Intérieur	4,874,516 81	2,290,506 40	410,450 64	228,904 35	2,929,861 57	1,944,455 44	
A REPORTER	61,019,965 58	40,952,088 75	13,644,521 74	750,867 15	55,527,477 62	5,692,487 76	

dépenses de l'exercice 1841, au 1^{er} septembre 1843.**OBSERVATIONS.**

Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 19 décembre 1840, n° 1040, <i>Bulletin</i> n° 89, à fr.	29,837,847 97
1 ^o Par la loi du 8 décembre 1841, n° 1081, <i>Bulletin</i> n° 106, art. 1 ^{er} , il a été ouvert un crédit destiné à pourvoir au paiement du complément des intérêts et de l'amortissement pour les échéances de l'année 1841, de l'emprunt de 86,940,000 francs, du capital nominal, contracté en vertu de la loi du 26 juin 1840, n° 264, de fr.	1,916,400 »
2 ^o Par la loi du 26 décembre 1841, n° 1166, <i>Bulletin</i> n° 111, article 1 ^{er} , il a été ouvert au Gouvernement un crédit destiné à pourvoir, jusqu'au 31 décembre 1841, au paiement des intérêts et de l'amortissement des emprunts belges et des rentes à charge de la Dette Publique, sans distinction des époques d'exigibilité (art. 2. Cette allocation formera l'art. 18 du chap. 1 ^{er} de la Dette Publique pour l'exercice 1841).	8,810,363 06
	Fr. 40,564,611 03
<hr/>	
Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 5 janvier 1841, n° 1, <i>Bulletin</i> n° 1, à fr.	11,060,507 »
1 ^o Par la loi du 30 décembre 1841, n° 1174, <i>Bulletin</i> n° 114, art. 2, il a été ouvert un crédit supplémentaire à l'art. 3 du chap. II, de	2,500 »
2 ^o Par la loi du 10 février 1843, n° 40, <i>Bulletin</i> n° 9, art. 1 ^{er} , un crédit supplémentaire a été ouvert au chap. IV, art. unique (<i>Vrais de justice</i>), de	80,000 »
	Fr. 11,143,007 »
<hr/>	
Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 28 décembre 1840, n° 1097, <i>Bull.</i> n° 96, à fr.	1,075,500 »
Par la loi du 23 février 1842, n° 35, <i>Bulletin</i> n° 6, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 66,571 59 ^{cs} ; cette somme a été affectée de la manière suivante: fr. 13,173 09 ^{cs} à l'art. 5, chap. I ^{er} , <i>matériel</i> ; et fr. 53,398 50 ^{cs} , à l'article unique, chap. VIII, intitulé: « Pour faire face aux dépenses résultant du traité de paix avec les Pays-Bas ».	66,571 59
	Fr. 1,142,071 59
<hr/>	
Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 24 mars 1841, n° 95, <i>Bulletin</i> n° 14, à fr.	3,204,360 20
1 ^o Par la loi du 11 avril 1841, n° 158, <i>Bulletin</i> n° 22, art. unique, le chap. IX a été majoré d'une somme de	12,000 »
2 ^o Par la loi du 25 février 1842, n° 34, <i>Bulletin</i> n° 6, art. 5, l'art. 1 ^{er} du chap. XIV du Budget du Département de l'Intérieur, litt. A et B « Encouragements divers pour le commerce et l'industrie et frais d'exposition » a été majoré de	20,000 »
3 ^o Par la loi du 25 février 1842, n° 34, <i>Bulletin</i> n° 6, art. 6, il a été ouvert au Département de l'Intérieur un crédit supplémentaire, pour frais de voyage dus à M. Mathelin, comme membre d'une commission d'enquête instituée pour parvenir à l'expropriation pour cause d'utilité publique, de divers terrains nécessaires à l'établissement du canal de Meuse et Moselle. Cette allocation formera le chap. XVI, art. unique, du Budget de l'exercice 1841.	956 61
4 ^o Par la loi du 28 février 1842, n° 43, <i>Bulletin</i> n° 8, art. 1 ^{er} , il a été ouvert au Gouvernement un crédit pour parfaire, avec la somme disponible sur l'art. 2 du chap. XIX du Budget de l'Intérieur (loi du 24 mars 1841), le prix d'acquisition du navire dit <i>British Queen</i>	1,520,000 »
5 ^o Par l'art. 3 de la loi du 10 février 1843, n° 39, <i>Bulletin</i> n° 9, l'article unique du chap. IX (<i>Fonds d'agriculture</i>), est majoré de	117,000 »
	Fr. 4,874,316 81
<hr/>	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEM. D'ADMINIST. GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR				RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1841.	EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.	
REPORT.	61,010,905 38	40,932,088 75	13,644,521 74	750,867 15	55,527,477 62	5,692,487 76
Département des Travaux Publics.	12,571,404 73	9,094,687 79	3,018,092 96	253,688 85	12,566,469 60	204,933 15
— de la Marine	960,849 »	706,594 58	93,043 23	29,154 52	828,591 95	152,257 05
— de la Guerre	29,750,000 »	27,743,266 52	1,664,719 14	200,212 24	29,622,197 70	127,802 30
— des Finances	11,500,862 61	2,340,146 55	7,569,978 44	873,761 85	10,592,886 84	(a) 707,975 77
Remboursements, restitutions et non-valeurs	1,806,200 »	168,139 16	942,922 82	17,254 62	1,128,296 60	(b) 677,903 40
TOTAUX.	117,409,281 72	80,998,722 95	26,733,278 35	2,133,919 01	109,865,920 31	7,543,361 41

dépenses de l'exercice 1841, au 1^{er} septembre 1843.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 24 mars 1841, n° 94, <i>Bulletin</i> n° 14, à fr.	11,522,284 46
1 ^o Par la loi du 24 mars 1841, n° 96, <i>Bulletin</i> n° 14, art. 1 ^{er} , il a été ouvert un crédit supplémentaire pour l'acquit des dépenses de l'exercice 1841 et années antérieures de	159,020 27
2 ^o Par la loi du 25 février 1842, n° 34, <i>Bulletin</i> n° 6, art. 1 ^{er} , l'art. 2 du chap. V du Budget du Département des Travaux Publics (<i>Frais de jurys pour les grades académiques</i>) a été majoré d'une somme de (à la disposition du Département de l'Intérieur)	20,000 »
3 ^o Par la loi du 25 février 1842, n° 34, <i>Bulletin</i> n° 6, art. 2, l'art. 8 du chap. V du Budget des Travaux Publics (<i>Beaux-arts</i>), a été majoré de (à la disposition du Département de l'Intérieur)	53,100 »
4 ^o Par la loi du 3 mars 1842, n° 42, <i>Bulletin</i> n° 8, art. unique, il a été ouvert au Budget du Ministère des Travaux Publics un crédit supplémentaire de 817,000 francs, à répartir ainsi qu'il suit : chap. III, art. 2, dépenses de locomotion 396,400 francs, et art. 3, perception et factage 420,600 francs.	817,000 »
	<u>Fr. 12,571,404 73</u>

Par la loi du 26 décembre 1840, n° 1064, <i>Bulletin</i> n° 92, il a été ouvert un crédit provisoire de fr.	5,000,000 »
Par la loi du 25 février 1841, n° 45, <i>Bulletin</i> n° 6, il a été accordé un second crédit provisoire pour faire face aux dépenses des dix premiers mois de 1841, de	20,000,000 »
Par la loi du 5 décembre 1841, n° 1077, <i>Bulletin</i> n° 105, il a été ouvert un crédit pour parfaire le solde des dépenses de la guerre de l'exercice 1841, de	4,750,000 »
	<u>Fr. 29,750,000 »</u>

Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 27 février 1841, n° 51, <i>Bulletin</i> n° 7, à fr.	11,278,335 »
Par la loi du 9 juillet 1842, n° 616, <i>Bulletin</i> n° 60, art. unique, un crédit supplémentaire de fr. 22,527 61 cs, a été ouvert au chap. IV, art. 10, du Budget du Département des Finances de l'exercice 1841, destiné à satisfaire aux condamnations que l'État doit garantir aux communes de Petit-Rechain et Dison, par suite de jugements et arrêts qui ont aujourd'hui acquis force de chose jugée	22,527 61
	<u>Fr. 11,300,862 61</u>

a et b.) Sur les sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la liquidation de la Cour des Comptes.

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.	
		EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.		
Dette publique	31,625,760 14	10,705,325 67	11,002,567 50	27,707,892 97	5,917,876 17	
Dotations.	Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	»	2,751,522 75	»
	Sénat	22,000 »	10,000 »	5,000 »	22,000 »	»
	Chambre des Représentants	511,400 »	478,682 14	52,701 25	511,585 37	16 63
	Cour des Comptes	125,286 20	117,248 75	7,000 »	124,248 75	1,037 45
	Département de la Justice	10,842,170 »	7,526,565 07	1,888,827 66	9,415,392 75	1,426,777 27
— des Affaires Étrangères	1,060,500 »	880,552 85	87,999 09	968,551 92	92,168 08	
— de l'Intérieur	5,155,776 48	4,012,775 25	817,919 10	4,830,694 35	525,082 15	
A REPORTER.	52,092,224 57	52,491,252 44	15,840,014 38	46,551,266 82	5,760,957 75	

dépenses de l'exercice 1842, au 1^{er} septembre 1843.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé par la loi du 30 décembre 1841, n° 1170, <i>Bulletin</i> n° 113, à fr.	31,473,652 74
1° Par la loi du 28 février 1842, n° 43, <i>Bulletin</i> n° 8, art. 2 2° et art. 3, il a été ouvert au Gouvernement un crédit pour couvrir les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> ; ce crédit formera l'art. 17 du chap. 1 ^{er} du Budget de la Dette Publique, sous le libellé :	
« Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> » »	150,000 »
2° Par l'article unique de la loi du 28 mars 1843, n° 144, <i>Bulletin</i> n° 19, il a été ouvert un crédit applicable au paiement des intérêts arriérés des années 1831, 1832, 1833, 1834 et 1835, d'un capital de 8,000 florins des Pays-Bas, inscrit au grand livre auxiliaire de la Dette active 2 $\frac{1}{2}$ pour cent, à Bruxelles, au profit de l'administration des pauvres de Waterlandkerwey en Zélande. Ce crédit, qui forme l'art. 18 du chap. 1 ^{er} du Budget de la Dette Publique, exercice 1842, est de	2,116 40
	Fr. 31,625,769 14

Le Budget de la Chambre des Représentants a été fixé par la loi du 30 décembre 1841, n° 1170, <i>Bulletin</i> n° 113, à fr.	402,300 »
1° Par la loi du 23 septembre 1842, n° 811, <i>Bulletin</i> n° 83, article unique, il a été ouvert un crédit destiné à couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants, de	100,000 »
2° Par la loi du 4 avril 1843, n° 155, <i>Bulletin</i> n° 23, article unique, il a été ouvert à l'article unique du chap. III, titre 2 du Budget de la Dette Publique et des Dotations, pour 1842, un crédit supplémentaire destiné à couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants pendant ledit exercice, de	9,100 »
	Fr. 511,400 »

Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 31 décembre 1841, n° 1173, <i>Bulletin</i> n° 114, à fr.	10,831,170 »
Par l'art. 2 de la loi du 10 février 1843, n° 40, <i>Bulletin</i> n° 9, un crédit supplémentaire a été ouvert au chap. VI, art. 2, (<i>Moniteur</i>), de	11,000 »
	Fr. 10,842,170 »

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 31 décembre 1841, n° 1177, <i>Bulletin</i> n° 115, à fr.	4,789,757 95
1° Par la loi du 28 février 1842, n° 43, <i>Bulletin</i> n° 8, art. 2 1° et art. 3, il a été ouvert au Gouvernement un crédit pour subvenir aux avances et frais d'exploitation de la <i>British Queen</i> ; ce crédit formera l'art. 5 du chap. XIV du Budget de l'Intérieur sous le libellé :	
« Exploitation de la <i>British Queen</i> », de »	250,000 »
2° Par la loi du 1 ^{er} mai 1842, n° 250, <i>Bulletin</i> n° 32, concernant la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution, art. 14, un crédit a été ouvert au Département de l'Intérieur, pour faire face aux dépenses qu'occasionnera l'exécution de cette loi, de	50,000 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 10 février 1843, n° 39, <i>Bulletin</i> n° 9, l'art. 2 du chap. XVI du Budget du Département de l'Intérieur (<i>Frais des jurys d'examen pour les grades académiques</i>) a été majoré de fr. 49,779 45 c, et par l'art. 2, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 14,239 08 c, pour (<i>Frais de confection de médailles de la vaccine, pour les années 1837 et 1838</i>) : cette dernière allocation forme le chap. XIX, art. unique, du Budget de l'exercice 1842, ensemble.	64,018 53
	Fr. 5,153,776 48

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1842.	EN 1843.	TOTAL.	
REPORT.	52,092,224 57	52,491,252 44	15,840,014 58	40,551,260 82	5,700,957 75
Département des Travaux Publics	11,021,452 90	8,454,550 52	2,101,791 61	10,556,522 15	485,150 77
— de la Marine.	1,051,849 »	857,657 52	123,222 61	980,879 93	70,969 07
— de la Guerre.	50,036,255 12	27,474,433 94	1,458,759 02	28,933,192 96	1,103,042 16
— des Finances	11,950,285 12	5,271,853 16	3,290,882 99	6,562,716 15	5,587,568 97 ^(a)
A REPORTER.	106,152,046 71	72,529,707 58	20,814,670 61	95,344,377 99	12,807,668 72

dépenses de l'exercice 1842, au 1^{er} septembre 1843.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 3 mars 1842, n° 41, <i>Bulletin</i> n° 8, à fr.	10,601,823 17
1° Par la loi du 19 juin 1842, n° 415, <i>Bulletin</i> n° 44, art. 6, l'article unique de la section 2 du chap. III du Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1842, a été majoré de 100,000 francs, et porté à la somme de 1,170,546 fr.	100,000 »
2° Par la loi du 26 juin 1842, n° 479, <i>Bulletin</i> n° 48, article unique (<i>Service de la Meuse</i>), le crédit ouvert à l'art. 8 du chap. II du Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1842, a été porté à 150,000 francs, augmentation de 110,000 francs	110,000 »
3° Par la loi du 23 septembre 1842, n° 812, <i>Bulletin</i> n° 83, art. 1 ^{er} , il a été ouvert au Département des Travaux Publics, un crédit supplémentaire pour l'acquit des dépenses de 1841 et années antérieures, de	209,629 73
	Fr. 11,021,452 90

Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 30 décembre 1841, n° 1179, <i>Bulletin</i> n° 116, à fr.	960,849 »
Par la loi du 12 avril 1843, n° 189, <i>Bulletin</i> n° 27, article unique, il a été ouvert un crédit au Département des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>), pour solder les dépenses occasionnées par l'exploitation du service transatlantique à vapeur, pendant l'exercice 1842, de	91,000 »
	Fr. 1,051,849 »

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 25 février 1842, n° 29, <i>Bulletin</i> n° 5, à fr.	29,470,916 »
1° Par la loi du 26 juin 1842, n° 481, <i>Bulletin</i> n° 48, art. 1 ^{er} , il a été ouvert au Département de la Guerre un crédit de fr. 297,963 79 c ^s , applicable au paiement des créances dues en vertu de jugements définitifs ou de transactions passées pour mettre fin à des procédures commencées, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à cette loi. — Cette allocation formera le chap. VIII du Budget de la Guerre pour l'exercice 1842	297,963 79
2° Par la loi du 8 octobre 1842, n° 829, <i>Bulletin</i> n° 85, art. 1 ^{er} , l'art. 5 du chap. 1 ^{er} du Budget du Département de la Guerre a été majoré, en faveur des anciens employés de l'ambulance, de	10,000 »
3° Par la loi du 27 décembre 1842, n° 1115, <i>Bulletin</i> n° 116, art. 1 ^{er} , il a été ouvert un crédit au Département de la Guerre, applicable au paiement des dépenses des années 1830 à 1835, qui restaient à liquider, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de	48,009 97
4° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 mars 1843, n° 147, <i>Bulletin</i> n° 19, il a été ouvert au Département de la Guerre, un crédit applicable au paiement des dépenses des années 1830 à 1838, qui restent à liquider et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi. — Cette allocation forme le chap. X du Budget de la Guerre pour l'exercice 1842.	209,345 36
	Fr. 30,036,235 12

Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 4 janvier 1842, n° 1, <i>Bulletin</i> n° 1, à fr.	11,205,385 »
1° Par la loi du 9 juillet 1842, n° 617, <i>Bulletin</i> n° 60, article unique, un crédit supplémentaire de fr. 84,941 90 c ^s , a été ouvert au Budget du Département des Finances de l'exercice 1842, chap. IV, art. 10, destiné à faire face aux condamnations en garantie, envers les villes et communes de Herve, Petit-Rechain et Dison, pour remboursement de capitaux et paiement d'arrérages, empruntés pour construction de chaussées reprises par les ci-devant états provinciaux	84,941 90
2° Par la loi du 3 février 1843, n° 31, <i>Bulletin</i> n° 8, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire au Département des Finances, chap. IV, art. 10, pour pourvoir au paiement des bordereaux de collocations délivrés les 28 juillet et 23 août 1842, par le greffier du tribunal de première instance à Dinant, de	409,738 14
3° Par la loi du 28 mars 1843, n° 145, <i>Bulletin</i> n° 19, article unique, il a été ouvert au Budget du Département des Finances de l'exercice 1842, chap. VIII, article unique, un crédit supplémentaire destiné à payer : 1° les dommages-intérêts et intérêts judiciaires alloués au sieur Degruyter; 2° le prix d'une transaction avec le sieur Lion	250,220 08
	Fr. 11,950,285 12

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS
		EN 1842.	EN 1845.	TOTAL.	DISPONIBLES.
Report.	106,152,046 71	72,529,707 58	20,814,670 61	93,544,577 99	12,807,668 72
Remboursements, restitutions et non-valeurs.	1,822,000 »	298,101 75	507,535 45	805,657 18	1,016,562 82 ^(b)
	107,974,046 71	72,827,809 15	21,322,206 04	94,150,015 17	13,824,031 54
Fonds spéciaux.					
<i>Travaux Publics.</i>					
Département des Travaux Publics, construction d'un canal de Zelzacte à la Mer du Nord, loi du 26 juin 1842, n° 478, Bull. n° 48	550,000 »	»	494,053 04	494,053 04	55,966 96
Département des Travaux Publics, chemin de fer, crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, Bull. n° 85.	24,000,000 »	»	9,425,892 15	9,425,892 15	14,574,107 87
Département des Travaux Publics, création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg, crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, Bull. n° 85.	2,000,000 »	1,000 »	211,697 15	212,697 15	1,787,503 87
Département des Travaux Publics, pour le creusement d'un canal à petite dimension du Rupel au canal de Bois-le-Duc, crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, Bull. n° 85	1,750,000 »	»	608,647 41	608,647 41	1,141,552 59
Département des Travaux Publics, pour le parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, crédit ouvert par la loi du 29 septembre 1842, n° 827, Bull. n° 85	1,500,000 »	»	70,580 80	70,580 80	1,429,419 20
TOTAUX.	137,774,046 71	72,828,809 15	52,135,056 55	104,961,865 68	32,812,181 03

dépenses de l'exercice 1842, au 1^{er} septembre 1843.

OBSERVATIONS.

Le Budget des Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 4 janvier 1842, n° 1, *Bull.* n° 1, à fr. 1,872,000 »
 Par la loi du 19 juin 1842, n° 415, *Bulletin* n° 44, art. 4, l'allocation de 50,000 francs portée au Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, chap. II, art. 4, pour attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux, a été supprimée 50,000 »

Fr. 1,822,000 »

a et b.) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte toutes les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.

Par la loi du 26 juin 1842, n° 478, *Bulletin* n° 48, art. 8 (*Construction d'un canal de Zelzate à la Mer du Nord*), il a été ouvert au Gouvernement pour les premiers travaux de la section de Damme à la mer, un crédit de 550,000 francs, à couvrir, soit provisoirement par émission de bons du Trésor, soit définitivement par la création d'obligations à charge de l'État en 3 ou 5 p. o/o, dotés du même amortissement que les emprunts déjà émis, à négocier à la bourse au cours du jour et au fur et à mesure des besoins. — Le produit du rachat des annuités mentionnées aux articles 2 et 6, sera affecté à l'amortissement d'un fonds de l'État, ou à la dette flottante, ou aux frais de construction du canal lui-même.

La loi du 29 septembre 1842, n° 827, *Bulletin* n° 85, a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 francs. Cet emprunt a été contracté avec la maison Rothschild.

D'après l'art. 2, les fonds empruntés seront affectés comme suit :

1° À l'achèvement du chemin de fer, jusqu'à concurrence de 24,000,000 de francs, répartis de la manière suivante :

Pour les lignes décrétées. fr. 17,000,000 »
 Pour les bâtiments et clôtures des stations 3,300,000 »
 Pour le matériel de locomotion. 3,500,000 »

2° À la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg, jusqu'à concurrence de. 2,000,000 »

3° Au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, jusqu'à concurrence de. 1,500,000 »

4° Jusqu'à concurrence de 1,750,000 francs, au creusement d'un canal à petite dimension du Rupel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétés intéressées, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par la loi, préalablement à toute exécution. 1,750,000 »

Art. 3. La disposition de l'art. 3 de la loi du 26 mai 1837, décrétant un chemin de fer destiné à rattacher le Luxembourg au système général, est rapportée.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT du BUDGET.	SOMMES ORDONNANCÉES par LE TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette Publique	54,125,098 16	5,850,954 85	28,274,765 51
Dotations.			
{ Liste civile	2,751,522 75	1,854,215 12	917,107 65
{ Sénat	22,000 »	15,000 »	9,000 »
{ Chambre des Représentants	404,850 »	204,081 99	200,768 01
{ Cour des Comptes	125,286 20	76,248 15	40,058 05
Département de la Justice	10,847,015 »	5,055,466 07	5,795,548 95
— des Affaires Étrangères	1,055,500 »	697,275 70	558,226 50
— de l'Intérieur	4,851,757 95	2,187,155 99	2,664,625 96
— des Travaux Publics	11,850,044 65	4,856,505 68	7,015,758 97
— de la Marine	1,078,716 05	559,086 91	519,629 14
— de la Guerre	26,096,859 74	18,019,255 24	8,077,606 50
— des Finances	11,420,181 25	846,450 68	(a 10,573,750 57
Remboursements, restitutions et non-valeurs	1,788,000 »	51,176 62	(b 1,756,825 58
TOTAUX.	106,417,251 75	40,208,607 »	66,208,624 75

dépenses de l'exercice 1843, au 1^{er} septembre 1843.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Marine a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1158, <i>Bulletin</i> n° 120, à . . . fr.	883,718 05
1° Par la loi du 12 avril 1843, n° 178, <i>Bulletin</i> n° 26, article unique, il a été ouvert un crédit au Ministère des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>), pour la construction de quatre bateaux pilotes, destinés au service de la station des bouches de l'Escaut, de	135,000 "
2° Par la loi du 12 avril 1843, n° 188, <i>Bulletin</i> n° 27, article unique, il a été ouvert un crédit au Département des Affaires Étrangères (<i>Marine</i>), pour frais d'entretien du navire à vapeur <i>British Queen</i> , pendant l'année 1843, de	30,000 "
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 avril 1843, n° 190, <i>Bulletin</i> n° 27, il a été ouvert un crédit au Département de la Marine, pour frais de police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 816), de	30,000 "
Fr.	1,078,718 05

Par la loi du 30 décembre 1842, n° 1109, <i>Bulletin</i> n° 114, il a été ouvert un crédit provisoire de fr.	4,000,000 "
Id. 14 février 1843, n° 41, <i>Bulletin</i> n° 9, id. id.	3,000,000 "
Id. 14 avril 1843, n° 173, <i>Bulletin</i> n° 26, il a été ouvert un troisième crédit, à valoir sur les dépenses du présent exercice, de	19,000,000 "
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 avril 1843, n° 174, <i>Bulletin</i> n° 26, il a été ouvert au Département de la Guerre, un crédit applicable au paiement des créances arriérées qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi	96,859 74
Fr.	26,006,859 74

NB. Le Budget proposé s'élevant à 29,500,000 francs, on peut présumer qu'il faudra encore un crédit de 3,500,000 francs.

Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 31 décembre 1842, n° 1111, <i>Bulletin</i> n° 115, à . . . fr.	11,380,181 05
Par la loi du 15 avril 1843, n° 177, <i>Bulletin</i> n° 26, article unique, il a été ouvert un crédit supplémentaire aux fins d'assurer le service de surveillance des fabriques de sucre de	40,000 "
Fr.	11,420,181 05

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

NB. La différence qui existe entre le contrôle des Budgets et la présente situation, provient de ce que l'on porte ici seulement les dépenses ordonnancées, et que le contrôle porte les dépenses liquidées par la Cour des Comptes.

42

43

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1841,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1843.



DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISTONNÉES.	Observations.
Intérêts de la dette.	I.					
Intérêts de la dette active inscrite au livre auxiliaire. . . fr. 611,894, 17						
Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010,58c (5 millions de florins) à solder en exécution de l'art. 15 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839	»	1	10,582,010 58	10,052,910 05	529,100 53	
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. % autorisé par la loi du 16 décembre 1831	»					
	»	2	6,048,000 »	6,048,000 »	»	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt.	»					
	»	3	122,000 »	117,422 70	4,577 30	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	»					
	»	4	1,500,000 »	1,500,000 »	»	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt	»					
	»	5	4,500 »	2,456 56	2,043 64	
Intér. de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838	»					
	»	6	2,054,052 »	2,054,052 »	»	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt.	»					
	»	7	52,000 »	51,887 94	112 06	
A REPORTER.			20,522,542 58	19,786,709 05	555,855 53	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			20,322,542 58	19,780,709 05	555,855 53	
Intérêts de la dette (suite).	I (suite).					
Intérêts approximatifs d'une partie de l'emprunt de 82 mil- lions de francs autorisé par la loi du 26 juin 1840			2,750,000 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		8	5,500,000 "	2,750,000 "	550,000 "	
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement dudit emprunt		9	55,000 "	55,000 "	"	
Int. de l'emp. de fr. 1,481,481 48 c., à 5 p. ⁰ / ₁₀ , autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers			74,074 07			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt		10	88,888 88	88,888 88	"	
Frais relatifs au même emprunt		11	200 "	42 54	157 46	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante .		12	800,000 "	505,165 16	294,854 84	
— de la dette viagère		15	6,000 "	5,165 54	856 66	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		14	25,000 "	25,000 "	"	
— à payer à la société générale pour fa- voriser l'industrie nationale, en exé- cution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835		15	250,705 89	225,521 55	7,584 56	
Indemnité de reprise à payer à la société con- cessionnaire du canal de Bruxelles à Char- leroy, aux termes de l'art. 26 de la con- vention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement		16	661,575 66	661,575 66	"	
Paiement du complément des intérêts et de l'a- mortissement pour les échéances de l'année 1841, de l'emprunt de 86,940,000 francs de capital nominal, contracté en vertu de la loi du 26 juin 1840, n° 264.	a)	17	1,916,400 "	1,597,000 "	319,400 "	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 décem. 1841, n° 1081.
Paiement des intérêts et de l'amortissement des emprunts belges et des rentes à charge de la Dette Publique, sans distinction des époques d'exigibilité	b)	18	8,810,565 06	8,400,912 80	409,450 26	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 26 déc. 1841, n° 1166.
A REPORTER.			36,196,476 07	34,078,578 76	2,117,897 31	

DETTE PUBLIQUE. (SUITE). — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			56,196,476 07	54,078,578 76	2,117,897 31	
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques.						
— civiles						
— civiques.						
— militaires		1	5,198,000 »	2,878,562 81	319,437 19	
— de l'ordre Léopold						
Arriéré de pensions de toute nature pour les exercices clôturés						
Traitements d'attente						
— ou pensions supplémentaires		2	102,875 71	94,862 28	8,013 45	
Secours annuels						
Subvention à la caisse de retraite.		3	200,000 »	200,000 »	»	
Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des finances retenus en Hollande.		4	484,000 »	484,000 »	»	
Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins resté en Hollande		5	9,259 25	8,888 80	370 45	
Fonds de dépôt.	III.					
Intér. de cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande						
Arriéré des mêmes capitaux sur les exercices clôturés.		1	140,000 »	134,929 79	5,070 21	
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel, pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du payement des droits de douanes, accises, etc		2	164,000 »	163,905 51	96 49	
Intérêts des consignations faites au Gouvernement belge.		3	50,000 »	»	50,000 »	
Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande		4	20,000 »	6,446 15	13,553 85	
TOTAUX.			40,504,611 05	38,050,172 10	2,514,438 95	

DOTATIONS. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq	2,751,522 75	2,751,522 75	»	
<i>Sénat</i>	II.	Id.	22,000 »	18,808 55	3,191 45	
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	Id.	597,550 »	520,689 05	76,660 97	
Cour des comptes.	IV.					
Membres de la Cour.	»	1	45,586 20	45,586 20	»	
Personnel des bureaux	»	2	65,000 »	65,000 »	»	
Matériel et dépenses diverses	»	5	16,900 »	16,900 »	»	
TOTAUX			3,395,958 95	3,216,106 55	79,852 42	

JUSTICE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	159,000 »	158,996 75	5 24	
Matériel	»	3	20,000 »	19,994 55	5 67	
Frais d'impression des recueils statistiques	»	4	5,500 »	5,484 »	16 »	
Frais de route et de séjour	»	5	6,000 »	5,957 75	42 25	
Ordre judiciaire.						
Cour de Cassation (<i>Personnel</i>)	II.	1	255,800 »	252,500 »	1,500 »	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	4,000 »	4,000 »	»	
Cour d'Appel (<i>Personnel</i>)	»	3	(a) 542,720 »	542,095 »	625 »	a) Ce crédit a été majoré de 2,500 fr., par la loi du 30 décemb. 1841, n° 1174.
— (<i>Matériel</i>)	»	4	18,000 »	17,108 86	891 14	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce	»	5	844,000 »	842,975 51	1,024 49	
Justice de paix et tribunaux de police	»	6	282,120 »	278,046 62	4,075 58	
Justice militaire.						
Haute cour militaire (<i>Personnel</i>)	III.	1	62,820 »	62,820 »	»	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	5,000 »	5,000 »	»	
Auditeurs militaires et prévôts	»	3	44,255 »	40,556 »	5,917 »	
Frais de justice.						
Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1,000 francs pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques	IV.	b) Uniq.	665,000 »	654,014 11	10,985 89	b) Ce crédit a été majoré de 80,000 fr., par la loi du 10 fév. 1843, n° 40.
Palais de Justice.						
Constructions, réparations et loyer des locaux	V.	Id.	200,000 »	125,761 81	74,238 19	
A REPORTER.			3,111,215 »	3,015,890 75	97,322 25	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	5,111,215 »	5,015,890 75	97,322 25	
Bulletin Officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin officiel</i>	»	1	25,400 »	25,599 75	» 25	
— du <i>Moniteur</i>	»	2	70,000 »	69,630 21	569 79	
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>	»	3	2,800 »	2,456 »	344 »	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	»	1	10,000 »	7,675 49	2,324 51	
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	8,000 »	8,000 »	»	
Secours à des employés, ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas.	»	3	2,500 »	2,500 »	»	
Cultes.	VIII.					
Culte catholique.	»	1	4,006,047 »	3,998,896 27	7,150 73	
— protestant.	»	2	55,500 »	55,511 15	188 85	
— israélite	»	3	11,000 »	9,100 »	1,900 »	
Secours.	»	4	100,000 »	99,129 65	870 57	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.	»	1	15,000 »	14,987 52	12 68	
A REPORTER.	7,415,460 »	7,304,976 57	110,485 45	

JUSTICE (suite). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	7,415,460 »	7,504,976 57	110,485 45	
Établissements de Bienfaisance (suite).	IX (suite).					
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	»	2	125,000 »	119,500 77	5,699 25	
Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursements de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles	»	3	48,047 »	48,046 60	» 40	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	4	175,000 »	146,505 67	28,694 55	
Prisons. — Service domestique.	X.					
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus.	»	1	1,200,000 »	1,179,875 71	20,126 29	
Traitement des employés attachés au service domestique	»	2	250,000 »	228,719 50	1,280 70	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	»	3	5,000 »	2,999 82	» 18	
Frais d'impressions et de bureau	»	4	12,000 »	11,658 29	341 71	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	»	5	450,000 »	585,080 78	66,919 22	
A REPORTER.	9,658,507 »	9,424,061 51	253,545 49	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	9,638,507 »	9,424,061 51	255,545 40	
Prisons. — Service des fabriques. (suite).	X (suite).					
Traitement et tantième aux employés sur les produits des ateliers	»	6	75,500 »	68,551 62	7,168 58	
Frais d'impressions et de bureau	»	7	12,000 »	7,585 80	4,614 20	
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	8	1,140,000 »	654,520 71	485,670 20	
Gratifications aux détenus	»	9	180,000 »	155,152 05	24,847 95	
Frais de Police.	XI.					
Services des passeports.	»	1	8,000 »	8,000 »	»	
Autres mesures de sûreté publique	»	2	60,000 »	60,000 »	»	
<i>Dépenses imprévues</i>	XII.	Uniq.	5,000 »	4,480 15	519 85	
<i>Solde éventuel de dépenses arriérées concer- nant des exercices dont les budgets sont clos.</i>	XIII.	Id.	4,000 »	5,855 16	166 84	
TOTAUX.	11,145,007 »	10,586,474 »	756,555 »	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
Frais de représentation (<i>mémoire</i>)	»	2	»	»	»	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	»	3	54,000 »	54,000 »	»	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	»	4	2,000 »	»	2,000 »	
Matériel	»	5	(a) 45,175 09	45,175 09	»	a) Ce crédit a été majoré de francs 13,173 09 cent, par la loi du 23 février 1842, n° 35.
Achat de décorations de l'ordre Léopold.	»	6	10,000 »	10,000 »	»	
Traitement des agents politiques.	II.					
Autriche	»	1	40,000 »	40,000 »	»	
Confédération Germanique	»	2	40,000 »	27,847 25	12,152 77	
France	»	3	60,000 »	60,000 »	»	
Grande-Bretagne	»	4	80,000 »	75,991 38	4,008 62	
Pays-Bas	»	5	50,000 »	46,535 35	3,666 67	
Italie	»	6	40,000 »	36,993 71	3,096 29	
Prusse.	»	7	50,000 »	49,479 17	520 83	
Turquie	»	8	40,000 »	40,000 »	»	
Bavière	»	9	15,000 »	»	15,000 »	
Bésil	»	10	21,000 »	21,000 »	»	
Danemarck	»	11	15,000 »	15,000 »	»	
Espagne	»	12	15,000 »	15,000 »	»	
États-Unis	»	13	25,500 »	25,500 »	2,000 »	
Grèce	»	14	15,000 »	15,335 56	1,666 64	
Villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck.	»	15	15,000 »	15,675 61	1,326 59	
Portugal	»	16	15,000 »	15,000 »	»	
Sardaigne.	»	17	15,000 »	11,535 56	5,444 44	
Suède	»	18	15,000 »	15,335 34	1,666 66	
A REPORTER.			698,675 00	648,125 78	50,549 51	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). --- EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	698,675 00	648,125 78	50,549 51	
<i>Traitement des agents consulaires</i>	III.	Uniq.	110,000 »	110,000 »	»	
<i>Traitement des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés</i>	IV.	Id.	10,000 »	1,535 32	8,666 68	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses</i>	V.	Id.	70,000 »	69,999 45	» 55	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	VI.	Id.	75,000 »	75,000 »	»	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues</i>	VII.	Id.	50,000 »	49,985 52	16 48	
<i>Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas</i>	VIII.	Id.	(a) 128,598 50	128,598 50	»	a) Ce crédit a été majoré de francs 53,398 50 cent., par la loi du 23 fév. 1842, n° 35.
TOTAUX.	1,142,071 59	1,082,858 57	59,235 02	

MARINE. — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel	»	1	6,050 »	6,049 88	» 12	
Matériel	»	2	3,500 »	3,487 53	12 47	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel	»	1	330,524 »	254,457 45	76,086 55	
Matériel	»	2	293,877 »	293,773 42	103 58	
<i>Magasin de la marine</i>	III.	Uniq.	11,200 »	10,779 25	420 75	
Pilotage.	IV.					
Personnel (traitement fixe)	»	1	131,540 »	89,504 54	42,035 66	
— (— — variable)	»	2	78,500 »	67,849 70	10,650 50	
Matériel	»	3	36,400 »	36,103 03	296 97	
<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la tête de Flandre</i>	V.	Uniq.	48,758 »	48,758 »	»	
<i>Secours maritimes (sauvetage)</i>	VI.	Id.	16,500 »	13,860 35	2,639 67	
<i>Constructions (mémoire)</i>	VII.	Id.	»	»	»	
<i>Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse</i>	VIII.	Id.	4,000 »	3,989 02	10 98	
TOTAUX.			960,849 »	828,591 95	132,257 05	

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	116,850 »	116,845 11	6 89	
Loyer de l'hôtel du Ministre	»	3	9,000 »	9,000 »	»	
Ameublement de l'hôtel du Ministre	»	4	60,000 »	60,000 »	»	
Fourniture de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc.	»	5	24,000 »	25,097 57	2 63	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administra- tion centrale	»	6	6,000 »	5,995 55	4 47	
Ponts et chaussées, canaux et rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel, des ponts et chaussées.	II.					
Entretien et amélioration de routes, construc- tion de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets	»	1	2,600,000 »	2,550,875 55	40,126 67	
Plantations	»	2	50,000 »	48,670 75	1,329 27	
Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre. — Solde de la créance de l'entrepreneur Delbrouck, du chef des travaux autorisés en 1839, pour ré- tablir la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	»	3	401,904 05	401,904 05	»	
Canal de Bruxelles à Charleroy, repris par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} juin 1839 . . .	»	4	155,056 »	155,686 68	1,549 52	
Service de l'Escaut	»	5	184,740 »	129,160 09	55,579 91	
— de la Lys	»	6	159,295 »	158,885 »	410 »	
— de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.	»	7	220,880 »	220,880 »	»	
A REPORTER.			5,977,705 05	5,878,895 87	58,809 16	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	5,977,705 05	5,878,895 87	98,809 16	
Canaux, rivières, polders (suite).	II (suite).					
Service de la Meuse dans le Limbourg	»	8	60,000 »	59,647 12	352 88	
— de la Dendre, repris par l'État en vertu de la loi du 18 février 1841	»	9	17,451 »	17,207 56	225 44	
— du Ruppel, de la Dyle et du Demer.	»	10	5,900 »	4,577 01	1,522 99	
Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre. Frais d'étude	»	11	100,000 »	48,567 07	51,452 95	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	»	12	40,000 »	40,000 »	»	
Confection et entretien des bacs et bateaux de passage	»	13	50,685 87	21,000 70	9,685 17	
Service des polders	»	14	56,055 48	56,055 48	»	
Ports d'Ostende et de Nieuport, côtes de Blan- kenberghe.	»	15	214,652 08	214,652 07	» 01	
Phares et fanaux.	»	16	2,000 »	555 07	1,444 95	
Entretien et réparations des hôtels, édifices et monuments de l'État.	»	17	50,000 »	29,999 68	» 52	
Constructions nouvelles et travaux d'améliora- tion.	»	18	45,000 »	52,050 »	10,950 »	
Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement	»	19	451,000 »	450,411 95	588 07	
Chemin de fer. — Postes.	III.					
Entretien du railway, des stations et de leurs dépendances	»	1	750,000 »	754,974 88	15,025 12	
Dépenses de locomotion	»	2	2,596,400 »	2,550,511 »	45,889 »	
— de perception	»	5	1,110,600 »	1,052,517 54	58,282 66	
Traitement des employés des postes	»	4	355,210 »	347,977 50	7,232 50	
Frais de tournée des directeurs, frais de régie des directeurs et percepteurs, indemnité de logement, imprimés, registres et timbres.	»	5	82,790 »	82,779 35	10 67	
A REPORTER.	9,905,409 46	9,602,150 61	501,249 85	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			9,905,409 46	9,602,159 61	501,249 85	
Chemins de fer. — Postes (suite).	III	(suite).				
Transport des dépêches	»	6	500,546 »	500,545 71	» 29	
Service rural.	»	7	500,000 »	273,076 75	26,923 25	
Papiers pour l'administration centrale des postes et le service des provinces.	»	8	7,000 »	6,983 55	16 45	
Mines.	IV.					
Conseil des mines	»	1	45,600 »	44,190 17	1,409 83	
Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et dépenses éventuelles par suite de promotions ou admissions dans le corps	»	2	145,500 »	141,428 77	2,071 25	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.	»	3	45,000 »	44,999 »	1 »	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication des plans et de mémoires, essais et expériences	»	4	10,000 »	9,986 20	15 80	
Instruction publique.	V.					
Universités de l'État.	»	1	606,800 »	605,582 68	1,217 52	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	»	2	99,100 »	98,963 01	136 99	
Frais d'inspection des athénées et collèges	»	5	7,500 »	7,500 »	»	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel; école de Gand.	»	4	138,000 »	137,970 25	29 75	
Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges	»	5	5,000 »	5,000 »	»	
A REPORTER.			11,611,255 46	11,278,185 70	555,069 76	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	11,611,255 46	11,278,185 70	353,069 76	
Instruction publique (suite).	V					
	(suite).					
Enseignement primaire	»	6	510,000 »	508,455 02	1,544 98	
Lettres et sciences	»	7	169,000 »	168,872 79	127 21	
Beaux-arts	»	8	252,129 »	252,128 50	» 50	
Monument de la place des Martyrs	»	9	25,000 »	25,000 »	»	
Subsides aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conser- vation des monuments	»	10	50,000 »	50,000 »	»	
Secours.	VI.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	»	Uniq.	5,000 »	5,750 »	1,250 »	
Dépenses imprévues	VII.	Id.	50,000 »	29,980 59	19 61	
Dépenses de 1840, et années antérieures.						
Fournitures de bureau, impressions, meubles.	»	1	12,782 11	12,728 61	53 50	
Papier pour l'admin. centrale des postes, etc.	»	2	2,500 »	2,278 »	222 »	
Routes	»	5	148 15	148 15	»	
Polders	»	4	84,056 77	85,597 89	638 88	
Personnel des ponts et chaussées	»	5	51,417 64	50,918 61	499 05	
— des postes	»	6	14,156 05	14,156 05	»	
Matériel des postes.	»	7	8,645 25	8,643 55	1 70	
Transport des dépêches (postes).	»	8	5,500 »	2,520 71	979 29	
Remboursements aux offices étrangers (postes).	»	9	1,854 52	1,854 52	»	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Publics, pour dépenses relatives au che- min de fer et au canal de Charleroy, etc., à charge d'en rendre compte. . fr.					558,406 46	
Liquidé définitivement						1,989,740 64
Reste à justifier. fr.						135,471 55
TOTAUX.			12,571,404 73	12,566,469 60	204,955 13	

Le Budget des Travaux Publics, pour l'exercice 1841, a été fixé par la loi du 24 mars 1841, n° 94, à la somme de. fr. 11,522,284 46

Par la loi du 24 mars 1841, n° 96, il a été ouvert, pour les dépenses de 1840 et années antérieures, un crédit supplé-
mentaire de 159,020 27

Par la loi du 25 février 1842, n° 54, il a été ouvert :

1° Au chap. V, art. 2. (*Frais des jurys d'examen pour les grades académiques*), un crédit supplé-
mentaire de fr. 20,000 »

2° — art. 8. (*Beaux-arts*), un crédit supplémentaire de 55,100 »

75,100 »

Par la loi du 5 mars 1842, n° 42, il a été ouvert :

1° Au chap. III, art. 2. (*Chemin de fer, dépenses de locomotion*), un crédit supplémentaire de 596,400 »

2° — art. 5. (— *perception et factage*), — 420,600 »

817,000 »

TOTAL. fr. 12,571,404 73

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	15,750 »	5,250 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	105,450 »	105,455 84	14 16	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	»	3	20,000 »	19,990 92	9 08	
Frais de route et de séjour, courriers extraor- dinaires	»	4	2,000 »	1,988 74	11 26	
Pensions, secours et statistique générale.						
	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	»	1	8,000 »	406 91	7,593 09	
Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	»	2	7,570 80	5,046 91	2,523 89	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fon- ctionnaires, à des employés ou veuves d'em- ployés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison d'une position malheureuse.	»	3	5,000 »	5,000 »	»	
Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale, y compris 5,000 francs de dépenses extraordinaires	»	4	10,000 »	9,780 10	219 90	
Frais d'administration dans les provinces.						
	III.					
Province d'Anvers	»	1	117,477 »	117,075 54	403 66	
— de Brabant	»	2	124,275 »	124,260 84	14 16	
— de la Flandre occidentale	»	3	150,757 »	129,644 71	1,112 29	
— — orientale.	»	4	151,948 »	151,924 34	25 66	
— de Hainaut	»	5	140,958 »	140,938 »	»	
À REPORTER.			824,415 80	807,240 65	17,175 15	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	824,415 80	807,240 65	17,175 15	
Frais d'administration dans les provinces (suite).	III (suite).					
Province de Liège	»	6	125,550 »	125,512 52	17 48	
— de Limbourg.	»	7	102,545 40	102,556 80	8 60	
— de Luxembourg.	»	8	110,691 »	110,690 74	» 26	
— de Namur	»	9	102,568 »	99,556 52	3,251 68	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.	»	10	18,500 »	17,958 50	561 70	
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils, frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice, et pour l'inspection des miliciens semestriels, vacations, etc.	»	11	58,540 »	57,556 40	985 00	
Subsides.	IV.					
Subsides aux communes, à titre d'encouragement pour l'amélioration des chemins vicinaux	»	Uniq.	100,000 »	66,910 82	33,089 18	
Service de santé.	V.					
Service de santé.	»	1	45,000 »	34,148 96	10,851 04	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	»	2	20,000 »	19,951 10	68 90	
Archives du royaume.	VI.					
Frais d'administration (personnel)	»	1	21,550 »	20,454 72	915 28	
— (matériel)	»	2	2,600 »	2,600 »	»	
Frais de publication des inventaires des archives	»	3	4,000 »	178 »	3,822 »	
Archives de l'État dans les provinces et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées, frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	»	4	15,000 »	8,967 75	6,032 27	
A REPORTER.	1,550,140 20	1,473,585 06	76,757 14	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,550,140 20	1,475,585 06	76,757 14	
Archives du royaume (suite).	VI (suite).					
Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'État allemand. . .	»	5	2,400 »	2,400 »	»	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	»	6	3,500 »	3,499 98	» 02	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales . . .	»	Uniq.	50,000 »	29,860 66	159 54	
Jeux de Spa.	VIII.					
Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses	»	1	2,220 »	2,220 »	»	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	»	2	20,000 »	20,000 »	»	
Agriculture.	IX.					
Agriculture	»	Uniq.	684,500 »	684,484 85	15 17	
Milice.	X.					
Frais d'impression des listes alphabétiques (modèles G et J), pour l'inscription des miliciens (art. 50 de la loi du 8 janvier 1817). . .	»	Id.	1,000 »	1,596 50	5 50	
Garde civique.	XI.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major, achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique . .	»	Id.	20,000 »	16,452 52	3,547 68	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XII.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité.	»	Id.	10,000 »	6,421 »	5,579 »	
À REPORTER.			2,524,560 20	2,240,518 35	84,041 85	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	2,524,360 20	2,240,318 35	84,041 85	
Dotation de la légion d'honneur.	XIII.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune	»	Uniq.	60,000 »	60,000 »	»	
<i>Encouragements divers pour le soutien et le développement de l'industrie et du commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale. Frais présumés de l'exposition de 1841 d'après la dépense faite en 1835.</i>	XIV.	1	405,000 »	398,572 04	6,427 06	
Établissement d'un service de bateaux à vapeur entre la Belgique et les États-Unis.	»	2	1,020,000 »	1,020,000 »	»	
Primes pour construction de navires	»	3	»	»	»	
Pêche nationale.	»	4	80,000 »	80,000 »	»	
Musée des arts et de l'industrie nationale	»	5	40,000 »	35,754 71	4,265 29	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, et tous frais d'administration et de délivrance de brevets (personnel et matériel)	»	6	24,000 »	19,530 62	4,469 38	
Dépenses imprévues	XV.	Uniq.	20,000 »	19,925 54	76 66	
<i>Frais de voyage de M. de Mathelin, comme membre d'une commission d'enquête, instituée pour parvenir à l'expropriation pour cause d'utilité publique, de divers terrains nécessaires à l'établissement du canal de Meuse et Moselle</i>	XVI.	Id.	956 61	956 61	»	
TOTAUX.			4,874,310 81	4,775,036 57	99,280 24	

Le Budget de l'Intérieur, pour l'exercice 1841, a été fixé par la loi du 24 mars 1841, n° 95, à la somme de . . . fr. 3,204,360 20

Par la loi du 11 avril 1841, n° 158, il a été ouvert au chapitre IX, article unique (*agriculture*), un crédit supplémentaire de 12,000 »

Par la loi du 25 février 1842, n° 34, il a été ouvert :

1° Un crédit supplémentaire au chapitre XIV, art. 1 (*encouragement au commerce et à l'industrie*) 20,000 »

2° La somme de 65,000 francs allouée au chapitre XIV, art. 3 (*primes pour construction de navires*), a été transférée au chapitre XIV, art. 1^{er}.

3° Il a été ouvert un crédit de fr. 956 61 c⁵, formant le chapitre XVI, article unique, pour frais de voyage de M. de Mathelin, comme membre d'une commission d'enquête 956 61

Par la loi du 28 février 1842, n° 43, il a été ouvert au Gouvernement un crédit de 1,520,000 francs pour parfaire avec la somme disponible sur l'art. 2 du chapitre XIV, le prix de l'acquisition du navire dit *British Queen* 1,520,000 »

Par l'art. 5 de la loi du 10 février 1843, n° 59, le chapitre IX, article unique (*agriculture*) a été majoré de 117,000 »

TOTAL. fr. 4,874,316 81

GUERRE. — EXERCICE 1844.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	»	21,000 »	»	
— des employés et gens de service	»	»	2	»	165,000 »	»	
Matériel du Ministère	»	»	3	»	40,000 »	»	
Dépôt de la guerre	»	»	4	»	14,879 26	»	
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	»	»	5	»	7,000 »	»	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps. — Soldes des états- majors.	II.	1					
État-major général	»	»	1	»	604,007 00	»	
Indemnité aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale.	»	»	2	»	15,050 »	»	
État-major des places	»	»	3	»	225,551 13	»	
Intendance militaire	»	»	4	»	110,759 30	»	
État-major particulier de l'artillerie	»	»	5	»	242,722 70	»	
— — du génie.	»	»	6	»	271,579 86	»	
Soldes des troupes.	»	2					
Infanterie	»	»	1	»	8,556,042 28	»	
Cavalerie	»	»	2	»	2,917,063 15	»	
Artillerie	»	»	3	»	1,917,593 81	»	
Génie	»	»	4	»	299,687 77	»	
Gendarmerie.	»	»	5	»	1,526,897 97	»	
Masses des corps, frais divers et indemnités.	»	3					
Masse, de pain	»	»	1	»	1,588,584 84	»	
— de fourrages	»	»	2	»	3,139,801 07	»	
— d'habillement et d'entretien.	»	»	3	»	2,756,700 79	»	
— d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux.	»	»	4	»	140,084 90	»	
A REPORTER.				»	24,538,705 00	»	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.				»	24,558,705 90	»	
Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).	II	3					
	(suite)	(suite)					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement	»	»	5	»	72,784 05	»	
Masse de casernement des chevaux	»	»	6	»	76,686 72	»	
— — des hommes	»	»	7	»	617,144 68	»	
Frais de route et de séjour des officiers.	»	»	8	»	74,480 22	»	
Transports généraux et autres	»	»	9	»	76,521 80	»	
Primes d'engagement et de rengagement	»	»	10	»	1,050 »	»	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	»	»	11	»	60,037 55	»	
Vivres au camp, logement et nourriture en route	»	»	12	»	589,420 90	»	
Remonte	»	»	13	»	154,049 20	»	
Frais de bureau et d'administration des corps.	»	»	14	»	553,268 97	»	
Service de santé.	III.						
Personnel de l'administration centrale	»	»	1	»	19,900 15	»	
Pharmacie centrale	»	»	2	»	78,584 04	»	
Hôpitaux sédentaires. (<i>Personnel</i>)	»	»	3	»	267,869 51	»	
— — (<i>Matériel</i>)	»	»	4	»	88,786 66	»	
École militaire.	IV.						
École militaire	»	»	Uniq.	»	147,819 87	»	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	»	»	1	»	755,027 89	»	
— du génie	»	»	2	»	1,642,666 41	»	
Traitements divers.	VI.						
Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.	»	»	1	»	525,109 68	»	
Traitement des aumôniers.	»	»	2	»	20,228 22	»	
— d'employés temporaires.	»	»	3	»	5,717 67	»	
Pens. des militaires décorés sous l'ancien gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.	»	»	4	»	24,954 55	»	
<i>Dépenses imprévues</i>	VII.	»	Uniq.	»	46,515 54	»	
TOTAUX.				29,750,000 »	29,622,197 70	127,802 50	

Les Chambres n'ayant alloué pour le service du Ministère de la Guerre, exercice 1841, que les sommes globales indiquées ci-dessous, les dépenses seules ont été portées dans la présente situation, par chapitres et articles, d'après le projet de Budget, SAVOIR :

Par la loi du 26 octobre 1840, n° 1064	5,000,000 »
Id. du 25 février 1841, n° 45	20,000,000 »
Id. du 5 décembre 1841, n° 1077	4,750,000 »

TOTAL. fr. 29,750,000 »

FINANCES. — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires et employés	»	2	428,200 »	428,028 20	171 80	
Frais de tournée du Ministre et des fonctionnaires	»	3	10,000 »	7,611 87	2,588 13	
Matériel	»	4	33,000 »	34,982 95	17 05	
Service de la monnaie	»	5	7,200 »	4,098 58	3,101 42	
Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	6	50,000 »	14,814 87	15,185 13	
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de 5 et de 2 centimes jusqu'à concurrence d'une valeur nominale de 500,000 fr.	»	7	330,000 »	309,101 21	20,898 79	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	»	8	117,000 »	115,255 69	1,744 31	
Frais de publication et de rédaction de documents statistiques	»	9	5,000 »	2,975 »	2,025 »	
Administration du Trésor dans les provinces.						
	II.					
Traitements des directeurs	»	1	86,550 »	86,550 »	»	
Caisse générale de l'État	»	2	220,000 »	»	220,000 »	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie et des poids et mesures.						
	III.					
Traitement des employés du service sédentaire	»	1	844,800 »	822,114 60	22,685 40	
Remises et indemnités des comptables	»	2	1,650,000 »	1,556,566 28	93,433 72	
Traitement des employés du service actif	»	3	4,631,900 »	4,557,138 43	74,761 57	
Renforcement du personnel de la douane	»	4	70,000 »	»	70,000 »	
A REPORTER.			8,466,650 »	7,940,257 08	526,412 32	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	8,466,650 »	7,940,237 68	526,412 52	
Administration des contributions, etc. (suite).	III	(suite).				
Traitement des employés de la garantie . . .	»	5	45,860 »	45,860 »	»	
— de l'inspecteur en chef et des vérificateurs des poids et mesures.	»	6	58,100 »	57,955 57	166 63	
Traitement des avocats de l'administration. . .	»	7	35,670 »	35,670 »	»	
Frais de bureau et de tournée	»	8	186,650 »	186,104 46	545 54	
Indemnités	»	9	334,800 »	302,904 47	31,895 55	
Matériel	»	10	140,000 »	136,535 41	3,464 59	
Crédit pour les opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	11	200,000 »	199,995 13	4 87	
Indemnité pour les transcriptions de mutations, etc., dans le bureau de la conservation du chef-lieu des sept provinces entièrement cadastrées	»	12	25,000 »	24,814 72	185 28	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	»	13	51,000 »	»	51,000 »	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitement des employés de l'enregistrement.	»	1	348,090 »	347,921 79	168 21	
— du timbre	»	2	49,920 »	49,670 »	250 »	
— du domaine	»	5	49,710 »	47,976 14	1,735 86	
— forestiers	»	4	223,000 »	218,480 84	6,510 16	
Remises des receveurs	»	5	852,910 »	774,480 68	78,429 52	
— des greffiers	»	6	41,000 »	40,994 51	5 69	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	20,000 »	»	
Matériel	»	8	28,000 »	27,807 21	192 79	
Frais de poursuites et d'instances	»	9	35,000 »	33,435 07	1,564 93	
Dépenses des domaines (a).	»	10	82,827 61	59,111 96	25,715 65	
Employés en disponibilité	V.	Uniq.	3,675 »	3,582 28	92 72	
Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	VI.	Id.	5,000 »	4,930 »	70 »	
Dépenses accidentelles et imprévues	VII.	Id.	18,000 »	17,576 47	425 53	
TOTAUX.			11,300,862 61	10,594,050 99	706,831 62	

a) Par la loi du 9 juillet 1842, il a été ouvert au chapitre IV, art. 10, un crédit de fr. 22,527 61 cents, pour satisfaire aux condamnations que l'Etat doit garantir aux communes de Petit-Rechain et Dison.

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1841.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.						
	I.					
Non-valeurs sur le foncier	»	1	500,000 »	118,910 22	181,089 78	
— sur l'impôt personnel	»	2	550,000 »	6,885 57	545,116 45	
— sur les patentes	»	3	75,000 »	8,964 90	64,035 01	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	»	4	55,000 »	20,165 16	14,834 84	
Non-valeurs sur les redevances des mines	»	5	18,700 »	152 64	18,547 56	
Remboursements.						
	II.					
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	»	1	50,000 »	26,054 19	5,045 81	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence	»	2	200,000 »	199,950 64	49 56	
Remboursement des postes aux offices étrangers	»	3	100,000 »	71,705 30	28,294 70	
Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux	»	4	57,500 »	57,500 »	»	
Attributions d'amendes forestières	»	5	12,000 »	10,856 74	1,165 26	
Péages.						
	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut	»	Uniq.	650,000 »	626,626 89	25,573 11	
TOTAUX.			1,806,200 »	1,128,650 54	677,549 66	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	40,564,611 03	58,050,172 10	2,514,458 93	
Dotations	3,295,958 95	3,216,106 53	79,852 42	
Ministère de la Justice.	11,143,007 »	10,586,474 »	766,535 »	
— des Affaires Étrangères	1,142,071 59	1,082,858 57	59,253 02	
— de la Marine	960,849 »	828,591 95	132,257 05	
— des Travaux publics	12,571,404 75	12,566,469 60	204,935 13	
— de l'Intérieur	4,874,316 81	4,775,056 57	99,280 24	
— de la Guerre.	29,750,000 »	29,622,197 70	127,802 30	
— des Finances.	11,500,862 61	10,594,050 99	706,831 62	
Remboursements et non-valeurs	1,806,200 »	1,128,650 34	677,549 66	
TOTAUX.	117,409,281 72	112,050,568 55	5,558,715 37	

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT ,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1842,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1843.



DETTE PUBLIQUE. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Intérêts de la dette.	I.					
Intérêts de la dette active inscrite au livre auxiliaire. . . fr.						
611,894, 17						
Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,000 58c (5 millions de florins), à solder en exécution de l'art. 15 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839	»	1	10,582,010 58	10,052,910 05	529,100 55	
9,970,116 41						
Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 fr., à 5 p. % ₀ , autorisé par la loi du 16 décembre 1831	»	2	6,048,000 »	5,764,157 65	285,862 57	
5,040,000 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	»					
1,008,000 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt.	»	3	122,000 »	66,982 85	55,017 15	
Intérêts de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. % ₀ , autorisé par la loi du 18 juin 1836.	»	4	1,500,000 »	1,102,600 »	397,400 »	
1,200,000 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	»					
500,000 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	»	5	4,500 »	1,409 60	5,090 40	
Intér. de l'emp. de 50,850,800 francs, à 5 p. % ₀ , autorisé par la loi du 25 mai 1838	»	6	2,054,052 »	2,054,052 »	»	
1,525,524 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	»					
508,508 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	»	7	52,000 »	25,072 75	8,927 25	
À REPORTER.			20,522,542 58	19,045,144 88	1,277,597 70	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			20,522,542 58	19,045,144 88	1,277,597 70	
Intérêts de la dette (suite).	I					
	suite.					
Intérêts de l'emprunt de francs 86,940,000, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, au- torisé par la loi du 26 juin 1840			4,547,000 »			
		8	5,216,400 »	4,547,000 »	869,400 »	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt			860,400 »			
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement du même emprunt		9	108,000 »	49,725 44	58,276 56	
Intérêts de l'emprunt de francs 1,481,481 48 c, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, au- torisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'exécu- tion de l'entrepôt d'Anvers			74,074 07			
		10	88,888 88	88,888 88	»	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt			14,814 81			
Frais relatifs au même emprunt		11	200 »	46 50	153 50	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante, calculés sur une émission éventuelle de . 10,000,000 »		12	500,000 »	56,792 09	443,207 51	
Intérêts de la dette viagère		13	5,500 »	5,165 54	556 06	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		14	25,000 »	25,000 »	»	
— à payer à la société générale pour fa- voriser l'industrie nationale, en exé- cution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835.		15	250,705 89	225,521 35	7,384 56	
Indemnité de reprise à payer à la société con- cessionnaire du canal de Bruxelles à Charle- roy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1854, entre cette société et le Gouvernement.		16	661,375 66	661,375 66	»	
A REPORTER.			27,158,615 01	24,502,456 72	2,656,156 29	

DETTE PUBLIQUE. (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			27,158,613 01	24,502,456 72	2,656,156 29	
Intérêts de la dette (suite).	I					
	(suite).					
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> (a)	"	17	150,000 »	»	150,000 »	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 fév. 1842, n° 43.
Payement des intérêts arriérés des années 1831 à 1835, d'un capital de 8,000 florins, inscrit au grand livre auxiliaire de la Dette active à Bruxelles, au profit de l'administration des pauvres de Waterlankerkje en Zélande (b.)	"	18	2,116 40	2,116 40	»	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 mars 1843, n° 144.
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques 450,000 »						
— civiles 540,000 »						
— civiques 205,000 »						
— militaires. 1,860,000 »	"	1	5,083,000 »	2,904,710 20	178,289 80	
— de l'ordre Léopold. 25,000 »						
Arriéré de pensions de toute nature pour les exercices clôturés. 5,000 »						
Traitements d'attente (<i>wachtgeld</i>). 44,454 58						
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) 48,510 05	"	2	100,092 65	89,565 56	10,529 29	
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>) 7,128 04						
Subvention à la caisse de retraite.	"	5	200,000 »	»	200,000 »	
Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des Finances retenus en Hollande	"	4	538,000 »	»	538,000 »	
Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins demeuré en Hollande	"	5	9,047 08	8,489 56	1,457 72	
A REPORTER.			31,241,769 14	27,507,536 04	3,734,453 10	

DETTE PUBLIQUE (suite). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			51,241,769 14	27,507,556 04	5,734,455 10	
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hol- lande 150,000	}	1	152,000 »	118,899 94	15,000 06	
Arrière des intérêts sur les exercices clôturés 2,000						
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour ga- rantie des gestions des comptab- les, pour sûreté du paiement de droits de douanes et d'accises, pour garantie de gestions des receveurs communaux, des receveurs des bureaux de bienfaisance, etc. . . 180,000	}	2	182,000 »	179,048 12	2,051 88	
Arrière des intérêts sur les exercices clôturés 2,000						
Intérêts des consignations faites dans les cais- ses du trésor public de l'État		5	50,000 »	»	50,000 »	
Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande		4	20,000 »	7,174 85	12,825 15	
TOTAUX.			51,625,769 14	27,815,458 95	5,812,310 19	

DOTATIONS. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq.	2,751,522 75	2,751,522 75	»	
<i>Sénat</i>	II.	Id.	22,000 »	22,000 »	»	
<i>Chambre des Représentants (a)</i>	III.	Id.	511,400 »	511,585 37	16 65	a) Ce crédit a été majoré : 1 ^o de 100,000 fr., par la loi du 23 septembre 1842, n ^o 811, et 2 ^o de 9,100 fr., par la loi du 4 avril 1843, n ^o 155.
Cour des Comptes.	IV.					
<i>Membres de la Cour</i>	»	1	45,586 20	45,586 20	»	
<i>Personnel des bureaux</i>	»	2	65,000 »	64,862 55	137 45	
<i>Matériel et dépenses diverses</i>	»	3	16,900 »	16,000 »	900 »	
TOTAUX.			3,410,008 95	3,408,954 87	1,054 08	

JUSTICE. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	159,000 "	158,998 62	1 38	
Matériel	"	3	20,000 "	19,998 05	1 97	
Frais d'impression des recueils statistiques. . .	"	4	5,500 "	2,541 "	1,159 "	
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	5,986 "	14 "	
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de Cassation (<i>Personnel</i>).	"	1	255,800 "	255,050 "	750 "	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	5,000 "	5,000 "	"	
Cour d'Appel (<i>Personnel</i>).	"	3	542,720 "	541,469 96	250 04	
— (<i>Matériel</i>)	"	4	18,000 "	17,459 02	560 98	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce . . .	"	5	849,450 "	842,625 24	6,806 76	
Justice de paix et tribunaux de police	"	6	282,120 "	277,999 98	4,120 02	
Justice militaire.	III.					
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>).	"	1	65,520 "	61,556 05	1,763 95	
— (<i>Matériel</i>)	"	2	5,000 "	5,000 "	"	
Auditeurs militaires et prévôts.	"	3	44,255 "	40,536 "	3,917 "	
Frais de justice.	IV.					
Frais d'instruction et d'exécution.	"	1	584,000 "	441,994 84	142,005 16	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassa- tion, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le pro- cureur général et les administrations publi- ques	"	"	1,000 "	1,000 "	"	
A REPORTER.			2,856,145 "	2,675,792 74	162,550 26	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	2,856,145 "	2,675,792 74	162,550 26	
Palais de Justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux	"	Uniq.	100,000 "	75,621 47	24,578 55	
Bulletin Officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin Officiel</i>	"	1	25,400 "	25,400 "	"	
— — — — — <i>Moniteur</i> (a)	"	2	81,000 "	78,752 69	2,267 31	a) Ce crédit a été majoré de 11,000 fr., par l'art. 2 de la loi du 10 février 1843, n° 40.
Abonnements au <i>Bulletin des Arrêts</i> de la Cour de Cassation	"	5	2,800 "	2,556 "	244 "	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	"	1	10,000 "	4,550 66	5,449 54	
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	"	2	10,000 "	10,000 "	"	
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés, dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas.	"	3	5,000 "	5,000 "	"	
Cultes.	VIII.					
Culte catholique	"	1	4,006,047 "	5,927,758 91	78,288 09	
Culte protestant	"	2	55,000 "	52,975 54	26 46	
Culte israélite	"	5	11,000 "	10,800 "	200 "	
Secours	"	4	100,000 "	99,582 50	417 50	
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	1	15,000 "	14,967 89	52 11	
A REPORTER.	7,251,590 "	6,977,736 40	273,653 60	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	7,251,590 »	6,977,756 40	275,655 60	
Établissements de bienfaisance (suite).	IX					
	(suite)					
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés.	»	2	125,000 »	101,993 46	23,006 54	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	»	3	175,000 »	46,125 70	128,874 50	
Prisons. Service domestique.	X.					
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus.	»	1	1,200,000 »	1,056,456 86	163,563 14	
Traitement des employés attachés au service domestique	»	2	255,000 »	252,848 87	151 13	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	5	5,000 »	2,070 »	50 »	
Frais d'impression et de bureau	»	4	12,000 »	11,869 59	130 41	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	»	5	450,000 »	187,083 61	262,916 39	
Service des fabriques. Traitements et tantièmes accordés aux employés attachés aux directions des travaux.	»	6	79,500 »	71,006 82	8,493 18	
Frais de bureau et d'impression	»	7	8,000 »	6,425 74	1,576 26	
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	8	1,050,000 »	481,402 88	548,597 12	
Gratifications aux détenus.	»	9	165,000 »	160,748 28	4,251 72	
Frais de police.	XI.					
Service des passeports	»	1	8,000 »	8,000 »	»	
Autres mesures de sûreté publique	»	2	60,000 »	60,000 »	»	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq.	5,000 »	4,859 56	140 64	
Solde éventuel de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos.	XIII.	Id.	57,280 »	57,006 48	275 52	
TOTAUX.	10,842,170 »	9,426,512 05	1,415,657 95	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
Frais de représentation (<i>mémoire</i>)	»	2	»	»	»	
Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	»	5	54,000 »	54,000 »	»	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	»	4	2,000 »	»	2,000 »	
Matériel	»	5	52,000 »	52,000 »	»	
Achat de décorations de l'ordre Léopold.	»	6	10,000 »	10,000 »	»	
Traitement des agents politiques.	II.					
Autriche	»	1	40,000 »	40,000 »	»	
Confédération Germanique	»	2	40,000 »	10,853 53	29,166 67	
France	»	5	60,000 »	55,126 25	24,875 75	
Grande-Bretagne	»	4	80,000 »	76,891 65	5,108 37	
Pays-Bas	»	5	50,000 »	54,604 17	15,595 85	
Italie	»	6	40,000 »	56,656 98	5,565 02	
Prusse.	»	7	50,000 »	50,000 »	»	
Turquie	»	8	40,000 »	40,000 »	»	
Brsil	»	9	21,000 »	21,000 »	»	
Danemarck	»	10	15,000 »	15,000 »	»	
Espagne	»	11	15,000 »	15,000 »	»	
États-Unis	»	12	25,500 »	24,000 »	1,500 »	
Grèce	»	15	15,000 »	15,000 »	»	
Villes libres et anséatiques de Hambourg, Brème et Lubeck.	»	14	15,000 »	15,000 »	»	
Portugal	»	15	15,000 »	15,000 »	»	
Sardaigne.	»	16	15,000 »	14,151 95	868 05	
Suède	»	17	15,000 »	15,000 »	»	
<i>Traitement des agents consulaires.</i>	III.	Uniq.	110,000 »	105,500 »	6,500 »	
A REPORTER.			780,500 »	695,724 51	86,775 69	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	780,500 »	693,724 31	86,775 69	
<i>Traitement des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés</i>	IV.	Uniq.	10,000 »	4,633 35	5,366 67	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses</i>	V.	Id.	70,000 »	70,000 »	»	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	VI.	Id.	75,000 »	74,974 28	25 72	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues</i>	VII.	Id.	50,000 »	50,000 »	»	
<i>Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas . . .</i>	VIII.	Id.	75,000 »	75,000 »	»	
TOTAUX.	1,060,500 »	968,331 92	92,168 08	

MARINE. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel	»	1	6,050 »	6,049 88	» 12	
Matériel	»	2	5,500 »	5,407 80	92 11	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel	»	1	550,524 »	254,771 77	57,752 25	
Matériel	»	2	295,877 »	226,956 85	66,920 17	
<i>Magasin de la marine</i>	III.	Uniq.	11,200 »	8,728 72	2,471 28	
Pilotage.	IV.					
Personnel (traitement fixe)	»	1	151,540 »	96,585 48	54,954 52	
— (traitements variables)	»	2	78,500 »	65,640 69	12,859 51	
Matériel	»	5	56,400 »	54,456 49	1,963 51	
<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la tête de Flandre</i>	V.	Uniq.	48,758 »	42,722 75	6,055 25	
<i>Secours maritimes (sauvetage)</i>	VI.	Id.	16,500 »	10,652 29	5,847 71	
<i>Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse</i>	VII.	Id.	4,000 »	2,145 75	1,856 25	
Pour solder les dépenses occasionnées par l'exploitation du service transatlantique de la navigation à vapeur pendant 1842 (a)	»	»	91,000 »	78,689 86	12,510 14	
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, pour dépenses à faire pour le personnel et le matériel des bâtiments de guerre, le service du pilotage et du sauvetage, etc., à charge d'en rendre compte	»	»	»	150,095 55	150,095 55	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 189.
TOTAUX.			1,051,849 »	980,879 95	70,969 07	

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	91,850 »	91,847 89	2 11	
Loyer de l'hôtel du Ministre	»	3	9,000 »	9,000 »	»	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, etc.	»	4	51,600 »	27,944 65	3,655 55	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'adminis- tration centrale	»	5	6,000 »	5,992 80	7 20	
Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaus- sées.	II.					
<i>Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets	»	1	2,600,000 »	2,454,091 29	145,908 71	
Plantations	»	2	50,000 »	47,465 12	2,536 88	
<i>Canaux, rivières, polders.</i>						
Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre	»	3	382,858 »	316,151 95	66,706 05	
Service du canal de Bruxelles à Charleroy . . .	»	4	148,028 87	79,058 60	68,970 27	
A REPORTER.			3,340,516 87	3,052,550 50	287,786 57	

TRAVAUX PUBLICS (suite). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			5,340,316 87	3,052,550 50	287,786 57	
<i>Canaux, rivières, polders (suite).</i>	II (suite).					
Service de l'Escaut	»	5	80,095 »	54,018 61	35,076 39	
— de la Lys	»	6	134,940 »	115,912 68	19,027 52	
— de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	»	7	258,580 »	194,822 87	45,557 15	
— de la Meuse dans le Limbourg (a . . .	»	8	150,000 »	148,002 66	1,997 54	a) Ce crédit a été majoré de 110,000 francs, par la loi du 26 juin 1842, n° 479.
— de la Dendre	»	9	17,451 »	17,070 39	360 61	
— du Ruppel, de la Dyle et du Demer .	»	10	5,900 »	5,599 50	2,500 50	
Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre, frais d'études	»	11	100,000 »	26,898 51	73,101 49	
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senné.	»	12	66,481 »	46,557 05	20,143 95	
Confection et entretien des bacs et bateaux de passages et leurs dépendances.	»	13	20,000 »	10,512 24	9,687 76	
Services des polders.	»	14	14,000 »	12,293 19	1,706 81	
<i>Ports et côtes.</i>						
Ports d'Ostende et de Nieupoort, côte de Blan- kenberghe.	»	15	219,853 50	195,965 »	25,870 50	
Phares et fanaux	»	16	5,000 »	4,206 27	795 73	
<i>Bâtiments civils.</i>						
Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État	»	17	54,000 »	53,998 99	1 01	
Construction nouvelles et travaux d'améliora- tion.	»	18	25,000 »	22,100 »	2,900 »	
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>						
Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indem- nités et dépenses éventuelles	»	19	451,000 »	450,994 16	5 84	
A REPORTER.			4,911,377 17	4,387,060 42	524,316 75	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	4,911,577 17	4,587,060 42	524,516 75	
Chemin de fer.	III.	Uniq.				
Entretien de la route, des bâtiments et dépendances, locomotion et entretien du matériel, perception et factage, administration centrale et dépenses générales	»	5 ^m 1.	4,400,000 »	3,149,151 02	1,290,868 98	
Postes.						
Personnel, matériel, transport des dépêches, service rural, papier pour le service des postes (a)	»	5 ^m 2.	1,170,546 »	1,168,108 78	2,457 22	a) Ce crédit a été majoré de 100,000 francs, par la loi du 19 juin 1842, n ^o 415.
Mines.	IV.					
Conseil des mines	»	1	45,600 »	44,442 26	1,157 74	
Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et dépenses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps	»	2	156,500 »	151,807 39	4,492 61	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	»	3	45,000 »	44,872 09	127 91	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires, essais et expériences	»	4	10,000 »	9,991 95	8 05	
Secours.	V.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas droits à la pension.	»	Uniq.	3,000 »	1,550 »	1,450 »	
Dépenses imprévues	VI.	Id.	50,000 »	28,593 77	1,406 23	
Acquit de dépenses de 1841 et années antérieures	b)	209,629 75	208,002 55	1,627 20	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 23 septembre 1842, n ^o 812.
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Publics, pour dépenses relatives au chemin de fer et au canal de Charleroy, à charge d'en rendre compte	»	1,542,761 92	1,542,761 92	
TOTAUX.	11,021,452 90	10,556,322 15	485,150 77	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Fonds spéciaux.						
Construction d'un canal de Zelzaete à la mer du Nord, pour l'écoulement des eaux des Flandres. Premiers travaux de la section de Damme à la mer (a)			550,000 »	494,053 04	55,966 96	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 26 juin 1842, n° 478.
<p>Par la loi du 29 septembre 1842, n° 287, art. 1^{er}, le Gouvernement a été autorisé à ouvrir un emprunt en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 francs.</p> <p>ART. 2. Les fonds empruntés seront affectés comme suit :</p> <p>1° A l'achèvement du chemin de fer jusqu'à concurrence de 24 millions de francs, répartis de la manière suivante :</p>						
A. Pour les lignes décrétées			17,000,000 »	6,048,182 05	10,951,817 95	
B. Pour les bâtiments et clôtures des stations.			5,500,000 »	699,547 05	2,800,652 97	
C. Pour le matériel de locomotion			3,500,000 »	1,155,563 05	2,366,636 95	
					16,175,074 85	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Publics pour dépenses relatives au chemin de fer, à charge d'en rendre compte			»	1,545,400 »	1,545,400 »	
					14,629,674 85	
2° A la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg jusqu'à concurrence de			2,000,000 »	212,697 15	1,787,502 87	
3° Au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, jusqu'à concurrence de			1,500,000 »	104,621 20	1,595,578 80	
4° Au creusement d'un canal à petite dimension du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétés intéressées, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par une loi, préalablement à toute exécution			1,750,000 »	608,647 41	1,141,552 59	
TOTAUX.			29,800,000 »	10,845,890 91	18,954,109 09	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	150,450 »	150,441 47	8 53	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	»	3	24,000 »	23,999 19	» 81	
Frais de route et de séjour, courriers extraor- dinaires	»	4	4,000 »	3,317 90	682 10	
Pensions, secours et statistique générale.						
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	II.	1	8,000 »	810 16	7,189 84	
Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves	»	2	7,570 80	4,995 21	2,575 59	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position mal- heureuse	»	3	7,000 »	7,000 »	»	
Frais de publication des travaux de la direc- tion de la statistique générale et de la com- mission centrale	»	4	10,000 »	9,998 75	1 25	
Frais d'administration des provinces.						
Province d'Anvers	III.	1	117,477 »	116,761 80	715 20	
— de Brabant	»	2	124,275 »	123,620 85	654 17	
— de la Flandre occidentale	»	3	150,757 »	150,478 35	278 65	
A REPORTER.			584,529 80	572,423 66	12,106 14	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			584,529 80	572,425 66	12,106 14	
Frais d'administration des provinces (suite).	III (suite).					
Province de la Flandre orientale	»	4	151,948 »	151,944 71	3 29	
— de Hainaut	»	5	140,958 »	140,865 45	74 55	
— de Liège	»	6	125,550 »	125,087 53	242 67	
— de Limbourg.	»	7	102,545 40	102,155 46	211 94	
— de Luxembourg	»	8	110,691 »	110,574 20	116 80	
— de Namur.	»	9	104,265 »	101,526 50	2,736 50	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.	»	10	18,500 »	16,285 80	2,214 20	
<i>Frais de milice.</i>						
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu ou siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semes- triers; vacation des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour arrestation de réfractaires	»	11	58,540 »	58,280 50	59 50	
<i>Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.</i>	IV.	1	100,000 »	50,519 54	49,680 46	
Frais de confection des plans généraux de déli- mitation des chemins vicinaux.	»	2	141,902 75	141,902 75	»	
<i>Académie royale de médecine et service de santé</i>	V.	Uniq	45,000 »	54,462 71	10,537 29	
A REPORTER.			1,665,787 95	1,585,804 61	77,983 54	

INTÉRIEUR (suite). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,665,787 95	1,585,804 61	77,985 34	
Archives du royaume.	VI.					
Frais d'administration (<i>Personnel</i>)	»	1	21,550 »	21,344 72	5 28	
— — — (<i>Matériel</i>)	»	2	2,600 »	2,509 65	» 57	
— de publication des inventaires des archives	»	5	4,000 »	2,600 »	1,400 »	
Archives de l'État dans les provinces, et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale	»	4	15,000 »	12,654 47	2,365 55	
Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'état allemande	»	5	2,400 »	2,400 »	»	
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	»	6	5,500 »	5,499 98	» 02	
Fêtes nationales.	VII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	»	Uniq.	50,000 »	29,999 56	» 64	
Dépenses diverses et extraordinaires.	VIII.					
Traitement du contrôleur des jeux de Spa, et autres dépenses	»	1	2,220 »	2,220 »	»	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	»	2	20,000 »	20,000 »	»	
Subside unique pour la reconstruction de la caserne de gendarmerie de Maeseyck.	»	5	10,000 »	10,000 »	»	
A REPORTER.			1,774,857 95	1,695,102 77	81,755 18	

INTÉRIEUR (SUITE). -- EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	1,774,857 95	1,695,102 77	81,755 18	
Agriculture.	IX.					
Agriculture	»	Uniq.	555,500 »	555,568 40	131 60	
Milice.	X.					
Frais d'impression des listes alphabétiques (modèles G et I), pour l'inscription des miliciens (art. 50 de la loi du 8 janvier 1817)	»	Id.	1,600 »	1,580 »	20 »	
Garde civique.	XI.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	»	Id.	20,000 »	15,255 25	6,744 77	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XII.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	»	Id.	10,000 »	7,895 »	2,107 »	
Dotation de la légion d'honneur.	XIII.					
Dotation en faveur de légionnaires ou de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer qui sont dans le besoin, et qui n'ont ni autre pension ni traitement quelconque	»	Id.	60,000 »	60,000 »	»	
A REPORTER.	2,421,957 95	2,331,199 40	90,758 55	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,421,957 95	2,551,199 40	90,758 55	
Commerce.	XIV.					
Encouragements divers pour le soutien et le développement du commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique commerciale et industrielle	»	1	162,500 »	157,685 52	4,814 48	
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les arrangements à prendre puissent obliger l'État à prendre des engagements au delà de l'année 1842, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service	»	2	100,000 »	85,294 53	14,705 47	
Primes pour construction de navires.	»	3	65,000 »	24,186 »	40,814 »	
Pêche nationale	»	4	80,000 »	8,055 52	71,946 48	
Exploitation de la <i>British Queen</i> (a)	»	5	250,000 »	250,000 »	»	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 fév. 1842, n° 43.
Industrie.	XV.					
Encouragements à l'industrie.	»	1	152,000 »	155,222 10	16,777 90	
Musée des arts et de l'industrie nationale.	»	2	40,000 »	54,226 87	5,773 13	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (<i>Personnel et matériel</i>)	»	3	35,000 »	29,951 60	5,068 40	
A REPORTER.			3,504,457 95	3,055,799 54	248,658 41	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			3,304,457 95	3,035,799 54	248,658 41	
Instruction publique.	XVI.					
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État, bourses, médailles et subsides pour le matériel (a)	»	1	606,800 »	592,155 75	14,044 25	a) Ce crédit a été majoré de francs 49,779 45 c ^{ts} , par la loi du 10 février 1843, n ^o 39.
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et le concours universitaire	»	2	128,879 45	128,440 04	439 41	
Frais d'inspection des athénées et collèges	»	3	7,300 »	6,972 05	327 95	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage	»	4	167,100 »	166,968 05	131 95	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	»	5	5,000 »	5,000 »	»	
Traitement des instituteurs dans les neuf provinces, encouragements, subsides et secours.	»	6	335,000 »	325,150 00	9,849 94	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	»	7	20,000 »	15,850 »	4,150 »	
<i>Lettres et sciences</i>	XVII.	1	181,000 »	179,138 90	1,861 10	
Beaux-arts	»	2	198,000 »	197,879 15	120 87	
Exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles.	»	3	20,000 »	20,000 »	»	
Monument de la place des Martyrs	»	4	12,000 »	12,000 »	»	
Monuments à élever aux grands hommes de la Belgique, soit aux frais de l'État seul, soit par des provinces, des communes ou des sociétés, avec des subsides de l'État	»	5	50,000 »	42,720 50	7,279 50	
Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	»	6	36,000 »	35,539 45	460 55	
<i>Dépenses imprévues</i>	XVIII	Uniq.	18,000 »	17,965 02	34 98	
Réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution (b)	»	Id.	50,000 »	29,115 84	20,884 16	b) Ce crédit a été ouvert par l'art. 14 de la loi du 1 ^{er} mai 1842, n ^o 250.
Frais de confection de médailles de vaccine, pour les années 1837 et 1838 (c)	»	Id.	14,259 08	»	14,259 08	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 10 fév. 1843, n ^o 39.
TOTAUX.			5,153,776 48	4,850,094 53	323,682 15	

GUERRE. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des employés et gens de service	»	»	2	165,000 »	165,000 »	»	
Matériel du Ministère	»	»	3	40,000 »	59,764 56	253 64	
Dépôt de la guerre	»	»	4	19,000 »	17,896 58	1,103 62	
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	»	»	5	16,000 »	15,950 »	50 »	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps. — Soldes des états-majors.	II.	1					
État-major général	»	»	1	597,477 60	446,545 87	150,933 73	
Indemnité aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale.	»	»	2	25,000 »	11,000 »	14,000 »	
État-major des places	»	»	3	226,691 60	181,114 87	45,576 73	
Intendance militaire	»	»	4	111,042 »	87,589 55	23,652 65	
État-major particulier de l'artillerie	»	»	5	256,849 05	192,955 44	63,915 61	
— — du génie	»	»	6	288,405 50	254,875 02	55,550 48	
Soldes et habillement des troupes.	»	2					
Infanterie	»	»	1	10,577,000 »	9,069,165 33	1,507,854 67	
Cavalerie	»	»	2	3,556,000 »	2,849,291 04	506,708 96	
Artillerie	»	»	3	2,473,000 »	1,985,049 36	487,950 64	
Génie	»	»	4	569,000 »	508,037 60	60,962 40	
Gendarmerie	»	»	5	1,590,287 »	1,594,518 20	195,768 71	
Masses des corps, frais divers et indemnités.	»	3					
Masse de pain	»	»	1	1,523,556 45	1,186,425 16	137,133 29	
— de fourrages	»	»	2	2,834,112 50	2,724,235 23	109,877 27	
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	»	»	3	100,000 »	64,718 69	55,281 51	
A REPORTER.				24,189,421 70	20,994,905 90	3,194,515 71	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	24,180,421 70	20,994,905 99	5,194,515 71	
Solde et masses de l'armée, etc. (suite).	II (suite).	3 (suite).					
Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement	»	»	4	70,000 »	56,955 78	13,064 22	
Masse de casernement des chevaux	»	»	5	88,297 04	54,985 32	33,315 72	
— — des hommes	»	»	6	692,697 95	575,549 65	47,548 32	
Frais de route et de séjour des officiers.	»	»	7	100,000 »	50,049 85	49,950 15	
Transports généraux et autres	»	»	8	60,000 »	58,075 75	1,926 27	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde.	»	»	9	85,000 »	52,974 45	32,025 55	
Vivres au camp, logement et nourriture en route	»	»	10	577,970 14	518,729 09	59,241 05	
Remonte	»	»	11	277,065 »	274,999 20	2,065 80	
Frais de bureau et d'administration des corps.	»	»	12	550,000 »	284,594 06	65,405 94	
Service de santé.	III.						
Personnel de l'administration centrale	»	»	1	21,592 50	16,956 55	4,455 95	
Pharmacie centrale	»	»	2	95,800 »	69,275 77	26,526 23	
Personnel des hôpitaux	»	»	3	285,550 60	225,826 01	59,524 59	
Solde, supplément de solde et pain des militaires malades	»	»	4	402,500 »	547,528 28	54,971 72	
Loyer des bâtiments, réparations	»	»	5	25,000 »	25,022 28	1,977 72	
École militaire.	IV.						
Traitements et indemnités	»	»	1	52,847 99	50,278 58	2,569 41	
Enseignement	»	»	2	59,069 61	54,188 75	4,880 85	
Solde des élèves.	»	»	3	59,400 »	56,029 10	3,370 90	
Dépenses d'administration	»	»	4	25,682 40	25,262 06	420 54	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.						
Matériel de l'artillerie	»	»	1	600,000 »	561,805 65	38,194 37	
— du génie	»	»	2	1,250,000 »	1,135,597 50	96,602 70	
A REPORTER.	29,055,294 95	25,240,945 50	3,792,551 54	

GUERRE. (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	29,055,294 93	25,240,945 59	3,792,351 54	
Traitements divers.	VI.					
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	"	1	555,755 85	278,757 95	56,997 90	
Traitement des aumôniers.	"	2	52,500 "	25,022 "	9,478 "	
— d'employés temporaires.	"	5	5,850 "	4,875 02	974 98	
Pens. de militaires décorés sous l'ancien gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.	"	4	26,012 74	17,692 48	8,520 26	
Dépenses imprévues	VII.	Uniq.	47,522 48	45,897 55	3,624 95	
Paiement de créances dues en vertu de jugements définitifs ou de transactions passées pour mettre fin à des procédures commencées.	VIII.	Id.	297,963 79	297,899 77	64 02	
Paiement des dépenses des années 1850 à 1855, qui restent à liquider.	IX.	Id.	48,009 97	19,781 39	28,228 58	
Paiement des dépenses des années 1850 à 1858, qui restent à liquider.	X.	Id.	209,545 56	65,519 04	145,825 72	
Crédits ouverts aux intendants militaires, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins pour le service de l'armée, à justifier sur les allocations du Budget, au moyen de pièces de dépenses acquittées.	"	"	"	2,942,825 79	4,045,865 95	
					2,942,825 79	
TOTAUX.	50,056,255 12	28,955,192 96	1,105,042 16	

Le Budget de la Guerre, pour l'exercice 1842, a été fixé par la loi du 25 février 1842, n° 29, à la somme de . . fr. 29,470,916 »
 Par la loi du 26 juin 1842, n° 481, il a été ouvert un crédit de fr. 297,963 79 c., formant le chap. VIII, art. unique, pour le paiement des créances dues en vertu de jugements définitifs, ou de transactions passées, ci. 297,963 79
 Par la loi du 8 octobre 1842, n° 829, l'art. 5 du chap. I^{er} a été majoré de 10,000 »
 Par la loi du 27 décembre 1842, n° 1115, il a été ouvert un crédit de fr. 48,009 97 c., formant le chap. IX, applicable au paiement des dépenses arriérées des années 1850 à 1855, ci 48,009 97
 Par la loi du 30 décembre 1842, n° 1120, les sommes suivantes, restées disponibles aux articles désignés ci-après, savoir :

Au chap. II, sect. 2, art. 1. . . fr.	54,000 "
" II, " 3, " 2.	150,000 "
" IV, " 1.	1,777 "
" IV, " 2.	665 "
" IV, " 4.	460 "
TOTAL. fr.	206,900 "

ont été transférées ainsi qu'il suit, savoir :

Au chap. II, sect. 3, art. 1. . . fr.	150,000 "
" IV, " 3.	2,900 "
" VI, " 1.	54,000 "

TOTAL. fr. 206,900 "**TOTAL. fr. 206,900 "**

Par la loi du 27 mars 1843, n° 147, il a été ouvert un crédit de fr. 209,545 56 c., formant le chap. X, art. unique, pour payer les dépenses des années 1850 à 1858, qui restent à liquider 209,545 56

TOTAL. fr. 30,056,255 12

FINANCES. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	»	
— des fonctionnaires et employés .	»	2	425,600 »	425,451 69	168 31	
Frais de tournée du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.	»	3	8,000 »	7,997 50	2 70	
Matériel	»	4	55,000 »	54,050 92	60 08	
Service de la monnaie	»	5	7,200 »	5,984 52	1,215 48	
Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	6	50,000 »	»	50,000 »	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	»	7	117,000 »	115,405 »	1,595 »	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	»	8	5,000 »	2,550 »	2,450 »	
Administration du Trésor dans les provinces.						
	II.					
Traitements des directeurs	»	1	86,550 »	86,550 »	»	
Caisse générale de l'État	»	2	220,000 »	»	220,000 »	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.						
	III.					
Traitement des employés du service sédentaire	»	1	846,900 »	566,818 20	280,081 80	
Remises et indemnités des comptables	»	2	1,660,000 »	5,069 66	1,656,950 54	
Traitement des employés du service actif	»	5	4,755,200 »	5,002,872 51	1,752,327 49	
— — de la garantie	»	4	45,860 »	29,286 00	14,373 54	
— de l'inspecteur en chef et des vérificateurs des poids et mesures.	»	5	58,100 »	40,550 05	17,540 97	
Traitement des avocats de l'administration.	»	6	35,670 »	35,850 »	1,820 »	
Frais de bureau et de tournée	»	7	186,650 »	182,255 06	4,416 94	
Indemnités	»	8	562,800 »	252,692 62	150,107 58	
A REPORTER.			8,882,550 »	4,789,222 17	4,095,507 85	

FINANCES (SUITE). — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	8,882,550 »	4,789,222 17	4,093,507 85	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite).					
Matériel	»	9	140,000 »	104,812 41	35,187 59	
Crédit pour les opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	10	500,00 »	268,259 96	51,740 04	
Indem. pour transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de la conservation du chef- lieu des sept provinces entièrement cadas- trées	»	11	25,000 »	24,999 78	» 22	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. . .	»	12	51,000 »	»	51,000 »	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitement des employés de l'enregistrement.	»	1	352,190 »	257,961 87	114,228 13	
— — du timbre	»	2	49,920 »	33,051 81	16,868 19	
— — du domaine	»	3	48,810 »	32,079 74	16,730 26	
— agents forestiers	»	4	225,000 »	149,412 12	75,587 88	
Remises des receveurs	»	5	922,655 »	1,057 10	921,577 90	
— des greffiers	»	6	41,000 »	29,828 28	11,171 72	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	20,000 »	»	
Matériel	»	8	28,000 »	27,547 26	652 74	
Frais de poursuites et d'instances	»	9	55,000 »	54,150 83	849 17	
Dépenses du domaine (a	»	10	555,980 04	520,404 72	35,485 32	
<i>Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.</i>	V.	Uniq.	5,000 »	3,045 »	1,955 »	a) Ce crédit a été majoré: 1 ^o de fr. 84,941 90 c ^s par la loi du 9 juillet 1842, n ^o 617; 2 ^o de 409,738 fr. 14 c ^s , par celle du 8 février 1843, n ^o 31.
Dépenses imprévues	VI.	1	14,000 »	9,173 71	4,826 50	
Travail extraordinaire	»	2	4,000 »	3,985 »	15 »	
Dommages-intérêts, etc., alloués au sieur Degruyter par arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles, du 9 mai 1842 205,220 08						
Prix d'une transaction avec le sieur Lion, autorisée par déci- sion ministér. du 26 mai 1842. 45,000 »	b)	»	250,220 08	250,220 08	»	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 mars 1843, n ^o 145.
TOTAUX.			11,950,285 12	6,559,681 84	5,590,603 28	

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1842.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.						
	I.					
Non-valeurs sur le foncier	»	1	300,000 »	107,767 90	192,232 10	
— sur l'impôt personnel	»	2	370,000 »	1,758 81	368,261 19	
— sur les patentes	»	3	80,000 »	154 33	79,845 67	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	»	4	60,000 »	125 66	59,874 34	
Non-valeurs sur les redevances des mines . .	»	5	20,000 »	60 »	19,940 »	
Remboursements.						
	II.					
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés.	»	1	30,000 »	17,179 41	12,820 59	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	»	2	200,000 »	175,531 77	24,468 23	
Remboursement des postes aux offices étrangers	»	3	100,000 »	79,450 15	20,569 87	
Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux (a)	»	4	»	»	»	a) Par la loi du 19 juin 1842, n° 415, la somme de fr. 50,000, allouée à l'art. 4, du ch. II, a été annulée.
Attributions d'amendes forestières	»	5	12,000 »	»	12,000 »	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire	»	6	»	»	»	
Péages.						
	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut	»	Uniq.	650,000 »	425,649 17	226,350 83	
TOTAUX.			1,822,000 »	805,637 18	1,016,362 82	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	51,625,769 14	27,815,458 95	3,812,310 10	
Dotations	3,410,008 95	5,408,954 87	1,054 08	
Ministère de la Justice.	10,842,170 »	9,426,512 05	1,415,657 95	
— des Affaires Étrangères	1,060,500 »	968,331 92	92,168 08	
— de la Marine	1,051,849 »	980,879 95	70,969 07	
— des Travaux publics	11,021,452 90	10,556,322 13	485,130 77	
— de l'Intérieur	5,153,776 48	4,850,694 33	323,082 15	
— de la Guerre.	30,056,255 12	28,953,192 96	1,103,042 16	
— des Finances.	11,950,285 12	6,559,681 84	5,390,605 28	
Remboursements et non-valeurs	1,822,000 »	805,637 18	1,016,362 82	
	107,974,046 71	94,265,666 16	13,710,380 53	
Fonds spéciaux (lois du 29 septembre 1842, n° 287, et du 26 juin 1842, n° 478)	29,800,000 »	10,845,890 91	18,954,109 09	
TOTAUX.	137,774,046 71	105,109,557 07	32,664,489 64	

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT ,

PAR CHAPITRES ET ARTICLES,

DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1843,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1843.

DETTE PUBLIQUE (suite). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Reront.	20,290,542 58	1,581,192 70	18,709,349 88	
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	»	7	52,000 »	1,182 68	50,817 52	
Int. de l'empr. de 86,940,000 fr. à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 4,547,000 »	}	»	8	5,216,400 »	1,449,000 »	5,767,400 »
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 869,400 »						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	»	9	108,000 »	14,490 »	95,510 »	
Complément des mêmes frais pour 14 mois (du 1 ^{er} novembre 1840 au 31 décembre 1841)	»	10	91,000 »	59,754 75	51,245 25	
Int. calculés à raison de 5 p. $\frac{1}{2}$ %, de l'emprunt d'un capital nominal de fr. 28,621,718 58 c ² , autorisé par la loi du 29 septembre 1842 1,451,085 92	}	»	11	1,717,503 10	715,542 96	1,001,760 14
Dotations de l'amortissement de cet emprunt 286,217 18						
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt et à la confection des titres.	»	12	67,696 90	55,622 60	52,074 30	
A REPORTER.	27,522,942 58	3,856,785 69	25,666,156 89	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			27,522,942 58	5,856,785 69	25,666,156 89	
Service de la dette (suite).	I	(suite).				
Int. de l'empr. de fr. 1,481,481 48 c., à 5 p. $\frac{0}{10}$, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1859, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers			74,074 07			
	»	15	88,888 88	»	88,888 88	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt			14,814 81			
Frais relatifs au même emprunt	»	14	200 »	86 50	115 50	
Indemnité pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution (en numé- raire)			250,000 »			
Intérêts à 5 p. $\frac{0}{10}$, du 1 ^{er} février au 31 décembre 1845, sur 7,000,800 fr., montant ap- proximatif des obligations à créer	»	15	442,500 »	»	442,500 »	
Frais relatifs à l'émission, au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes obligations	»	16	5,000 »	»	5,000 »	
Intérêts calculés à raison de 5 p. $\frac{0}{10}$, des obligations à créer en vertu de la loi du 26 juin 1842, pour la construction d'un canal de Zelzaete à la mer du Nord			27,500 »			
	»	17	55,000 »	»	55,000 »	
Dotation de l'amortissement des obligations à créer			5,500 »			
Frais relatifs à l'émission, au paiement des intérêts et à l'amortissement des mêmes obligations	»	18	4,000 »	»	4,000 »	
A REPORTER.			28,096,551 46	5,856,872 19	24,259,659 27	

DETTE PUBLIQUE (suite). --- EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			28,096,551 46	3,850,872 10	24,259,659 27	
Service de la dette (suite).	I					
	(suite).					
Rente à payer par suite de la convention conclue avec la ville de Bruxelles.	»	19	500,000 »	»	500,000 »	
Intérêts et frais présumés de la dette flottante, sur une émission éventuelle de 10 millions de francs, à 5 p. %	»	20	550,000 »	2,776 45	547,223 55	
Intérêts de la dette viagère	»	21	5,500 »	»	5,500 »	
— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	»	22	25,000 »	»	25,000 »	
— à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835	»	23	230,705 89	»	230,705 89	
Indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette société et le Gouvernement	»	24	661,373 66	550,687 82	550,687 84	
Intérêts et amortissement du capital de la <i>British Queen</i>	»	25	150,000 »	»	150,000 »	
A REPORTER.			29,819,113 01	4,190,556 46	25,628,776 55	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			20,810,115 01	4,190,536 46	25,628,776 55	
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques. 570,000 »						
— civiles 520,000 »						
— civiques. 190,000 »						
— militaires 1,912,000 »	»	1	5,020,000 »	1,464,590 97	1,555,400 05	
— de l'ordre Léopold 25,000 »						
Arriéré de pensions de toute nature pour les exercices clôturés 5,000 »						
Traitements d'attente (<i>wacht-gelden</i>) 56,000 »						
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toetagen</i>) 48,510 05	»	2	91,658 07	43,759 56	47,898 72	
Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>) 7,128 04						
Subvention à la caisse de retraite.	»	5	200,000 »	»	200,000 »	
Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés du Département des Finances retenus en Hollande	»	4	609,000 »	»	609,000 »	
Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1850, à la charge du fonds des veuves et orphelins demeuré en Hollande	»	5	9,947 08	4,244 68	5,702 40	
Fonds de dépôt.	III.					
Intér. des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande 110,000 »						
Arriérés des intérêts dus sur des exercices clôturés. 1,000 »	»	1	111,000 »	52,907 97	58,092 05	
A REPORTER.			33,860,698 16	5,755,819 45	28,104,878 75	

DETTE PUBLIQUE (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			55,860,698 16	5,755,819 43	28,104,878 73	
Fonds de dépôt (suite).	III (suite).					
Intér. des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de l'État, pour garantie de gestions comptables, pour sûreté du paiement de droits de douanes et accises, pour garantie de gestions des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance.			194,000 »			
Arrière des intérêts sur des exercices clôturés.		2	195,000 »	95,115 42	99,884 58	
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État		3	50,000 »	»	50,000 »	
Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande		4	20,000 »	»	20,000 »	
TOTAUX.			54,125,698 16	5,850,954 85	28,274,763 31	

DOTATIONS. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
<i>Liste civile</i>	I.	Uniq.	2,751,522 75	1,854,215 12	917,107 65	
<i>Sénat</i>	II.	Id.	22,000 »	15,000 »	9,000 »	
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	Id.	404,850 »	204,081 99	200,708 01	
Cour des Comptes.	IV.					
<i>Membres de la Cour</i>	»	1	45,586 20	28,924 52	14,461 88	
<i>Personnel des bureaux</i>	»	2	65,000 »	42,825 85	22,176 17	
<i>Matériel et dépenses diverses</i>	»	3	16,000 »	4,500 »	12,400 »	
TOTAUX			3,305,458 95	2,127,545 26	1,175,915 60	

JUSTICE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	7,000 »	14,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	159,000 »	104,175 22	54,824 78	
Matériel	»	3	20,000 »	19,260 42	739 58	
Frais d'impression des recueils statistiques . .	»	4	3,500 »	328 40	3,171 60	
Frais de route et de séjour	»	5	6,000 »	1,351 50	4,648 50	
Ordre judiciaire.						
II.						
Cour de Cassation (<i>Personnel</i>)	»	1	233,800 »	116,900 »	116,900 »	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	3,000 »	1,500 »	1,500 »	
Cour d'Appel (<i>Personnel</i>)	»	3	542,720 »	269,076 66	273,643 54	
— (<i>Matériel</i>)	»	4	18,000 »	7,800 »	10,200 »	
Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce . .	»	5	839,830 »	419,744 97	420,085 03	
Justice de paix et tribunaux de police . . .	»	6	282,120 »	158,966 66	143,153 34	
Justice militaire.						
III.						
Haute cour militaire (<i>Personnel</i>)	»	1	65,320 »	29,014 10	34,505 90	
— (<i>Matériel</i>)	»	2	5,000 »	2,500 »	2,500 »	
Auditeurs militaires et prévôts	»	3	44,253 »	20,168 »	24,085 »	
Frais de Justice.						
IV.						
Frais d'instruction et d'exécution	»	1	679,000 »	61,651 67	617,348 53	
Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation . à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques	»	2	1,000 »	500 »	500 »	
A REPORTER			2,921,543 »	1,200,117 60	1,721,425 40	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,021,543 »	1,200,117 60	1,721,425 40	
Palais de Justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux, frais de premier ameublement du palais de la Cour de Cassation et des salles d'archives.	»	Uniq.	100,000 »	25,600 »	76,400 »	
Bulletin Officiel et Moniteur.	VI.					
Impression du <i>Bulletin officiel</i>	»	1	25,500 »	11,714 50	11,785 50	
— du <i>Moniteur</i>	»	2	70,000 »	41,248 15	28,751 87	
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>	»	3	2,800 »	2,464 »	356 »	
Pensions et secours.	VII.					
Pensions	»	1	10,000 »	1,255 07	8,746 95	
Secours à des magistrats ou à des veuves et en- fants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un se- cours, par suite d'une position malheureuse.	»	2	10,000 »	9,750 »	250 »	
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	»	3	3,000 »	675 »	2,325 »	
Cultes.	VIII.					
Culte catholique.	»	1	3,956,047 »	1,918,157 58	2,037,889 62	
— protestant.	»	2	61,000 »	26,994 46	34,005 54	
— israélite	»	3	11,000 »	4,450 »	6,550 »	
Secours.	»	4	100,000 »	45,090 15	54,909 85	
A REPORTER.			7,268,890 »	3,285,514 29	3,983,375 71	

JUSTICE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			7,268,890 »	5,285,514 29	5,983,376 71	
Établissements de Bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et insensés, dont le domicile de secours est inconnu	»	1	20,000 »	1,191 26	18,808 74	
Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	»	2	120,000 »	58,556 17	81,645 83	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	»	3	175,000 »	198 66	174,801 34	
Prisons.	X.					
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus.	»	1	1,155,000 »	152,510 07	982,489 95	
Traitement des employés attachés au service domestique et aux directions des travaux.	»	2	408,125 »	258,696 64	160,428 36	
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement.	»	3	5,000 »	280 »	2,720 »	
Frais d'impressions et de bureau	»	4	20,000 »	8,612 18	11,387 82	
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier	»	5	450,000 »	66,567 60	583,652 40	
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	6	1,000,000 »	113,850 62	886,169 38	
Gratifications aux détenus	»	7	170,000 »	110,500 »	59,500 »	
Frais de Police.	XI.					
Services des passeports.	»	1	8,000 »	6,000 »	2,000 »	
Autres mesures de sûreté publique	»	2	60,000 »	60,000 »	»	
Dépenses imprévues	XII.	Uniq.	5,000 »	1,318 51	5,681 49	
Pour solde éventuel de dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos.	XIII.	Id.	4,000 »	5,806 46	195 54	
Crédits ouverts au Ministère de la Justice, pour dépenses relatives à l'entretien des détenus et à l'achat des matières pour la fabrication, à charge d'en rendre compte	»	»	»	966,545 25	6,759,852 54	
				966,545 25	966,545 25	
TOTAUX.			10,847,015 »	5,053,527 71	5,793,487 29	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	62,000 »	41,352 88	20,667 12	
Frais des commissions d'examen	»	3	2,000 »	140 »	1,860 »	
Pensions à accorder à des fonctionnaires, em- ployés et gens de service	»	4	2,000 »	»	2,000 »	
Matériel	»	5	32,000 »	30,983 98	1,016 02	
Achat de décorations de l'ordre Léopold.	»	6	10,000 »	10,000 »	»	
Traitement des agents politiques.						
	II.					
Autriche	»	1	40,000 »	29,909 88	10,000 12	
Confédération Germanique	»	2	40,000 »	16,226 77	23,773 23	
France	»	3	60,000 »	42,911 10	17,088 90	
Grande-Bretagne	»	4	80,000 »	59,999 94	20,000 06	
Pays-Bas	»	5	50,000 »	37,499 94	12,500 06	
Italie	»	6	40,000 »	25,599 90	14,400 10	
Prusse.	»	7	50,000 »	37,499 94	12,500 06	
Turquie	»	8	40,000 »	25,166 59	14,833 41	
Brésil	»	9	21,000 »	15,750 »	5,250 »	
Danemarck	»	10	15,000 »	11,238 89	3,761 11	
Espagne	»	11	15,000 »	10,951 40	4,048 60	
États-Unis	»	12	25,500 »	18,000 »	7,500 »	
Grèce	»	13	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Hanovre, villes libres et anséatiques de Ham- bourg, Brême et Lubeck	»	14	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Portugal	»	15	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
Sardaigne.	»	16	15,000 »	9,868 05	5,131 95	
Suède	»	17	15,000 »	11,250 »	3,750 »	
A REPORTER.			680,500 »	482,169 26	198,330 74	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	680,500 »	482,169 26	198,350 74	
<i>Traitement des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués</i>	III.	Uniq.	110,000 »	77,649 92	52,350 08	
<i>Traitement des agents politiques et consulaires en inactivité, de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés.</i>	IV.	Id.	10,000 »	»	10,000 »	
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et d'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses.</i>	V.	Id.	70,000 »	26,072 14	45,927 86	
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</i>	VI.	Id.	75,000 »	56,441 65	58,558 55	
<i>Missions extraordinaires et dépenses imprévues</i>	VII.	Id.	50,000 »	15,044 26	54,955 74	
<i>Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas</i>	VIII.	Id.	60,000 »	59,996 47	5 55	
TOTAUX.	1,055,500 »	697,575 70	558,126 50	

MARINE. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Personnel.	»	1	6,050 »	5,790 02	2,250 08	
Matériel	»	2	5,500 »	1,052 70	2,467 30	
Bâtiments de guerre.	II.					
Personnel.	»	1	297,471 60	187 50	297,284 10	
Matériel	»	2	249,796 45	75,196 10	176,600 55	
<i>Magasin de la marine</i>	III.	Uniq.	11,200 »	5,149 72	6,050 28	
Pilotage.	IV.					
Personnel. (<i>Traitement fixe</i>)	»	1	151,540 »	250 »	151,290 »	
— (<i>Dépenses variables</i>)	»	2	78,500 »	6,665 62	71,856 58	
Matériel	»	3	56,400 »	12,407 46	23,992 54	
<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre</i>	V.	Uniq.	48,758 »	16,767 76	31,990 24	
<i>Secours maritimes (sauvetage)</i>	VI.	Id.	16,500 »	418 39	16,081 61	
<i>Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse</i>	VII.	Id.	4,000 »	825 »	5,175 »	
<i>Frais de police maritime, en exécution de la loi du 27 septembre 1842, n° 816 (a)</i>	VIII.	Id.	50,000 »	1,085 52	28,914 48	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 190.
<i>Frais d'entretien du navire à vapeur la British Queen (b)</i>	»	Id.	50,000 »	2,305 22	27,696 78	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 188.
<i>Construction de quatre bateaux-pilotes, destinés au service de la station des bouches de l'Escaut (c)</i>	»	Id.	155,000 »	»	155,000 »	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 avril 1843, n° 178.
Crédits ouverts au Ministère de la Marine, pour solde et nourriture des officiers et équipages, à charge d'en rendre compte	»	»	»	455,000 »	455,000 »	
TOTAUX.			1,078,716 05	550,086 91	519,629 14	

TRAVAUX PUBLICS. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	91,850 »	60,578 82	51,271 18	
Loyer de l'hôtel du Ministère	»	3	9,000 »	9,000 »	»	
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage, menues dépenses	»	4	51,600 »	15,454 94	18,165 06	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administra- tion centrale	»	5	8,000 »	815 50	7,184 70	
Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaus- sées.	II.					
<i>Ponts et chaussées.</i>						
Entretien et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets	»	1	2,600,000 »	405,115 64	2,194,884 36	
Plantations	»	2	50,000 »	28,875 44	21,126 56	
<i>Canaux, rivières, polders.</i>						
Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre	»	3	505,812 50	54,815 60	540,996 90	
Service du canal de Bruxelles à Charleroy . .	»	4	121,056 »	29,967 03	91,068 97	
— de l'Escaut	»	5	88,900 »	18,006 22	70,805 78	
— de la Lys	»	6	50,911 50	2,718 50	48,193 »	
— de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	»	7	258,580 »	108,158 40	150,221 60	
— de la Meuse dans le Limbourg	»	8	150,000 »	25,650 »	126,350 »	
— de la Dendre	»	9	18,496 56	4,798 28	13,698 28	
— du Rupel, de la Dyle et du Demer . . .	»	10	5,900 »	1,769 53	4,150 47	
Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre, frais d'études et de levée de plans. Instruments	»	11	45,000 »	5,155 »	59,847 »	
A REPORTER.			5,925,886 56	780,944 70	5,144,941 86	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			3,925,886 56	780,944 70	5,144,941 86	
<i>Canaux et rivières (suite).</i>	II					
	(suite).					
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	»	12	45,881 94	14,892 85	50,089 09	
Première moitié de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque, et de l'écoulement des eaux	»	13	144,120 »	»	144,120 »	
Canaux de Gand à Ostende, dont l'État reprend l'administration à partir du 1 ^{er} janvier 1843.	»	14	40,731 »	2,754 74	57,996 26	
Confection et entretien des bacs et bateaux de passages et de leurs dépendances.	»	15	20,000 »	2,590 »	17,410 »	
Services des polders.	»	16	26,000 »	965 25	25,034 75	
<i>Ports et côtes.</i>						
Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.	»	17	265,959 15	95,956 96	172,002 19	
Phares et fanaux	»	18	1,000 »	»	1,000 »	
<i>Bâtiments civils.</i>						
Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État	»	19	54,000 »	5,659 84	28,540 16	
Constructions nouvelles et travaux d'amélioration.	»	20	31,000 »	6,766 40	24,233 60	
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>						
Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles	»	21	455,000 »	222,751 75	252,248 25	
Chemin de fer. — Postes.	III.					
<i>Chemin de fer.</i>						
Administration générale	»	1	291,500 »	121,076 21	170,423 79	
Service de l'entretien des routes et des stations.	»	2	1,443,000 »	107,021 54	1,335,978 46	
Service de locomotion et entretien du matériel.	»	3	2,570,700 »	786,738 30	1,783,961 70	
A REPORTER.			9,294,798 65	2,146,118 54	7,148,680 11	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			9,294,798 65	2,146,118 54	7,148,680 11	
Chemin de fer. — Postes (suite).	III (suite).					
Service des transports	»	4	1,094,800 »	502,224 45	792,575 57	
<i>Postes.</i>						
Personnel	»	5	800,000 »	440,557 58	559,642 42	
Matériel	»	6	570,546 »	211,556 90	159,189 10	
Mines.	IV.					
Conseil des mines	»	1	45,600 »	25,500 50	22,200 50	
Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et dé- penses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps	»	2	156,500 »	70,529 16	85,770 84	
Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont dis- tinguées par des actes de dévouement.	»	3	45,000 »	100 »	44,900 »	
Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la pu- blication de plans et de mémoires, essais et expériences	»	4	10,000 »	4,568 92	5,451 08	
Secours.	V.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'emp. qui n'ont pas de droits à la pension.	»	Uniq.	5,000 »	1,775 »	1,225 »	
<i>Dépenses imprévues</i>	VI.	Id.	50,000 »	6,258 55	25,761 45	
Crédits ouverts au Ministère des Travaux Pu- blics, pour dépenses relatives au chemin de fer et au canal de Charleroy, à charge d'en rendre compte	»	»	»	1,650,000 »	1,650,000 »	
					8,645,475 07	
TOTAUX.			11,850,044 65	4,856,569 58	7,015,475 07	

INTÉRIEUR. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires, employés et gens de service	»	2	150,450 »	85,874 46	44,575 54	
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menus dépenses	»	3	24,000 »	23,720 90	279 10	
Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	»	4	4,000 »	1,435 79	2,566 21	
Pensions et secours.	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés	»	1	8,000 »	596 85	7,403 17	
Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	»	2	7,570 80	2,435 67	5,117 13	
Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	»	3	7,000 »	7,000 »	»	
Statistique générale.	III.					
Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	»	Uniq.	25,000 »	7,206 51	17,793 69	
A REPORTER.			227,020 80	142,285 96	84,754 84	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.			227,020 80	142,285 06	84,734 84	
Frais d'administration dans les provinces.	IV.					
Province d'Anvers	»	1	117,477 »	56,706 50	60,770 70	
— de Brabant	»	2	124,275 »	62,746 48	61,528 52	
— de la Flandre occidentale	»	3	130,757 »	57,089 26	72,767 74	
— — orientale.	»	4	151,948 »	64,462 20	67,485 80	
— de Hainaut	»	5	140,958 »	68,005 92	72,954 08	
— de Liège	»	6	125,550 »	62,654 27	62,695 75	
— de Limbourg.	»	7	102,545 40	55,277 85	47,067 57	
— de Luxembourg	»	8	110,691 »	54,129 72	56,561 28	
— de Namur	»	9	104,265 »	48,056 91	56,206 09	
Frais de route et de tournée des commissaires d'arrondissement.	»	10	18,500 »	»	18,500 »	
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils, frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice, et pour l'inspection des miliciens semestriers, vacations des officiers de santé en matière de milice, primes pour arrestations de réfractaires	»	11	58,540 »	14,502 81	44,057 19	
<i>Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale</i>	V.	1	100,000 »	10,210 »	89,790 »	
Frais de confection des plans généraux de délimitation des chemins vicinaux	»	2	141,902 75	50,184 75	91,718 »	
<i>Académie royale de médecine et service de santé</i>	VI.	Uniq.	45,000 »	38,925 80	6,074 20	
A REPORTER.			1,678,787 95	785,916 21	892,871 74	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			1,678,787 95	785,916 21	892,871 74	
Archives du royaume.	VII.					
Frais d'administration (personnel)	"	1	21,350 "	15,416 48	8,255 52	
— (matériel)	"	2	2,600 "	582 15	2,017 87	
Frais de publication des inventaires des archives	"	3	4,000 "	"	4,000 "	
Archives de l'État dans les provinces et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées, frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	4	15,000 "	5,961 75	9,058 27	
Frais de classement et de l'inventaire des archives de la secrétairerie d'état allemande	"	5	2,400 "	1,600 "	800 "	
Location de la maison servant de succursale du dépôt général des archives de l'État	"	6	5,500 "	2,555 52	1,166 68	
<i>Frais de célébration des fêtes nationales</i>	VIII.	Uniq.	50,000 "	9,500 "	20,500 "	
Eaux de Spa.	IX.					
Traitement du contrôleur des jeux, et autres dépenses	"	1	2,220 "	"	2,220 "	
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa	"	2	20,000 "	18,000 "	2,000 "	
Agriculture.	X.					
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État (<i>jury's d'examen</i>)	"	1	153,500 "	85,555 11	70,166 89	
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles.	"	2	24,000 "	"	24,000 "	
Fonds d'agriculture.	"	3	595,000 "	214,843 50	178,156 70	
A REPORTER.			2,350,557 95	1,135,186 28	1,215,171 67	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	2,530,557 95	1,155,186 28	1,215,171 67	
<i>Frais d'impression de listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens.</i>	XI.	Uniq.	1,600 "	1,575 "	25 "	
Garde civique.	XII.					
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major, achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique	"	Id.	20,000 "	8,635 25	11,564 77	
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIII.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	"	Id.	5,000 "	"	5,000 "	
Dotation de la légion d'honneur.	XIV.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne, aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, qui sont dans le besoin.	"	Id.	76,000 "	56,850 "	59,150 "	
Commerce.	XV.					
École de navigation	"	1	16,000 "	8,010 "	7,990 "	
Chambre de commerce.	"	2	12,000 "	4,798 75	7,201 25	
Portion imputable sur l'exercice 1843, de la garantie accordée par le Gouvernement, pour l'exportation des produits de l'industrie cotonnière.	"	3	70,000 "	"	70,000 "	
Frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et agricole, frais divers.	"	4	45,500 "	19,942 73	25,557 27	
A REPORTER.	2,596,457 95	1,214,997 99	1,381,459 96	

INTÉRIEUR (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.			2,596,457 95	1,214,997 99	1,581,459 96	
Commerce (suite).	XV (suite).					
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voile, sans que, dans l'un ni dans l'autre cas, les arrangements à prendre puissent obliger l'État à prendre des engagements au delà de l'année 1845, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service	"	5	100,000 "	285 "	99,715 "	
Primes pour construction de navires.	"	6	55,000 "	"	55,000 "	
Pêche nationale	"	7	90,000 "	4,792 75	85,207 25	
Industrie.	XVI.					
Encouragements à l'industrie.	"	1	155,000 "	92,961 54	42,038 46	
Musée des arts et de l'industrie nationale.	"	2	40,000 "	10,499 45	29,500 57	
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (<i>Personnel et matériel</i>)	"	3	33,000 "	14,767 95	18,232 05	
Instruction publique.	XVII.					
<i>Enseignement supérieur.</i>						
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État, bourses, médailles et subsides pour le matériel	"	1	606,800 "	275,971 45	550,828 55	
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et le concours universitaire	"	2	79,100 "	41,887 25	37,212 75	
A REPORTER.			3,755,557 95	1,656,163 56	2,079,194 59	

INTÉRIEUR (suite). — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	3,735,557 95	1,656,163 56	2,079,194 59	
Instruction publique (suite).	XVII	(suite).				
<i>Enseignement moyen.</i>						
Frais d'inspection des athénées et collèges	»	3	7,300 »	475 80	6,826 20	
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage	»	4	167,100 »	151,525 »	15,575 »	
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	»	5	5,000 »	3,800 »	1,200 »	
<i>Enseignement primaire.</i>						
Frais d'inspection, traitements des instituteurs dans les neuf provinces, écoles primaires supérieures et écoles normales (1 ^{er} établissement), encouragements, subsides et secours.	»	6	415,000 »	90,795 45	324,204 57	
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	»	7	20,000 »	6,240 »	13,760 »	
<i>Lettres et sciences</i>	XVIII	1	181,000 »	87,996 72	93,003 28	
Beaux-arts	»	2	197,000 »	150,807 20	46,192 80	
Administration et entretien des bâtiments et des collections cédées à l'État, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	»	3	25,000 »	7,014 51	17,985 49	
Monument de la place des Martyrs	»	4	10,000 »	9,200 »	800 »	
Dernier sixième du prix du monument élevé à la mémoire du chanoine Triest	»	5	12,500 »	6,250 »	6,250 »	
Premier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon.	»	6	12,500 »	21 »	12,479 »	
Subsides aux villes et aux communes pour des monuments à élever aux grands hommes de la Belgique.	»	7	10,000 »	»	10,000 »	
Subsides aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	»	8	56,000 »	3,700 75	52,299 25	
<i>Dépenses imprévues</i>	XIX.	1	14,000 »	9,698 77	4,301 23	
Travail extraordinaire.	»	2	4,000 »	3,447 45	552 55	
TOTAUX.	4,851,757 95	2,187,133 09	2,664,623 96	

GUERRE. — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.	I.						
Traitement du Ministre	»	»	1	»	14,000 »	»	
— des employés et gens de service	»	»	2	»	104,245 68	»	
Suppléments de traitement aux officiers	»	»	3	»	»	»	
Matériel du Ministère	»	»	4	»	25,904 97	»	
Dépôt de la guerre	»	»	5	»	3,308 89	»	
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	»	»	6	»	5,155 »	»	
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps. — Soldes des états- majors.	II.	1					
État-major général	»	»	1	»	»	»	
— des places	»	»	2	»	»	»	
Service de l'intendance militaire	»	»	3	»	»	»	
— de santé	»	»	4	»	»	»	
Indemnité de représentation	»	»	5	»	»	»	
Soldes et habillement des troupes.	»	2					
Infanterie	»	»	1	»	191,567 98	»	
Cavalerie	»	»	2	»	31,204 15	»	
Artillerie	»	»	3	»	46,925 77	»	
Génie	»	»	4	»	8,817 75	»	
Gendarmerie	»	»	5	»	1,500 »	»	
A REPORTER.				»	428,606 17	»	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	»	428,606 17	»	
Masses des corps, frais divers et indemnités.	II (suite).	5					
Masse de pain	»	»	1	»	119,486 87	»	
— de fourrages	»	»	2	»	1,626,869 51	»	
— d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux.	»	»	3	»	»	»	
Masse de renouvellement de la buffleteric et du harnachement	»	»	4	»	585 63	»	
Masse de casernement des chevaux	»	»	5	»	»	»	
— des hommes	»	»	6	»	224,170 80	»	
Frais de route et de séjour des officiers.	»	»	7	»	250 78	»	
Transports généraux et autres	»	»	8	»	8,111 99	»	
Primes de rengagements	»	»	9	»	»	»	
Chauffage et éclairage des corps-de-garde.	»	»	10	»	25,854 10	»	
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route.	»	»	11	»	46,799 67	»	
Remonte	»	»	12	»	»	»	
Frais de bureau et d'administration des corps.	»	»	13	»	»	»	
École militaire.	III.						
Traitements et indemnités de l'état-major et des employés du service intérieur	»	»	1	»	»	»	
Enseignement (traitement des professeurs).	»	»	2	»	»	»	
Solde des élèves.	»	»	3	»	»	»	
Dépenses d'administration	»	»	4	»	»	»	
Matériel du service de santé et hôpitaux.	IV.						
Pharmacie centrale.	»	»	1	»	51,566 65	»	
Solde, supplément de solde et pain des mili- taires malades	»	»	2	»	7,056 95	»	
Loyer des bâtiments, réparations	»	»	3	»	5,875 »	»	
A REPORTER.	»	2,542,993 90	»	

GUERRE (SUITE). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	SECTIONS.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Report.	»	2,542,995 00	»	
Matériel de l'artillerie et du génie.	V.	3 (suite).					
Matériel de l'artillerie	»	»	1	»	250,401 60	»	
— du génie	»	»	2	»	154,000 60	»	
Traitements divers.	VI.						
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	»	»	1	»	10,272 95	»	
Traitement des aumôniers.	»	»	2	»	»	»	
— d'employés temporaires.	»	»	3	»	»	»	
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	»	»	4	»	»	»	
Dépenses imprévues	VII.	»	Uniq.	»	11,028 27	»	
Dépenses pour travaux de construction et achat de mobilier pour l'hôtel du Ministère.	VIII.	»	Id.	»	45,811 55	»	
Dépenses arriérées.	IX.	»	Id.	»	96,131 44	»	
Crédits ouverts aux intendants militaires, pour dépenses à faire au fur et à mesure des besoins pour le service de l'armée, à justifier sur les allocations du Budget, au moyen de pièces de dépenses acquittées.	»	»	»	»	17,255,000 »	»	
TOTAUX.				26,096,859 74	20,365,796 51	5,735,063 43	

Crédits alloués au Ministère de la Guerre pour l'exercice 1845.

Par la loi du 30 décembre 1842, n° 1109, un crédit provisoire de.	fr.	4,000,000 »
Id. 14 février 1845, n° 41, id.		5,000,000 »
Id. 14 avril 1845, n° 175, id.		19,000,000 »
Id. 14 avril 1845, n° 174, il a été ouvert pour les dépenses arriérées un crédit supplémentaire de.		96,859 74

(Ce crédit forme le chap. IX, art. unique).

Id. 14 avril 1845, n° 175, le Ministre de la Guerre a été autorisé à employer, sur les crédits disponibles, une somme de 50,000 francs, applicable aux dépenses indiquées au chapitre VIII, article unique, ci-contre.

26,096,859 74

FINANCES. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	14,000 »	7,000 »	
— des fonctionnaires et employés .	»	2	452,400 »	500,658 12	151,741 88	
Frais de tournée du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.	»	3	8,000 »	3,884 35	4,115 05	
Matériel	»	4	40,000 »	24,555 49	15,466 51	
Service de la monnaie	»	5	7,200 »	435 61	6,764 39	
Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	»	6	30,000 »	»	30,000 »	
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	»	7	117,000 »	61,137 60	55,862 40	
Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	»	8	25,000 »	6,183 59	18,816 41	
Administration du Trésor dans les provinces.						
	II.					
Traitement des directeurs.	»	1	86,550 »	43,275 »	43,275 »	
Caisse générale de l'État	»	2	220,000 »	»	220,000 »	
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.						
	III.					
Traitement des employés du service sédentaire	»	1	865,400 »	19,929 89	845,470 11	
Remises et indemnités des comptables . . .	»	2	1,710,000 »	120 »	1,709,880 »	
Traitement des employés du service actif (a)	»	3	5,018,500 »	1,780 »	5,016,720 »	
— — de la garantie . . .	»	4	45,860 »	»	45,860 »	
— des vérificateurs des poids et mesures	»	5	52,100 »	»	52,100 »	a) Par la loi du 15 av. 1843, n° 177, le chap. III, art. 3, a été majoré de 40,000 fr. pour le service de surveillance des fabriques de sucre.
Traitement des avocats de l'administration. .	»	6	35,670 »	17,025 »	18,645 »	
Frais de bureau et de tournée	»	7	186,650 »	107,887 60	78,762 31	
Indemnités	»	8	241,800 »	50,049 07	191,750 93	
A REPORTER.			9,159,150 »	650,899 41	8,508,230 59	

FINANCES (suite). — EXERCICE 1845.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
REPORT.	9,159,150 »	650,899 41	8,508,250 59	
Administration des contributions, etc. (suite).	III (suite).					
Matériel	»	9	140,000 »	17,455 80	122,544 20	
Crédit pour les opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	10	500,000 »	74,556 16	225,665 84	
Indem. pour transcription de mutations, etc., dans les bureaux de la conservation au chef- lieu des sept provinces entièrement cadas- trées	»	11	25,000 »	7,456 24	17,565 76	
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc. . .	»	12	51,000 »	»	51,000 »	
Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.	IV.					
Traitement des employés de l'enregistrement.	»	1	556,290 »	86,542 55	269,947 65	
— — du timbre	»	2	51,200 »	12,786 02	58,415 98	
— — du domaine	»	3	55,400 »	9,894 07	45,505 95	
— — agents forestiers	»	4	225,000 »	48,599 95	176,600 05	
Remises des receveurs. (Frais de perception) .	»	5	848,861 25	1,164 54	847,696 71	
— des greffiers	»	6	41,000 »	5,520 91	55,679 09	
Frais de bureau des directeurs	»	7	20,000 »	10,000 »	10,000 »	
Matériel	»	8	28,000 »	14,100 28	15,800 72	
Frais de poursuites et d'instances	»	9	55,000 »	25,014 26	29,985 74	
Dépenses du domaine	»	10	61,500 »	2,515 45	58,986 57	
<i>Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.</i>	V.	Uniq.	5,000 »	940 »	4,060 »	
Dépenses imprévues	VI.	1	14,000 »	3,009 55	10,990 65	
Travail extraordinaire	»	2	4,000 »	1,050 »	2,950 »	
TOTAUX.	11,420,181 25	970,471 77	10,449,709 48	

REMBOURSEMENTS ET NON-VALEURS. — EXERCICE 1843.

NATURE DES CRÉDITS.	CHAPITRES.	ARTICLES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Non-valeurs.						
	I.					
Non-valeurs sur le foncier	»	1	500,000 »	13,398 »	286,602 »	
— sur l'impôt personnel	»	2	570,000 »	»	570,000 »	
— sur les patentes	»	3	80,000 »	»	80,000 »	
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	»	4	50,000 »	»	50,000 »	
Non-valeurs sur les redevances des mines . .	»	5	16,000 »	»	16,000 »	
Remboursements.						
	II.					
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés	»	1	50,000 »	14,205 36	15,796 64	
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	»	2	200,000 »	201 64	199,798 36	
Remboursement des postes aux offices étrangers	»	3	100,000 »	5,373 62	96,626 38	
Attributions d'amendes forestières	»	4	12,000 »	»	12,000 »	
Déficit des comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire	»	5	»	»	»	
Péages.						
	III.					
Remboursement du péage sur l'Escaut	»	Uniq.	650,000 »	»	650,000 »	
TOTAUX.			1,788,000 »	31,176 62	1,756,823 38	

RÉCAPITULATION.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.	SOMMES DISPONIBLES.	Observations.
Dette publique	34,125,098 16	5,830,954 85	28,274,763 31	
Dotations	5,503,458 95	2,127,545 26	1,175,913 69	
Ministère de la Justice.	10,847,015 »	5,033,527 71	5,793,487 29	
— des Affaires Étrangères	1,055,500 »	697,375 70	358,126 30	
— de la Marine	1,078,716 05	559,086 91	519,629 14	
— des Travaux publics	11,830,044 65	4,836,569 58	7,013,475 07	
— de l'Intérieur	4,831,757 95	2,187,135 99	2,664,623 96	
— de la Guerre.	26,096,859 74	20,365,796 31	5,733,063 43	
— des Finances.	11,420,181 25	970,471 77	10,449,709 48	
Remboursements et non-valeurs.	1,788,000 »	31,176 62	1,756,823 38	
Totaux.	106,417,231 75	42,677,616 70	63,739,615 05	